This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

600059026S

ALAIN DE LILLE.

ALAIN DE LILLE.

ÉTUDES

DE PHILOSOPHIE SCHOLASTIQUE

PAR

ALBERT DUPUIS.

LILLE
IMPRIMERIE DE L. DANEL.

1859

265. a. 46.

INTRODUCTION.

Tendances d'Alain de Lille.

Parmi les philosophes scholastiques qu'on nous représente sans cesse comme si arides et si secs, les poètes se sont toujours trouvés en grand nombre. Entre bien d'autres il suffit de citer Milon de Saint-Amand, Odon de Tournai, Abélard, Bernard de Chartres. Mais Alain de Lille est le type le plus remarquable de cette heureuse alliance des études profanes et des études sacrées. En lui, c'est le philosophe évidemment qui domine, en quoi qu'il écrive : sermons, théologie, poèmes, commentaires des écritures, c'est toujours la préoccupation philosophique qui le guide et reparaît, mais, grâce à ses habitudes littéraires, il peut donner à la philosophie une allure hardie et brillante, comme à la poésie une richesse de fonds et de pensée qu'elle n'est pas habituée à recevoir.

Alain est en effet beaucoup plus versé dans l'étude des sciences et des arts que ne le sont les théologiens de son temps. Il a reçu des siècles postérieurs le nom de grand, ***Alanus Magnus***, qui suffit à montrer la considération dont il a joui, mais il avait auparavant reçu de ses contemporains le titre de ***docteur universel***, et en effet, il n'est aucune des connaissances de son époque à laquelle il soit resté étranger.

Le Docteur universel. Ce que signifie ce titre.

On sait qu'au moyen-âge les sciences humaines se divisaient en deux enseignements qui étaient le ***trivium*** et le ***quadrivium***. Le ***trivium*** comprenait trois branches, ainsi que son nom l'indique : la grammaire, la rhétorique, la logique. Ce sont les trois sciences de la méthode et de la connaissance, de la pensée et du moi. Parler, persuader, raisonner, étant évidemment les trois opérations capitales de l'intelligence. Ce sont les lettres comme nous dirions aujourd'hui.

Le *quadrivium* comprenait : l'arithmétique, la géométrie, la musique, l'astronomie. Ce sont les applications diverses de la mesure, du nombre, au monde extérieur. Ce sont donc les lois de la nature ou du non moi. Il ne s'agit plus comme dans le *trivium*, d'étudier la manière de connaître, mais de s'attacher à la matière même de la connaissance. Au-dessus de ces deux enseignements s'en tenait un troisième : la théologie qui était la science du monde spirituel. On la divisait en deux parties (spéculative et morale) qui comprenaient, l'une, l'étude de l'homme envisagé comme être moral, l'autre l'étude des êtres spirituels supérieurs à l'homme.

Cette division nous paraît très-élevée, et avec ses développements naturels elle en vaudroit beaucoup d'autres. Elle avait cependant un grand défaut: c'est qu'elle manquait de bases, elle n'embrassait que les lois et non les faits. La grammaire règle notre langage, la rhétorique détermine les limites dans lesquelles s'exercent nos sentiments, la logique le champ de nos raisonnements, l'arithmétique arrête les lois de la numération, la théologie les articles de notre foi, la morale les règles de notre conduite, tout est règle, chiffre, formule. Mais le fait qui peut seul vivifier ces abstractions, on l'ignore, et cela explique pourquoi la science du moyen-âge a été inféconde, malgré sa profonde et habile dialectique, elle n'a rien pu trouver au-delà de ce que l'antiquité profane ou chrétienne lui avait légué.

C'est qu'au dessous des formules par lesquelles on constate les lois de l'esprit, il y a les faits de l'esprit qui engendrent ces lois. Les philosophes modernes nous ont appris à les étudier. Aussi depuis leurs études la logique et la grammaire ont été refaites. La rhétorique ne l'a pas été théoriquement, mais elle a été évidemment remaniée dans la pratique ; il suffit pour s'en convaincre de lire Bossuet. De même, sous les formules numériques se trouvent les phénomènes de la nature,

et de là procède la nécessité des sciences physiques et naturelles pour le développement des mathématiques elles-mêmes. L'expérience l'a prouvé. Enfin, les lois morales s'éclairent aussi à mesure qu'on étudie mieux les faits sociaux.

Ces réflexions étaient indispensables pour montrer de quel point de vue il faut étudier Alain et comment il faut entendre son titre de docteur universel. Si l'on s'attend à y trouver des faits curieux et nouveaux (nouveaux pour son époque, bien entendu), on sera déçu ; mais si l'on y cherche une belle ordonnance d'une certaine somme de connaissances acquises, on ne peut trouver mieux. Le malheur est qu'on est toujours tenté de demander au moyen-âge autre chose que ce qu'il a ; il n'y faut chercher que l'ensemble, la façon dont on enchaîne, l'on confirme et l'on expose le peu de connaissances possédées à cette époque.

Alain est un modèle en ce genre, il n'est resté étranger à aucune des branches des sept arts libéraux, pas même à quelque science que ce soit en dehors d'eux. Ainsi l'on sera étonné de remarquer des passages où le droit, la médecine, l'alchimie, l'histoire sont citées à l'appui d'une thèse philosophique en termes qui en révèlent une connaissance approfondie, car, sur chaque branche, il sait complètement ce qui se savait alors. Il a écrit une sorte de poème didactique (l'*Anticlaudien*) dont on trouvera plus loin l'analyse et qui est une véritable *Encyclopédie* comme le porte un second titre. On pourrait d'après cet ouvrage, complété par les autres écrits d'Alain, se faire une idée nette de l'état de la science à la fin du XIIe siècle. Mais ce sujet est trop vaste pour que nous le traitions incidemment ici. On le trouvera du reste suffisamment indiqué dans les dissertations célèbres de l'abbé Lebeuf (1), jointes à son histoire de Paris.

---

(1) Etat des lettres et des arts au XIIe siècle.

Union intime de la poésie et de la philosophie

On conçoit, d'après ce qui vient d'être dit, combien une pareille universalité peut jeter d'intérêt sur les ouvrages d'Alain, non seulement par les allusions continuelles qu'il fait d'une branche de l'art à l'autre, mais par les grandes expositions scientifiques dont il a semé ses écrits, notamment dans les applications qu'il entendait faire de la forme poétique aux déductions philosophiques. La tentative n'était pas neuve, Martianus Capella et Boècé en avaient donné l'exemple. Mais Alain y attache une importance toute particulière, y donne l'essor à toute sa pensée, de sorte que pour bien connaître le philosophe, il faut d'abord étudier en lui le poète.

Le poète.

Peu d'auteurs ont autant d'imagination que lui. Ingénieux à l'excès dans l'explication des allégories qui forment le fond et les personnages de ses œuvres poétiques, il sait aussi les grouper dans un cadre intéressant et amener sans effort l'occasion de ses vastes expositions scientifiques. S'il mêle la religion à la fable, s'il met Alecto et Vénus près de la Trinité et de la Vierge, c'est avec une extrême modération et de sorte qu'il n'y ait de païen que le vice.

Quant à la forme, Alain est également loin de la latinité molle et élégante de la décadence latine et de la latinité coquette et prétentieuse de la Renaissance. Il n'a, il est vrai, ni la gracieuse légèreté de Claudien, ni l'élégance piquante de Jean Second. Mais si l'on accepte le latin du moyen-âge comme une langue faite et forcément admise, on s'étonnera de la sobriété, du goût et de la correction d'Alain. Sans doute il y a des taches, mais s'il est porté aux rapprochements subtils, le plus souvent il s'en tire avec une habileté remarquable. Ce qui se rencontre au contraire à chaque pas, ce qui dépare ses ouvrages, ce sont ces entassements d'oppositions auprès desquelles les antithèses tant reprochées à Claudien ne sont rien. Mais le mérite de notre poète, ce qui le fait lire surtout avec intérêt, c'est la richesse de sa pensée, la fermeté de son style

et l'énergique simplicité de son hexamètre. Jamais les Latins n'ont rempli leurs vers avec tant d'idées. Aussi cette versification, quoique lourde, est si pleine, si solidement assise qu'on y reconnaît la vigueur des races nouvelles. Il est malheureux que celles-ci n'aient plus guère pris pour modèles que des œuvres de la décadence.

L'Anticlaudien, poème.

Le poème le plus célèbre d'Alain est l'***Anticlaudien***.

Il s'y agit d'un homme parfait luttant contre les vices. Or Claudien a fait un poème sur une donnée toute contraire, où l'on voit Rufin, le plus vicieux des hommes, combattre le brave et noble Stilicon. Cet ouvrage est donc intitulé : ***Anti-Claudien***, non comme l'entend Demster, dans le sens d'imitation de Claudien, ce qui ne peut être admis, bien que l'auteur ait certainement beaucoup imité le poète latin, mais en ce sens : œuvre opposée à celle de Claudien. C'est aussi l'explication qu'en donne le sommaire qu'on trouve dans l'édition de Visch. (1)

Exposition.

Voici l'analyse de cet ouvrage remarquable comme composition poétique et devenu classique au moyen-âge. La Nature s'aperçoit que s'étant jusqu'alors bornée à donner à chaque individu des qualités spéciales, elle n'est arrivée qu'à des créations incomplètes, et se décide en conséquence à réunir sur une seule tête toutes ses faveurs : jeunesse, pudeur, modestie, raison, etc. Elle rassemble donc toutes ces divinités allégoriques dans son palais et leur expose son plan. La Prudence (Prudentia, Phronesis) et la Raison (Ratio) font remarquer qu'aucune d'elles ne peut donner à l'homme ce qu'il a de principal : l'âme, et que celle-ci, il faut la demander à Dieu. L'assemblée leur décerne cette mission qu'elles refusent d'abord, mais que la

(1) Demster. Historia gentis Scotiæ. Bologne, 1627. — De Visch. Alani opera.

Concorde les détermine à accepter. Elles montent donc sur un char que les Sciences et et les Arts ont construit et que traînent cinq chevaux qui représentent les cinq Sens.

Les champs de l'espace, l'air et l'éther, les nuages, tout cet espace que peuplent les mauvais génies est franchi, les sphères des différents astres elles-mêmes sont traversées, puis le firmament; alors les coursiers s'égarent et refusent d'avancer, le guide se perd. Mais la Théologie s'offre à conduire la Sagesse à travers les profondeurs du ciel, pourvu qu'elle abandonne la direction de la Raison et qu'elle délaisse ses chevaux, sauf le second. On se rappelle que ces chevaux sont la personnification des sens et le second représente l'ouïe, instrument de la foi (fides ex auditu.)

Au moment d'aborder cette partie de son poème, l'auteur s'effraie : ce n'est plus le poète qui doit parler, mais les prophète, il adresse à la Divinité une très-belle invocation.

Alors il peint les eaux cristallines du firmament, ce ciel de cristal mêlé d'eau et de feu que l'antiquité supposait au-dessus des étoiles. La Prudence visite ensuite les délices de l'empyrée, le séjour des anges, des saints et de la Mère de Dieu. A cet aspect elle tombe en extase, mais la Foi vient à son secours. Elle se ranime et contemple les secrets de la Divinité : la génération du monde, les lois de la destinée humaine, la grâce, etc.

Dieu, après avoir écouté favorablement la requête, ordonne à l'Intelligence de lui préparer le modèle d'une âme telle qu'on la demande. Le texte montre comment Alain entendait le rôle des formes et des idées platoniciennes :

..... (Deus) vocat ergo Noym(1) quæ preparet illi
Numinis exemplar, humanæ mentis ideam.
Ad cujus formam formetur spiritus, omni
Munere virtutum dives....
.....

(1) Νοῦν.

Tunc Noys ad regis præceptum singula rerum
Vestigans exempla novam perquirit ideam ;
Inter tot species speciem vix invenit illam
Quam petit . . . . .
. . . . .
Hanc formam Noys ipsa Deo præsentat, ut ejus
Formet ad exemplar animam : tunc ille sigillum
Sumit, ad ipsius formæ vestigia formam
Dans animæ, vultum qualem deposcit Idea,
Imprimit exemplo.

M. Haureau a fait sentir combien il est bizarre de supposer Dieu réalisant une âme sur un modèle formé par l'Intelligence (Noys) (1). Il croit qu'Alain a subi ici l'influence de la glose de Chalcidius et du *De causis*, mais il ne faut pas prendre à la lettre ce passage poétique.

Ayant obtenu l'âme qu'elle désirait, la Nature lui fait un corps modèle que la Concorde, la Musique et l'Arithmétique lient au moral. Toutes les divinités lui font un don : pudeur, modestie, raison, honnêteté, etc., etc., celui de la Faveur est remarquable, c'est par lui que les autres pourront plaire.

. . . . donans ut dona placere
Possint...

La Noblesse et la Fortune elles-mêmes viennent apporter leurs présents que la Sagesse modère.

Mais voilà que l'Enfer, apprenant cette nouvelle création vole pour l'anéantir. Alecto réunit tous les vices qui se présentent bientôt au combat : la Discorde, la Colère, la Terreur, la Pauvreté, l'Infamie, la Vieillesse, Vénus, l'Excès, le Luxe, la Sottise, l'Impiété, etc., etc. Après un long combat, l'homme nouveau les met tous en déroute et amène sur la terre le règne de la Justice et du Bonheur. Dans cette description du globe régénéré se trouvent des traits saillants des Millenaires et même des utopistes modernes, tels que Ch. Fourier.

---

(1) De la Philosophie scholastique, ci-après.

Nous généralisons trop en disant que le poète parle ici des vices et des vertus. A-t-on jamais pu dire que la jeunesse fût une vertu ? la vieillesse, le travail, la pauvreté, des vices? Quoiqu'il emploie souvent ces mots: *virtutes, vitia*, l'auteur a plutôt entendu faire d'un côté le dénombrement des biens, de l'autre celui des maux, comme l'entendait Aristote.

Ce qu'il faut noter dans cette œuvre comme nous l'avons dit, c'en est l'esprit didactique, ce sont ces grandes expositions scientifiques qui en font une véritable encyclopédie. Les personnages du poème sont des allégories, chacune d'elles tient à la science et donne occasion d'en ouvrir les trésors. Ainsi quand le poète parle de la Nature, il en décrit toutes les qualités comme étant figurées sur ses vêtements. De même pour la Raison, la Foi, la Théologie, et aussi pour la Grammaire, ainsi que les autres sciences. Elles portent toutes sur leurs robes la description de leurs règles, de leurs principes et les portraits des hommes qui les ont cultivées. Les sept Arts libéraux qui forgent comme nous le disions, les roues et les essieux, offrent ainsi des descriptions complètes de l'état de l'enseignement à cette époque.

A propos de la Fortune, dont il décrit longuement le séjour et le palais, se trouvent une foule d'allusions morales aussi bien exprimées que senties. Tout le dénombrement des vertus et des vices, tout le combat de ces puissances diverses est plein également de ces peintures de mœurs et de ces enseignements moraux. On peut bien y trouver la critique de son temps, comme on a voulu trouver dans le même poème des épigrammes contre divers poètes contemporains, notamment contre Gauthier de Châtillon, caché sous le nom de Mævius, mais les portraits sont trop abstraits pour être d'une grande valeur historique.

Relevons un trait cependant. La Fortune a deux enfants, l'un est la Noblesse, qui lui doit tout, et qui est parente du Hasard :

Post alias sua dona libens et læta dedisset
Filia Fortunæ, casus cognata propinqui
Nobilitas, si quid proprium cessisset in ejus
Sortem, quod posset Naturæ lege tueri;
Sed quia nulla potest nisi quæ Fortuna ministrat,
Nil nisi consilio Fortunæ perficit.

L'autre est l'Avarice, que la mère commence à préférer, et songe à avantager au détriment de l'aînée :

(Avaritia) Quæ quamvis onerosa foret, dejecta, malignans,
Plus sibi concilians Fortunæ matris amorem
Plusque placet matri, tanto remissior alget
Nobilitatis amor; et jam mutare priora
Facta cupit Fortuna parens, prolique secundæ
Tota favet . . . .

On voit qu'au XIIe siècle le clergé séculier n'avait pas grande opinion ni de la noblesse de race, ni de la noblesse d'argent.

La Pauvreté est bien dépeinte, et nous pouvons encore aujourd'hui reconnaître son rôle dans les guerres civiles :

Sed post arma rapit humili de plebe creata
Pauperies, facie dejecta, et paupere cultu,
Incessu tristi gradiens; sed prodiga vitæ,
Nec mortis concussa metu, nec fracta timore
Irruit et vendens in multo funere vitam
Plus audet, dum nescit inops pauperque timere.

C'est bien là l'insouciance héroïque et le désespoir sombre du peuple; voici bien aussi le résultat de ses insurrections, lorsque l'homme nouveau l'écrase sans pitié et ne croit pas même lui devoir l'honneur du glaive :

Nec inebriat arma cruore,
Funere famoso dedignans claudere vitam
Hostis et insigni leto pensare ruinam,
Sed conculcat eam, confundens ora jacentis
Dejectamque solo pedibus triturat equinis.

Les œuvres de ces philosophes scholastiques sont tellement abstraites que l'on doit recueillir avec soin tout ce qui a trait à la vie des hommes parmi lesquels ils vivaient.

Au contraire, il est impossible de relever tout ce qui se trouve dans un tel livre, d'indications utiles, de renseignements précieux sur l'histoire des sciences ; l'astronomie, la météorologie par exemple y sont plusieurs fois traitées avec assez de détail.

Théorie de la nature des universaux.

Pour la philosophie l'ouvrage est naturellement bien plus riche encore. Il est notamment un passage sur lequel tous les lecteurs se sont arrêtés, parce que c'est le seul où se trouve discutée dans Alain la théorie de la nature des idées générales (universaux). Cette question, du reste, avait été bien plus amplement agitée auparavant par Roscelin et Abélard ; elle devait l'être plus encore ensuite par Duns Scot et Occam.

L'Eternel, dit-il, crée le monde sensible à l'image du monde intelligible qu'il porte dans l'esprit.

..... et mundi sensilis umbram
Ducis ab exemplo mundi mentalis.

ce qui peut rappeler l'Alexandrinisme ou seulement Scot Erigène.

Du reste les traces de l'école d'Alexandrie ne sont pas rares ; ainsi par exemple il est parlé dans ce même poème de l'influence exercée sur l'âme par chaque sphère astrologique qu'elle parcourt en tombant sur la terre, doctrine que Proclus a consacrée, et qui, toute spéciale, a dû exiger une étude attentive des maîtres.

La nature est créée d'un seul jet, mais les formes ne lui sont communiquées que successivement (1). Quant à ces formes, à ces espèces inengendrées :

---

(1) Liber sententiarum, sur ce texte : *Creavit omnia simul.*

..... ingenitas species, speculantur ideas
Cœlestes, hominum formas, primordia rerum,
Causarum causas, rationum semina, leges
Parcarum, fati seriem.

Leur rôle se trouve ingénieusement exposé dans une allégorie. La Raison est représentée tenant en main trois miroirs. Dans le premier, elle voit les deux éléments de la substance : la matière et la forme, ainsi que leur union (connubium) et les êtres particuliers qui en résultent.

Quid sit, vel quanta, qualis vel quomodo sese
Res habeat, reliquosque status perquirit in illa
.....
Quæ generat, quæ mutat, eamque servat in esse.

Dans le second, elle voit encore ces deux éléments, mais séparés, la matière retournant au chaos primitif, et les formes pures, existant par elles-mêmes, indifférentes à la mutabilité de leurs sujets.

Nec sua degeneris subjecti tædia flere.

Dans le troisième elle apprend comment l'idée, l'exemplaire, peut, à l'aide de ces deux éléments, créer le monde que nous voyons, l'être fragile, terrestre et borné qui vient cependant d'un principe éternel et immuable.

Instabilis, genitus, fluitans, mutabilis iste
Mundus ab ingenito, stabili, certoque, figuram,
Esse, statum, speciem, vitamque contexit et ortum,
Quomodo terrestrem formam cœlestis idea
Gignit.

Nous aurons encore à parler plus loin de passages relatifs à la logique et aux plus célèbres philosophes de l'antiquité.

Du Deuil de la Nature, poème

Un autre poème d'Alain est intitulé : ***Du Deuil de la Nature.*** Il a pour sujet l'affliction que cause à cette déesse le vice indiqué dans ce développement du titre : ***Libellus contra vitium Sodomitiæ.*** Etrange sujet ! Comment un religieux a-t-il pu écrire des vers et de la prose, mettre un grand talent et un savoir varié au service d'une telle matière ? S'il a eu un but moral, se dit-on tout d'abord, il ne peut que l'avoir manqué, car ce n'est pas avec des poésies sur les fleurs, la musique, le printemps, ou des dissertations sur la psychologie et l'astronomie, qu'on guérit les hommes de cette brutalité. Si son but a été purement poétique, n'y avait-il pas assez d'autres sujets ?

Mais une fois la lecture entamée on se sent entraîné par un charme invincible. Cette idée dégoûtante s'efface ou ne se montre plus que comme repoussoir, et l'on voit se développer mille études habiles qui justifient ce titre audacieux : ***De la nature des choses***, et mille peintures charmantes qui ne justifient pas moins cet autre titre poétique : ***Du Deuil de la Nature.***

Exposition.

C'est un mélange de prose et de vers dans lequel l'auteur, saisi de douleur à l'aspect du vice honteux qui désole le monde (il était donc bien répandu alors), veut faire partager à chacun sa tristesse. Tandis qu'il repose en ces pensées, lui apparaît une femme charmante d'abandon et de fraîcheur, dont il fait un long et brillant portrait, c'est la Nature. A son aspect le monde se sent transporté, les nymphes, les oiseaux, les plantes mêmes célèbrent sa bien-venue. Le poète seul tombe en extase. Elle le lui reproche. Comment lui est-elle devenue tellement étrangère que son aspect lui semble un prodige ? Pensée aussi délicate que profonde. Elle vient à lui pour qu'il écrive ses plaintes. L'univers lui est soumis tout entier ; depuis l'astre jusqu'à la brute, tout, hormis l'homme, suit ses lois. Il faut donc mettre un frein aux passions qui égarent celui-ci, et de l'avis de toutes les vertus, elle fait excommunier les intempérants par le Génie qui remplit près d'elle les fonctions sacerdotales (Sacerdotali ancillatur officio).

Ce squelette d'analyse ne peut donner l'idée de la richesse du poème. A chaque instant, sous le moindre prétexte, s'ouvre une exposition de grammaire, de logique, d'histoire naturelle, d'astronomie, un peu pédante mais pleine de hautes idées et de grandes images. La théorie de l'amour, de l'attrait et du rôle qu'il remplit dans le monde entier, est vraiment grandiose. Au point de vue philosophique, nous allons nous borner à extraire de ce poème un aperçu de l'intelligence humaine.

Théorie des facultés de l'intelligence.

L'auteur compte et distingue tout d'abord trois facultés spirituelles qui sont : 1.° Une puissance naturelle et innée de connaître qui s'applique à la partie abstraite des choses, et les porte, rendues intelligibles, dans le domaine de l'entendement *(ingenialis potentia quæ rerum venatrix subtilium in notitiæ indagine easdem intellectas concluderet)*. N'est-ce pas bien la raison qui procède hors du domaine des sens en vertu d'une puissance naturelle et innée? 2.° une faculté qui induit, déduit et discerne la vérité du sophisme *(potestas logica, rationis signaculum, quæ suæ discretionis ventilabro falsitatis inania a seriis veritatis discernat)*. Voilà le raisonnement bien distingué de la raison; 3.° une faculté de conserver le souvenir du passé et d'entasser dans l'esprit tous les trésors de la science, c'est la mémoire *(virtus recordativa quæ in suo recordationis armario nobilem scientiæ censum thesaurisat)*. Toutes trois habitent dans la tête, mais en différents siéges *(diversis capitis thalamis habitantes)*, ce qui pressent la localisation cérébrale des facultés. Dans le cœur, au contraire, habite la générosité qui s'éclaire de la prudence, et dans les reins les voluptés avides. La liberté de l'homme, précieuse en ce qu'elle lui rend sa victoire plus chère, décide dans la lutte qui s'élève entre la raison et la sensualité.

Cette division de l'âme en trois parties fixées dans trois siéges, peut s'appliquer à l'univers tout entier, car le corps humain en général représente le monde. Au sommet se trouve

la raison divine qui gouverne *(imperat)*; au milieu l'ange qui administre *(operat)*; au plus bas la créature proprement dite qui, comme la sensualité, doit obéir *(obtemperat)*, proposition que de Bonald a répété de nos jours et dans les mêmes termes (1).

Dans le traité des vertus et des vices que nous avons retrouvé, Alain définit l'intelligence : *intellectus est comprehensio generorum (usque ei competit genera concipere)* — et la raison : *ratio est potentia animæ quæ intellecta comprehensa discernit.* Ce n'est pas tout-à-fait le même point de vue.

Alain polémiste. — Traité *De la Foi contre les hérétiques.*

Ce mélange de littérature facile, élégante, et de dialectique profonde devait faire d'Alain un polémiste redoutable. On en peut juger par le *Traité de la foi contre les hérétiques*, une des œuvres les plus curieuses du moyen-âge, en ce qu'elle nous montre comme *l'histoire de mes malheurs, d'Abélard*, comme les livres de Jean de Salisbury, les premiers exemples de cette critique pleine de simplicité, de finesse et de laisser aller qui n'exclut ni la vigueur, ni la profondeur ; apanage glorieux de la France, et qui fait lire nos auteurs avec tant d'intérêt.

Tableau des hérésies albigeoises et vaudoises d'après Alain.

Ces qualités sont surtout remarquables dans les deux premiers livres où l'auteur combat les Albigeois et les Vaudois. Divers historiens, tels que Bossuet chez les catholiques, et Schmidt chez les protestants, ont beaucoup insisté sur la distinction de ces deux hérésies. Alain l'établit très-bien. Sans parler de leurs différences doctrinales si profondes, les uns étant monothéistes et les autres généralement dualistes, on trouve chez les Vaudois, dont le nom, dit notre docteur, vient de *Valdus, philosophe sans raison, prophète sans vision, apôtre sans mission, docteur sans instruction*, un caractère plus tranché. Les Albigeois, dont le nom vient d'Albi, leur

(1) Essais de législation primitive, deuxième volume.

quartier-général, formaient au contraire un chaos d'hérésies souvent contradictoires (ex diversis monstris unum monstrum). C'était un mouvement universel vers la liberté d'interprétation, mais entraînant les dissidences les plus profondes de secte à secte; l'une est timide et près de l'orthodoxie, l'autre est radicalement déiste, ou même comme on le voit à propos de certaines doctrines sur la nature de l'âme, va jusqu'au corporalisme saducéen (1).

On a dit que ces hérésies étaient la restauration du gnosticisme et du manichéisme. C'est à ce point de vue que se sont arrêtés presque tous les historiens modernes. Il y a en effet beaucoup de souvenirs de Saturnin, de Basilide et de Manès, comme les deux principes, le dédain de l'ancien Testament, la réhabilitation de Lucifer, etc., etc. Mais des études récentes ont montré en quoi les Cathares différaient des Albigeois (2). On ne peut pas non plus les assimiler aux Protestants, et cependant on y retrouve bien des traits du premier élan de la réforme, avec son audace, ses variations, sa fécondité et sa rapide propagation ; une réforme méridionale, il est vrai, plus polie et moins austère, plus poétique et moins morale ; c'est, qu'on me passe l'expression, le girondinisme des révolutions religieuses. Qui ne reconnaîtrait les ancêtres des Protestants dans ces hérétiques dont parle Alain, et qui ne voulaient de confession qu'à Dieu seul; les Hussites dans ceux qui prétendent qu'on doit adorer partout la Divinité sans qu'il soit besoin d'églises matérielles; les fanatiques soldats de Cromwell

---

(1) D. Brial, dans l'Histoire littéraire de France, croit avec les Bénédictins que le nom d'Albigeois est postérieur à Alain. Cet auteur, il est vrai, ne l'emploie jamais. Albéric de Trois-Fontaines dans sa chronique cite sous ce titre : *Contra Albigenses*, l'ouvrage du docteur universel, mais il est d'un demi-siècle postérieur.

(2) Schmidt. Hist. des Cathares.

dans ceux qui rejettent les prières des mauvais prêtres et donnent le droit de prêcher à quiconque se sent inspiré ; les Quakers dans ceux qui défendent absolument de mentir, de prêter serment, de mettre à mort ; les Lollards dans ceux qui regardent nos âmes comme des prisons où les anges déchus subissent leur châtiment jusqu'à ce que le repentir les ramène au ciel ?

Ne se croirait-on pas entre Bucer et OEcolampade, entre Zwingle et Luther, lorsqu'on voit apparaître sur la question de la transsubstantiation tous les arguments du XVIe siècle : qu'on ne peut broyer le corps du Christ sous les dents, que ce corps divin ne peut devenir du pain, qu'on le briserait donc alors qu'on rompt l'hostie, jusqu'à la discussion du sens du mot *hoc* dans cette phrase célèbre : *hoc est corpus meum !* N'y a-t-il pas même un pressentiment des mordantes attaques de Voltaire dans la critique de la Bible, lorsque ces hérétiques disaient par exemple que Dieu n'avait pu répudier Saul, dont le crime était d'avoir fait grâce au roi des Amalécites, ni choisir le cruel, l'adultère David ; qu'il n'avait pu commander à Abraham de tuer son fils, etc., etc., objections familières au *Dictionnaire philosophique.*

Pour combattre les hérésies qui reproduisent les anciennes doctrines des Gnostiques et des Manichéens, Alain reprend les arguments favoris des pères de l'Eglise ; il convient franchement de ces emprunts souvent d'une exactitude littérale ; on ne peut prendre, dit-il en commençant, de meilleurs guides que ces premiers docteurs chrétiens, *bien que coupant sans cesse les têtes sans cesse renaissantes de l'hydre de l'hérésie, ils n'aient pas réussi à tuer le monstre terrassé.*

Quand l'hétérodoxie prend au contraire un caractère de nouveauté, et qu'Alain n'a plus les pères pour l'inspirer, il faiblit et ne brille plus que par les qualités de son style. C'est ce qui arrive principalement quand les hérétiques, unanimes sur ce

point, flétrissent la fortune, le luxe et les scandales du clergé. On sait qu'une partie progressive dans le catholicisme entreprit d'opérer sur elle-même la réforme en se réduisant à la pauvreté, à la vie la plus active et la plus austère; telle fut l'origine des ordres mendiants, sorte de transaction entre les réclamations des novateurs et l'esprit stationnaire d'une grande partie du clergé. On sait aussi que ces ordres approchèrent quelquefois tellement près des hérésies, qu'ils se firent condamner à diverses reprises. Alain pense tout différemment. Il ne connut pas précisément ces ordres, qui datent pour la plupart de 1210 à 1220 mais il s'élève très-chaleureusement contre cette prétention des hérétiques : *que le prédicateur doit être nourri par les fidèles.* Il n'en trouve aucune bonne raison. L'apôtre des gentils (*doctor gentium*) a gagné sa vie en travaillant; et il est mieux, suivant lui, de le faire ainsi que de l'exiger ignominieusement *(inverecunde)* d'autrui. Du reste, dans ses ouvrages, il semble peu favorable au clergé régulier; ainsi il prend parti contre lui dans cette question qui a tant agité le moyen-âge, lorsqu'il s'agissait de savoir si les fidèles d'une paroisse pouvaient se confesser à d'autres qu'à leurs prêtres séculiers (1).

Nous avons cru devoir nous étendre un peu plus sur la partie historique du livre : *De la Foi contre les hérétiques*, parce qu'il nous a semblé y trouver une peinture vivante du temps qui a vu fleurir Alain et du rôle que cet écrivain a dû y jouer. C'est d'ailleurs le seul renseignement que nous ayons sur ce point, car on ne voit pas que notre philosophe se soit mêlé à la vie publique. Il ne manque aucune occasion de flétrir, parmi les vices de son temps, la soif de l'argent et des honneurs, et

(1) Alani opera. Edition de Visch. De pœnitentia, p. 194.

semble s'être tenu à l'écart, dans l'obscurité. Avant donc d'entrer dans l'examen philosophique de ce livre, nous citerons encore un trait historique qui honore le caractère de notre docteur. Il recommande par-dessus tout de traiter les hérétiques avec charité, et il consacre quelques pages fort curieuses à ce sujet.

Théories de la persécution religieuse rejetées par Alain.

Nous disons fort curieuses parce qu'on y trouve de singulières propositions dans la bouche des hérétiques mêmes et sous la plume d'Alain également.

Certains Albigeois prétendaient que les hérétiques étaient des brebis égarées *(oves errabundæ)* que l'on doit seulement ramener au bercail par des exhortations et des châtiments *(verbis et verberibus), mais qu'on ne peut punir de mort dans aucun cas.* Notre philosophe, qui vient de prêcher la charité, pense qu'on ne peut punir de mort les hérétiques à ce titre seulement, mais il estime qu'on peut le faire pour les faits prévus par la loi civile *(si tamen illis peccatis laborant quibus mors temporalis debetur, a judice sæculari puniri possunt).* Frapper un criminel, dit-il, ce n'est pas répandre le sang, mais appliquer la loi (*non est sanguinis effusio sed legum ministerium*). Vaines distinctions! Puisqu'à cette même époque la manifestation la plus intime des croyances hérétiques fut souvent déférée au juge séculier et punie de mort.

On remarquera encore que les Albigeois, tout en écartant la peine de mort, admettent la légitimité des châtiments *(verberibus),* pour les principes qu'ils reconnaissent eux-mêmes comme des hérésies. Ils admettaient donc que des peines fussent nécessaires, pourvu qu'elles ne pesassent pas sur eux. On a vu du reste assez souvent les persécutés devenir persécuteurs à leur tour, pour ne pas s'étonner de pareilles inconséquences. Constatons seulement que M. Henri Martin s'est trompé, lorsque d'après M. Schmidt et contrairement à M. Michelet, qui était

dans le vrai, il affirme que les hérétiques du douzième siècle n'ont pas approuvé doctrinalement la persécution (1).

Du reste, quand ce livre a été écrit, la période rigoureuse avait à peine commencé. Les hérétiques se propageaient sous la protection de la plupart des seigneurs méridionaux. Ce n'est qu'en 1206, après la mort d'Alain, que saint Dominique entreprit sa mission, et ce n'est qu'après encore que la croisade fut prêchée et la guerre d'extermination résolue.

Les matières sont trop confuses dans le *Traité de la Foi contre les hérétiques* pour prêter à l'analyse. Nous avons indiqué plus haut les principales propositions qui y sont signalées, cet ouvrage en offre successivement la réfutation.

Les questions religieuses, comme dans tout le moyen-âge, y sont sans cesse mêlées à la métaphysique. Il n'est guères que deux discussions qui portent un caractère vraiment philosophique : l'unité ou la dualité des principes du monde et la nature de l'âme.

Réfutation du dualisme.

La première n'offre plus l'intérêt qu'elle offrait alors que les Albigeois ressuscitaient les doctrines gnostiques. Leur premier dogme était qu'il faut reconnaître deux principes, le principe de lumière, qui est Dieu, duquel émanent les êtres spirituels, et le principe des ténèbres, qui est Lucifer, duquel émanent les êtres temporels. Les principaux arguments philosophiques de cette thèse, en-dehors des textes sacrés, les voici :

1.° Le monde est corruptible; or, si Dieu l'eût fait tel, c'est qu'il n'eût pu le faire autrement, ce qui le supposerait impuissant, ou qu'il ne l'aurait pas voulu, ce qui le ferait juger méchant *(invidus)*; 2.° Immuable, Dieu n'a pu créer un monde si fragile, car le semblable s'engendre du semblable; 3.° La

---

(1) H. Martin Hist de France, tome IV, p 15. — Schmidt, Hist. des Cathares.

Providence ne peut régner seule en ce monde, où le hasard se révèle à nous en tant de cas ; 4.° Enfin, ne voyons-nous pas des êtres évidemment et exclusivement créés pour le mal, les serpents par exemple.

La théologie catholique répond que si Dieu a créé le monde, c'est par pure bonté, et qu'il n'était pas tenu de le créer de telle ou telle façon ; que s'il l'a fait corruptible, c'est par sagesse, se conformant à la raison d'après laquelle tout être créé ne pouvant manquer d'avoir un commencement et une fin, se trouve par suite essentiellement corruptible ; 2.° Que Dieu n'étant que la cause efficiente et non la cause formelle du monde, a très-bien pu le faire différent de lui-même, ainsi qu'un ouvrier, survivant à peine à son occupation, crée par fois une œuvre immortelle ; 3.° Nous appelons hasard ce que nous ne connaissons pas, mais comme le dit très-bien Aristote (que le texte latin appelle Philosophus suivant l'usage), il n'y a rien qui n'ait une cause légitime ; 4.° Enfin, toute cause créée l'est pour quelque bien, elle peut abuser des dons de Dieu ou bien son utilité peut être méconnue par nous, mais celle-ci n'en existe pas moins ; les serpents n'eussent-ils pour mission que de punir l'homme ou de l'humilier, en lui prouvant sa faiblesse, ont leur raison d'être. Cette théorie, qui fait disparaître le mal dans l'ensemble de la création, en le regardant comme une imperfection relative qui contribue à la perfection du tout, est, comme on sait, celle que St.-Augustin a précisée mieux que tout autre, celle que Leibnitz devait populariser un jour.

Non contente de ces réfutations, la philosophie catholique prend l'offensive, disant que, s'il y a deux principes, l'un est imparfait ou l'autre superflu ; si l'un est imparfait, il dépend manifestement de l'autre ; si l'un est superflu, quelle est sa raison d'être ? S'appuyant ensuite sur l'ordre qui règne si manifestement dans certaines parties de l'univers, ne fût-ce que dans le cours des astres, par exemple, la doctrine chrétienne enseigne

que si c'est l'esprit des ténèbres qui a créé ce monde temporel, il n'a pu le créer pour le bien, et que s'il l'a créé pour le mal, l'ordre n'y peut subsister sans contradiction. Il y avait en outre ici une difficulté palpable : D'où venait l'homme ? Si Dieu a créé seul cet être double, Dieu a donc aussi créé le temporel. De même si Lucifer l'a créé, Lucifer a donc créé du spirituel. L'auraient-ils créé ensemble et d'un commun accord ? Non, le Christ a déclaré qu'il ne peut y avoir rien de commun entre Belial et lui, la raison confirme ces paroles.

Pour répondre à cette objection, certains hérétiques, que le texte ne nomme pas, pensent que nos âmes sont des anges déchus, enfermés momentanément dans les corps humains, comme dans une prison, afin qu'ils puissent s'y repentir, car la justice de Dieu a dû leur laisser le libre arbitre et le pouvoir de revenir au bien. Mais les orthodoxes demandent si ces anges déchus, qui tout spirituels ne peuvent être l'œuvre de Satan, lui sont au moins co-éternels, ce qui multiplierait indéfiniment les premiers principes. Ils demandent encore pourquoi, dans ce système, l'esprit du mal chercherait à perdre les âmes, ses semblables, ses sœurs. Si les démons sont damnés éternellement et ne peuvent se repentir, c'est leur propre malice qu'il en faut seule accuser ; ils ne le peuvent pas, parce qu'ils sont trop méchants pour le vouloir.

Dans cette idée que Satan peut revenir au bien, dans cet intérêt porté aux anges des ténèbres, on reconnaît tout à la fois le souvenir de certaines doctrines indo-persanes ou gnostiques, et le pressentiment de ces opinions qui devaient renaître plus tard chez les Lollards, et qu'un illustre romancier de nos jours a popularisées dans la plus étrange et la plus brûlante peinture (1).

---

(1) Consuelo. Deuxième volume. Les hérésiarques s'appuyaient notamment sur ce texte singulier de S. Mathieu, que pour aller au ciel il faut en

Théorie d'Alain sur la nature de l'âme.

A l'opposé de ces hérétiques s'en trouvent d'autres qui cherchent à mettre en doute la spiritualité de l'âme, en montrant que celle des bêtes a les mêmes propriétés que la nôtre, la même nature invisible, impalpable, et que par suite ou celle-ci est matérielle et mortelle, ou celle des bêtes est immatérielle et immortelle.

Alain répond que l'âme des animaux est corporelle et a son origine dans la seconde digestion qui se fait dans le foie (*ut naturalis ratio testatur, spiritus bruti animalis originem habet ex secunda digestione quæ fit in hepate*). Ce n'est autre chose qu'une vapeur légère *(tenuis fumus)* qu'on nomme naturelle dans le foie, vitale dans le cœur, animale dans la tête. Cette âme corporelle existe dans l'homme, elle y joue un rôle intermédiaire entre la substance raisonnable et le corps, tenant de celle-là par sa ténuité, de celui-ci par sa nature matérielle *(corporeitas)*. On a donc tort de prétendre que l'âme des bêtes a les propriétés de l'esprit immatériel, elle n'a que les propriétés communes à toute espèce de *spiritus*, c'est-à-dire le sens et l'imagination, facultés relatives au corps. *(Quæ circa corporalia versantur). Spiritus*, en effet, doit s'entendre en deux sens ; il se dit *a spirare* dans l'animal, il se dit *a spiritualitate* dans l'homme, et dans cette dernière acception, l'esprit a des facultés particulières qui sont : l'entendement *(intellectus)*, l'intelligence *(intelligentia)*, et la raison *(ratio)*, expressions qui montrent qu'Alain n'était pas étranger aux théories alexandrines.

Si donc l'âme des bêtes ne tombe pas sous les sens, c'est

être descendu : *Nemo ascendet in cœlum, nisi qui de cœlo lapsus*. Notre docteur veut qu'on ne l'entende que de Jésus-Christ, remontant au ciel et entraînant avec lui son corps spirituel, qui est l'Église, comprenant tous les élus. Evidemment les hérétiques abusaient du texte, mais cette réfutation le fait-elle moins ?

grâce à son extrême ténuité seulement. Si elle est répandue dans tous les membres, ce n'est que confusément *(per infusionem)*. Tout prouve au contraire que notre âme à nous est incorporelle. La voit-on croître en proportion du corps ? Comment concevrait-elle l'immatériel si elle était matérielle ? Quelle puissance pourrait maintenir l'harmonie entre les parties du corps, toujours prêtes à se diviser ? Quelle pourrait être la source du mouvement et de la volonté ? Si c'était la matière, on la rencontrerait toujours et partout avec les mêmes propriétés : voulant et se mouvant sans raison de jamais s'arrêter? Enfin la source de l'existence ne la comprenons-nous pas sans penser aux choses corporelles, et comment pourrions-nous la comprendre sans penser à la matière, si elle en participait.

Est-il besoin de faire sentir combien cette argumentation est serrée et élevée. Sans doute certains points ont été bien débattus, bien éclaircis depuis lors. Le défaut de proportion entre la croissance de l'âme et l'amplitude du corps, est un argument que Gassendi et d'autres ont ruiné. Au contraire, cette idée à peine indiquée, de la nécessité d'une âme pour maintenir la composition des parties toujours prêtes, d'après les lois du monde physique, à se séparer, est devenue le germe des belles théories de l'archée, du vitalisme, où Bichat a puisé sa célèbre définition. Mais ce qu'il faut surtout remarquer, c'est l'argument tiré d'une part de l'impossibilité pour le fini de comprendre l'infini, et de l'autre de la possibilité de prouver l'existence de l'âme sans penser à la matière. Descartes a conclu de même de ce qu'il pouvait acquérir la certitude qu'il existait, tout en supposant l'anéantissement général des corps, qu'il était nécessairement autre chose qu'un corps (1). Que l'on com-

Comparaison avec la théorie de Descartes.

(1) Discours de la méthode. Quatrième partie au commencement. — Méditation deuxième au milieu.

pare sa théorie sur ce point avec le texte d'Alain *(possumus intelligere id quod vegetat, non intellecta corporeitate, ergo non est corpus; si enim substantialiter esset corpus, sine corporeitate intelligi non posset)*, et l'on restera étonné de la similitude. Mais en la constatant on remarquera que, d'un autre côté, Descartes prend pour base de sa théorie ce principe que l'esprit est essentiellement immatériel, *que l'immatérialité*, s'il est permis de parler ainsi, *est constitutive du genre esprit*, tandis qu'Alain combat très-vivement ce même principe, avancé par les hérétiques. Voici comment ceux-ci argumentaient : Le genre substance comporte deux différences ou espèces, corps et esprit. Cette différence : corporel, jointe à ce même genre : substance, constitue donc le corps, comme cette différence : incorporel, jointe à ce genre : substance, constitue l'esprit. Donc cette différence : incorporel étant constitutive de ce genre : esprit, tout esprit est incorporel. Alain répond comme nous l'avons dit ci-dessus, que c'est l'esprit lui-même qui comporte deux différences : corporel et incorporel ; qu'il s'entend en deux sens, *a spirare* ou *a spiritualitate*.

Descartes, on le voit, a été plus fidèle à son principe, mais il a heurté la réalité des faits quand, pour refuser aux bêtes toute espèce d'âme, il s'est trouvé forcé d'en faire des machines insensibles et inintelligentes. Notre docteur, au contraire, qui leur concède une âme corporelle, n'est pas réduit à la même nécessité, et se range ici du côté du sens commun.

Les autres questions agitées par le *Traité de la Foi contre les Hérétiques* n'ont pas assez de portée philosophique pour que nous les analysions ici.

Alain scholastique

Les autres ouvrages d'Alain nous le montrent sous un aspect tout différent, ce n'est plus le poète pompeux et élégant, le polémiste vif et spirituel, c'est l'homme de son temps, le scholastique faisant de ses doctrines un exposé systématique et méthodique, apportant dans les divisions un ordre minutieux,

dans les déductions une rigueur extrême, dans le style une sécheresse impitoyable.

Mélange de foi et d'indépendance.

Ces sortes d'ouvrages sont naturellement aussi et même plus théologiques que philosophiques. Il y règne cependant un mélange de foi et d'indépendance qui est fort commun dans ce siècle, mais qui n'en est pas moins curieux. C'est cette tendance qui a fait dire très-justement à M. de Rémusat : *que la scholastique n'a jamais cessé d'être une science rationnelle, même lorsqu'elle s'est le plus attachée à demeurer orthodoxe* (1). Hegel, se plaçant à un point de vue différent, a dit de même : *le caractère général de la philosophie scholastique est un effort de comprendre une doctrine supposée vraie.*

Ainsi, dans le *Traité de l'Art de la Foi*, dont nous allons parler immédiatement, Alain, voulant se disculper d'avoir composé un ouvrage purement dogmatique, dit en son prologue que, pour combattre l'incrédulité, les Pères avaient des miracles et des textes, mais qu'il faut aujourd'hui se contenter de recourir aux arguments de la raison. Ceux qui dédaignent de se soumettre aux prophéties et aux évangiles seront ainsi condamnés par une argumentation rationnelle, bien que la foi n'ait pas de mérite lorsque *la raison humaine la confirme pleinement. (Fides non habet meritum cui humana ratio præbet experimentum* (2). Et à côté de cette maxime de saint Grégoire, dans ce même ouvrage, un peu plus loin, opposant à cette profession d'une croyance aveugle, une appréciation d'une liberté d'esprit extraordinaire, surtout dans un écrit dédié à un pape, Alain va dire que la foi vient de preuves *insuffisantes pour la science, et qu'elle est au-dessous de celle-ci*, comme elle est au-dessus de l'opinion. *(Fides enim est ex certis rationibus*

---

(1) De Rémusat. Abeilard. — Hegel, Hist. de la Phil.

(2) Homelia Sancti Gregorii magni, t. VI, Opera, t. II.

ad scientiam non sufficientibus orta præsumptio; fides igitur utique super opinionem sed infra scientiam.)

Puis encore il ajoutera que, pour combattre les hérétiques enclins à l'étude de la philosophie *(philosophicis speculationibus deditos)* (1), il va les réfuter sur leur propre terrain *(cogor disertis rationibus de fide rationem reddere). Rendre raison de la foi!* a-t-on jamais rien dit de plus fort?

Ailleurs cependant, dans ses *Règles théologiques*, il avance que toutes les sciences ont des règles qui leur servent de base *(omnis scientia suis nititur regulis)*. Mais tandis que les autres connaissances ne se fondent que sur le cours contingent des choses *(in consuetudine sola consistens penes consuetum naturæ decursum)*, ce qui est presque le langage de Hume, la théologie seule a des bases nécessaires et absolues, sur lesquelles se fonde une foi que ni les événements ni la nature ne peuvent changer.

On voit par ces citations quel singulier mélange d'audace et de timidité se trouvait dans ces clercs du moyen-âge.

Traité de l'*Art de la Foi*. — Exposition. — Propositions fondamentales

Dans le traité *de l'Art de la Foi*, qui n'a rien de commun avec le traité *de la Foi contre les Hérétiques*, malgré la ressemblance des titres, l'auteur reconnaît d'abord des principes indémontrables, nécessaires, qu'il nomme *pétitions (petitiones sic dictæ quia probari per alia non possunt)*, puis *des notions communes (communes animi conceptiones)* tellement claires, que l'esprit les tient pour vraies sitôt qu'il les entend énoncer *(quam quisque intellectus probat auditam)*, dit-il ailleurs, dans ses *Règles théologiques*. Il embrasse ainsi deux points de vue que se sont partagés les modernes (école allemande et école écossaise), sous les noms de concepts nécessaires et d'idées du sens commun. C'était se conformer à la nature, car il y a des

(1) Philosophari nos provocant hæretici, disait de même Tertullien

idées tellement nécessaires que tout homme les a par cela seul qu'il est homme et qu'il ne peut pas ne pas les avoir. Il y en a qui ne sont pas nécessaires au même chef, mais qui sont si naturelles qu'il est commun à tous les hommes de les admettre aussitôt qu'ils les entendent énoncer.

L'auteur s'attache encore à poser un certain nombre de définitions et de ces prémisses voici les conséquences qu'il tire :

De la substance.

Ce qui est la cause de la cause est la cause de l'effet, car si A est cause de B et B de C, C est évidemment causé par A (1). La cause du sujet est aussi la cause de l'accident, puisque d'après la définition de celui-ci il n'existe que par le sujet (2). Il est encore évident que rien ne se fait de soi-même, car rien ne peut être supérieur à soi-même, or la cause est supérieure à l'effet (3).

Cela posé, la matière sans forme ou la forme sans matière ne peuvent exister. Si en effet elles existaient isolément, ce seraient des sujets, elles seraient donc discrètes, c'est-à-dire qu'elles différeraient ou qu'elles différencieraient (4). Mais pour différencier, il faudrait qu'elles fussent des propriétés et non des sujets ; pour différer, il faudrait qu'elles fussent modifiées (*informées diversement)* par des propriétés, ce qui suppose la

---

(1) Pétition 3 : ce que nous attribuons à des causes créées n'en vient pas en effet, mais provient d'autres causes qu'il faut déterminer. C'est du moins ainsi que nous traduisons cette phrase louche et évidemment altérée : *Quæ creatorum causis attribuimus nec insunt per effectum et causam illius attribui.*

(2) Définition : L'accident est une propriété qui n'existe que grâce au sujet (*per subjectum existit*) qui ne lui donne pas l'être (*esse non conferens*) mais la différence (*differre facit*).

(3) Notions communes 2 et 3 : Toute cause est antérieure et supérieure à ce qu'elle produit (*causato*); rien n'est antérieur ou supérieur à soi-même.

(4) Résultat de diverses définitions données par l'auteur.

forme (1). Donc celle-ci existe toujours unie à la matière, et la substance n'est que l'union de ces deux éléments. Comme le dit scholastiquement l'auteur, l'existence de l'une et de l'autre est la cause de la substance, et leur réunion est la cause de leur existence réciproque, puisqu'isolées elles n'en peuvent jouir. Donc cette réunion est la cause de la cause, la cause de la substance.

De Dieu, cause de la substance.

Mais cette union elle-même a une cause, puisque rien n'est cause de soi-même, une cause infinie, puisque tout ce qui tombe sous le nombre est discret, par suite diffère ou différencie, ce qui ne peut convenir à la cause première ; une cause supérieure, puisque la cause l'est toujours ; une cause unique, puisqu'il ne peut y avoir une série de causes infinie (2); une cause simple, par suite, puisque toute composition a elle-même sa cause (3).

Cette cause, c'est Dieu, qui ne peut avoir d'accident, l'accident faisant différer ; qui ne peut conséquemment subir de modifications, de destruction, pas plus qu'il n'a pu être produit, puisque ce sont là des mouvements, et que tout mouvement est un accident (4). Il est donc inengendré, immuable, éternel, imcompréhensible, ineffable, car il n'a pas de forme, et notre intelligence ne peut comprendre qu'à l'aide de la forme *(intellectus : potentia animi adminiculo formæ rem comprehendens)*. Il ne peut donc être que l'objet de la foi, non de la science.

---

(1) Définition : la forme est ce qui modifie le sujet par un concours de propriétés provenant d'une substance extérieure : *Quæ ex concursu proprietatum adveniens a qualibet alia substantia facit suum subjectum aliud esse.*

(2) Pétition 2 : *Nullius rei causam in infinitum ascendere.*

(3) Pétit 1 : Toute composition a une cause composante.

(4) L'auteur comme Aristote en reconnaît six espèces : génération, corruption, augmentation, diminution, changement de lieu, altération.

Quant à la bonté, à la justice et aux autres attributs de Dieu, ils se prouvent par le spectacle de la création, là où nous trouvons des créatures portant le cachet du bien et de la puissance, nous concevons un créateur bon et puissant.

Dans l'Anticlaudien, Alain avait déjà étudié assez profondément les attributs de Dieu, les *noms divins*, cette question qui, à la suite du pseudo-Denys, a tant préoccupé le moyen-âge.

Qualiter ipse Deus in se capit omnia rerum
Nomina, quæ non ipsa Dei natura recusat,
Cuncta tamen mediante tropo, dictante figura
Sustinet et voces puras sine rebus adoptat.
Ens justum sine justitia, vivens sine vita
.....
Absque loco loca cuncta replens, sine tempore durans,
Absque situ residens....
.....
Nec solum justus vera ratione, sed ipsa
Justitia est, non solum lucidus ipse, sed ipsa
Lux est nocte carens....
... .
Nec solum loca cuncta replet, sed singula solus
Infra se claudit, quasi meta locusque locorum.

Ce qui se rapproche beaucoup de la célèbre théorie de Clarke, voyant dans Dieu l'espace même.

De l'homme. — Pourquoi la matière se trouve jointe en lui à l'intelligence.

Le livre de *l'Art de la Foi* passe de l'étude de Dieu à celle de l'homme et des êtres supérieurs (anges). Tout ce qui provient, dit-il, d'une cause excellente, ne peut manquer d'être bien, or tout vient de Dieu, qui n'a pu créer quelque chose de mauvais (1). La charité de Dieu *(divina charitas)* a même dû le porter à faire participer la créature à sa sagesse et à sa gloire. Dans cette vue, il a créé les esprits *(spiritus rationales)* qui doivent se soumettre à la Divinité, puisqu'ils lui sont in-

(1) *Bonum*. Definition : *quod utile habet esse*.

férieurs, comme l'effet l'est à la cause (1). Et puisque la justice, d'après sa définition même est la récompense des bons et le châtiment des méchants, il a fallu donner à ces esprits le libre arbitre.

Au-dessous des esprits célestes se place l'homme. *L'Art de la Foi* pour montrer combien cette créature est faible, à combien de chutes elle est exposée et de combien de secours elle a besoin, fait remarquer que la charité en portant Dieu, comme il vient d'être dit, à faire participer la créature à sa sagesse, a dû lui inspirer d'étendre ce bienfait sur tout, jusque sur la plus vile matière. C'est dans ce but qu'il l'a jointe dans l'homme à l'esprit même. De sorte que l'humanité possède en elle, à côté de la raison, l'élément le plus vil et le plus porté à la corruption. Cette explication est certainement l'une des plus ingénieuses et des plus frappantes que la philosophie ait créée.

Déductions théologiques.

Une fois l'homme déchu, il a fallu que Dieu le secourût pour le rendre de nouveau apte à la béatitude céleste; aussi d'un côté c'était évidemment à l'homme à réparer sa faute, de l'autre il était trop borné pour suffire à une réparation infinie devenue nécessaire, puisque l'être suprême avait été outragé (2). De là la nécessité de l'incarnation d'une victime Dieu et homme tout à la fois qui souffrît pour nous la peine suprême. Nous ne pousserons pas plus loin cet examen du livre qui entre de plus en plus dans le domaine des questions purement religieuses. Nous en avons assez dit pour en faire connaître la méthode.

Règles théologiques. — Exposition.

Les *Règles théologiques* sont conçues sur un plan analogue. Alain y expose d'abord que toute science se fonde sur certaines règles, les lieux communs des rhétoriciens, les sentences

(1) Notion 4 : *Si aliquis major possidet minorem in se, minor se et ea quæ penes ipsum sunt in honorem majoris tenetur convertere.*

(2) Les notions 5 et 6 appuient cette idée que la satisfaction se mesure au rang de l'offensé.

de la morale, les aphorismes de la physique, les théorèmes de la géométrie. Mais tous ces principes ne sont fondés que sur l'ordre de la nature ; la théologie au contraire fonde les siens bien plus solidement sur la foi qui est au-dessus de l'ordre des choses et de ces changements. Comme dans le traité précédent il appelle ces règles des notions communes (*communis animi conceptio est enarratio quam quisque intellectam probat*) ou même notions du sens commun (*communis animi, id est, multorum animorum*) que chacun admet aussitôt qu'il les entend énoncer. Mais les unes sont propres à être saisies par tous ou par beaucoup, telle est cette proposition : il y a un premier principe ; les autres ne peuvent être saisies que par un petit nombre d'intelligences cultivées, (*sapientum*) comme : tout ce qui est simple n'a pas d'attributs distincts de sa substance (*omne simplex esse suum et id quod est unum habet*).

Unité de Dieu.

Après cette introduction viennent les règles successives que nous ne pouvons ni énumérer ni analyser ; à peine en pouvons-nous donner une idée générale. Dieu n'est pas seulement un, c'est l'unité même (*monas*) et toute unité vient de lui. Quant à ce qui est créé sur terre (*subcæleste*), on n'y trouve que la variété (*pluralitas*). Enfin ce qui est créé, mais qui tient du ciel (*cœleste*) présente non l'unité réservée à Dieu, ni la variété, propre à ce monde, mais une simple diversité (*alteritas*), de sorte que l'unité semble n'y être rompue qu'une fois. L'unité (*monas*) est le commencement et la fin (alpha et omega) de toute chose ; la brute, l'herbe inanimée elles-mêmes tendent à l'unité et répugnent à la division de leurs parties ; mais elle n'a elle-même ni commencement ni fin ; sans quoi elle perdrait son caractère propre. Il s'en suit que tout être fini tient de ce qu'il y a de bon de son principe ou de sa fin, l'être irraisonnable de son commencement seulement ayant la Divinité pour auteur ; l'être raisonnable du commencement et de la fin puisqu'il vient de Dieu et cherche à rentrer dans sein. Il s'en suit encore que

l'unité n'ayant point commencé et ne pouvant finir, Dieu peut être défini une sphère (*sphæra*) intelligible dont le centre est partout la circonférence nulle part, pensée très-élevée qui remonte comme on sait jusqu'à Timée et probablement bien plus haut encore.

Nature des attributs de Dieu.

Une autre conséquence encore que l'on tire des vérités précédentes c'est qu'en Dieu les attributs ne sont pas distincts de la substance, c'est-à-dire que la justice de Dieu, sa bonté, ne peuvent pas être séparées de lui-même. Les Allemands de ces derniers temps ont beaucoup développé cette théorie, et M. Cousin en a fait grand usage dans son livre Du Fondement des idées du Vrai, du Bien et du Beau. En effet Dieu étant simple et universel, dit fort bien Alain, tout ce qui est en lui est lui, et rien ne peut être en lui qui ne soit lui-même (*nihil in eo, præter id quod ipse est*), puisque l'unité n'admet ni exclusions, ni distinctions.

Arrivé à ce point l'auteur entrant tout-à-fait dans l'esprit scholastique après avoir étudié ainsi comment les attributs de Dieu lui sont applicables, passe à l'examen de ces attributs généraux (*prédicats*) et se demande en quelle façon le sujet, la substance, la forme, l'affirmation, la négation, le nom et les diverses espèces de noms, l'adjectif, le pronom, le verbe et ses temps, les adverbes, les prépositions peuvent se dire (*prædicari*) de Dieu, s'appliquer à la divinité.

Prédominence de la scholastique dans cet écrit.

C'est de tous les écrits d'Alain celui dans lequel cet esprit scholastique règne le plus : les distinctions subtiles, les divisions minutieuses, les abstractions vides et creuses y abondent. On y trouve cependant une foule de propositions judicieuses, de points de vue ingénieux, de réflexions profondes qui en rendent l'étude intéressante. Aucune doctrine ne paraît nouvelle, ni propre à Alain, mais sur beaucoup de points il a devancé saint Thomas et saint Bonaventure, qui n'ont guères fait que développer davantage les mêmes opinions.

Nous ne croyons donc pas pouvoir prolonger indéfiniment cet examen. L'auteur rentre bientôt dans des études plus positives sur la puissance de Dieu, le mal, le péché, et descend par une déduction serrée des questions les plus vastes, telles que celles qui viennent d'être énoncées, jusqu'aux applications les plus spéciales : l'efficacité de chaque sacrement, par exemple. Ces formules ne sont pas susceptibles d'analyse, elles sont exposées et parfois confirmées en quelques phrases très-courtes et très-nettes. Les plus étendues ne le sont guères et ce sont les plus serrées d'argumentation.

Nous bornerons donc ici notre examen de la méthode philosophique d'Alain, telle qu'elle nous est révélée par ses ouvrages mêmes.

Alain se distingue par quelques tendances des scholastiques. — Sa façon d'envisager la logique.

Résumant nos observations nous pouvons conclure que les tendances du docteur universel, considérées en général, ne paraissent pas être tout-à-fait celles de la scholastique. Ainsi lorsqu'il traite de la rhétorique et de la dialectique dans l'*Anticlaudien*, il proclame qu'on peut très-bien raisonner sans avoir appris la logique, faire un excellent usage dès lieux sans en connaître la théorie (*capiatque locos ignara locorum*), opinion que Port-Royal devait mettre en vogue chez nous. Il semble encore avancer que la logique n'est pas une science d'invention, et l'on sait que souvent le moyen-âge s'est égaré en la considérant comme telle, en négligeant les sciences d'observation, parce qu'il croyait avoir un instrument supérieur. Ainsi les réalistes, et Duns Scot surtout, ne voulaient pas qu'on appelât la logique un art; c'était pour eux une science positive, erreur que l'art combinatoire allait un siècle après porter à ses dernières limites.

Alain ne la considère au contraire que comme une voie, une clé, une méthode pour pénétrer dans les secrets de la philosophie (*tanquam via, janua, clavis ostendit, reserat, aperit secreta sophiæ*). Elle a pour but de donner aux autres con-

naissances des forces, des instruments, des armes, des moyens en un mot, mais non des résultats.

. . . . . ditat egentes,
Roborat infirmas, elingues instruit, ornat
Incomptas, torpentes excitat, armat inermes.

Son appréciation d'Aristote et de Platon

Mais ce qui est surtout digne d'observation, c'est l'appréciation d'Aristote et de Platon. Alain se plaint de l'obscurité du premier, abîme où Porphyre seul nous aide à pénétrer *(monstrat callem quo lector abyssum intrat Aristotelis)*; sphinx dont le même alexandrin est l'OEdipe (*ut alter OEdipodes nostræ solvens ænigmata sphingos)*; homme qui se joue des mots (*verborum turbator*); qui se plait à se cacher (*qui gaudet latere)*; à voiler la pensée de telle façon qu'une laborieuse étude puisse à peine soulever ce voile et cela pour ne pas compromettre ses secrets, pour ne pas livrer au vulgaire les trésors de la science.

. . . . . qui velamine verbi
Omnia sic velat, quod vix labor ista revelet.
. . . . . .
Ne sua prosternat secreta, suum que relinquens
Arcanum, vulgo tandem viliscere cogat.

Cette dernière pensée est à noter : dire qu'Aristote cachait ses pensées à dessein pour ne pas les vulgariser, les avilir, c'est impliquer la connaissance de la célèbre discussion sur les livres acroamatiques du Stagyrite; mais celle-ci avait assez occupé l'antiquité pour qu'on en sût encore quelque chose. Jean de Salisbury, qui étudiait à Paris bien avant Alain, la signalait déjà. Précédemment le poète avait représenté Aristote circonscrivant le champ de la logique, heureuse expression *(logicæ palæstram)* et avait dit de Platon qu'il avait rêvé les secrets de la nature, qu'il avait cherché à saisir la pensée de Dieu (*sensum*

que Dei perquirere tentat... somniat arcana rerum); termes qui apprécient fort bien le caractère de ces deux philosophes, l'un si partisan de la rêverie et si curieux de la partie secrète des choses ; l'autre si sévère dans ses divisions et ses définitions. Il est à remarquer que dans ce même passage Platon est mis au-dessus d'Aristote (*eo divinius*). La domination de ce dernier était encore à naître à l'époque d'Alain. Scot Erigène avait dû porter très-haut l'estime du platonisme, saint Anselme et Abeilard s'attachaient de préférence à saint Augustin ; Alexandre de Halles commençait à peine à professer ; les travaux des Arabes étaient peu connus, et la scholastique n'en était pas encore venue à oublier le disciple infidèle de Socrate pour écouter exclusivement la disciple ingrat de Platon.

On ne connaissait pas encore d'ailleurs la métaphysique d'Aristote comme l'ont démontré les travaux modernes. Ni le mot, ni la chose ne se trouvent, que je sache, dans Alain. Nous venons de voir que le Stagyrite n'y est vanté que comme logicien, Buhle s'est donc trompé quand il a placé nommément notre docteur *parmi les simples commentateurs d'Aristote cherchant à concilier la métaphysique de cet auteur avec la théologie dogmatique.*

Ce qu'il connaissait de Platon.

Alain cite de Platon des maximes morales qu'il a pu puiser dans ces sortes *d'ana* que l'antiquité avait légués en foule au moyen-âge, et qui n'impliquaient nullement la lecture du texte. C'est sans doute à une source pareille que notre docteur a trouvé la légende d'origine gréco-alexandrine, si je ne me trompe, qui rapporte que Platon poussé par une tempête avait abordé en Egypte et s'y était fait enseigner la Genèse (1). Mais ailleurs il est parlé du *Thimée* et du *Phrédon*, ce qui semble indiquer, malgré la faute des copistes, une certaine connais-

(1) Summa de arte prædicatoria, cap. 36.

sance des œuvres de Platon (1). On pourrait dire cependant qu'Alain les a cités d'après Cicéron, mais on pense généralement que ces deux dialogues étaient connus au moyen-âge et le *Docteur universel* avait certainement lu tout ce que son époque possédait. Son savoir littéraire est en effet très-étendu (2).

Ce qu'il connaissait d'Aristote.

Quant à Aristote, les seules citations que j'ai rencontrées sont tirées du livre sur le choix de deux prémisses, du traité de l'interprétation, des dernières analytiques et des catégories (3).

Et des autres écrivains de l'antiquité.

Alain cite en outre souvent Cicéron sous le nom de Tullius, Sénèque, Macrobe (songe de Scipion), Porphyre, Boèce, le pseudo-Mercurius-Trismégiste, les Pères de l'Église qu'il possédait en grande partie, et parmi les modernes seulement : Rabanus (Raban-Maur sans doute), Adamus (Adam de St.-Victor

---

(1) De fide contra hæreticos, lib 1, cap. 30.

(2) Jourdain. Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote, en a donné un aperçu incomplet, mais suffisant.

(3) Le *liber de duobus propositis eligendis* est cité au *De fide contra hæreticos :* lib. I, cap. 31. Ce livre, dit Jourdain, est perdu et était inconnu des anciens; je vois cependant qu'Aristote lui-même en parle au chap. 30 du livre I des Analytiques. Il dit qu'il avait traité ce sujet (l'art de trouver les deux premières propositions du syllogisme), dans sa *Dialectique* avec détail. — Le livre *De interpretatione ou peri hermeneias*, car il emploie ces deux titres, est cité à la 37e et à la 85e des *regulæ theologicæ* et au *liber sententiarum*. Les *Analyticæ posteriores* le sont à la règle 64. Les *Categoriæ* encore à la 85e. Enfin voici deux passages, le premier au *De Arte prædicatoria*, cap. 15, et le second au *De planctu naturæ*, p. 292 (édit. de Visch), dont nous ne pouvons trouver la source : *quis habens aliquid humani pudoris, voluptates cum sue et asino communes se habere gratulatur?* (sans doute des Ethiques), et : *ille majestatem minuit secretorum qui indignis secreta revelat* ou *divulgat*

Nous avons vainement cherché à savoir si Alain savait le grec; les citations étymologiques que contiennent ses écrits sont peu concluantes et peu exactes. A plus forte raison ne peut-on rien dire de l'hébreu et du syriaque, dont il fait parfois mention.

probablement) et le : *liber de essentia summæ bonitatis*, que Jourdain assure être le célèbre : *De Causis* (1).

C'est avec des ressources aussi bornées que notre philosophe s'est élevé si haut.

Comment Alain a été apprécié par les modernes. — Brucker. — Buhle. —

Sous ce rapport il n'a pas encore été complètement apprécié. Brucker l'a parfaitement caractérisé en l'appelant le choryphée (*chorum ducens*) des philosophes de son temps, car il est en effet *le docteur scholastique le plus renommé de la génération qui suit Abeilard* (2). Buhle, comme nous l'avons dit plus haut, prouve seulement qu'il ne le connaît nullement, puisqu'il croit la plupart de ses productions perdues (3).

Tennemann

Tennemann dit qu'Alain *a fait aux matières philosophiques l'application d'une rigoureuse mathématique*, ce qui s'applique bien particulièrement au *De Arte fidei*, et semble indiquer que l'auteur ne connaissait guères ses autres ouvrages (4).

De Gérando

De Gérando a très-bien caractérisé l'esprit du *De fide* qu'il avait sans doute étudié d'après Tennemann, et il a fait remarquer à bon droit combien l'auteur a mis le péripatétisme à contribution, pour la méthode surtout, aurait-il dû ajouter (5). Mais il a eu tort suivant nous d'affirmer que le Docteur uni-

---

(1) Jourdain, l. c — De fide contra hæreticos, chap. 30 : *In aphorismis etiam de essentia summæ bonitatis legitur quod anima est in horizonte æternitatis.* De Visch, dans une note, dit qu'un manuscrit consulté par lui attribue ce passage à Cicéron (Tullius).

(2) Histoire de France, par M. Henri Martin, t. III, p. 368. Conferer Brucker. *Historia critica philosophiæ*, tome III, p. 780.

(3) Buhle, l. c. Histoire de la philosophie moderne. Traduction de Jourdain.

(4) Manuel de l'histoire de la philosophie traduit par M. Cousin. Le traducteur comme celui de Buhle a laissé à Alain le nom de Ryssel qui ne signifie cependant rien autre chose que Lille. Conf. Tennemann. Geschichte der Philosophie.

(5) Histoire comparée des systèmes philosophiques, tome IV, p. 427.

versel s'était également beaucoup inspiré du *De Causis;* Alain connaissait sans doute ce livre célèbre, mais le caractère vague, idéaliste, panthéistique qu'il porte est loin du *De Arte* (1). Du reste De Gérando connaissait peu notre docteur, il le prouve lorsqu'il fait des *Six ailes des Chérubins*, une œuvre platonicienne ; tandis qu'elle n'est qu'un traité de dévotion (2).

Jourdain. Jourdain avait beaucoup plus étudié Alain, mais il n'y avait cherché que des renseignements historiques pour le sujet qui l'occupait, et n'avait d'ailleurs guères vu que les poèmes (3).

Les historiens modernes de la scholastique ont procédé de même.

M. DeCaraman M. de Caraman a surtout apprécié le philosophe-poète et (4) a très-bien montré combien Alain avait imité Bernard de Chartres, auteur qui lui était d'un siècle environ antérieur, et qui dans un poème allégorique avait également appliqué la poésie à la science. Les traces d'imitation sont en effet poussées jusqu'aux détails. Mais il faut dire que tous deux suivaient pour modèle Claudien, Boèce et Martianus Capella.

M. Rousselot. M. Rousselot a plus profondément étudié le philosophe, mais en se servant surtout de ses œuvres poétiques, ce qui ne peut, comme nous l'avons vu, en donner une idée tout-à-fait exacte (5).

M. Haureau M. Haureau a rectifié dans son grand travail scholastique plusieurs idées qu'il avait énoncées dans une première étude (6).

---

(1) Voir ci-dessus, page 26.

(2) Voir ci-après, page 84.

(3) Jourdain, l. c.

(4) Hist. des révolut. de la Phil. en France pendant le moyen-âge jusqu'au XVIe siècle, par M. le duc de Caraman. Paris, Ladrange. 3 vol. in-8°, 1845

(5) Etudes sur la philosophie du moyen-âge. Paris, 1840, 3 vol. in-8°.

(6) En premier lieu l'article : Scholastique, dans l'Encyclopédie nouvelle (1841) ; en dernier lieu : *De la Philosophie scholastique,* mémoire couronné par l'Académie. Paris. Pagnerre, 2 vol. in-8° (1850).

Son appréciation d'Alain de Lille est très-remarquable, quoiqu'il ait peut-être aussi pris trop au sérieux les inventions poétiques de l'Anticlaudien.

Quant aux biographies et aux encyclopédies, elles n'ont parlé de notre auteur que d'une façon très-superficielle. M. Jourdain, dans le Dictionnaire des Sciences philosophiques, est très-concis (1).

Nous croyons en avoir dit assez pour montrer l'esprit philosophique d'Alain de Lille, nous allons entrer maintenant dans le détail de sa vie et de ses écrits.

I.

BIOGRAPHIE.

Sa naissance, le lieu. — Discussion.

Alain est né à Lille en Flandres. C'est ce qu'affirment tous les historiens les moins éloignés de l'époque à laquelle il vivait depuis Albéric de Trois-Fontaines (2) jusqu'à Trithème. Il est vrai que ce dernier, comme Voss (3) après lui, fait d'Alain un Teuton (*teutonicus*), qualification que Sixte de Sienne et Giraldus ont remplacée par celle d'allemand (*alemannus, germanicus*), et Possevin par celle de belge (*belgius*), mais c'est que le pays flamand avait avec l'Allemagne assez de rapports pour qu'un Allemand s'y trompât à son avantage.

---

(1) Dict. des sciences philosoph. Paris, Hachette, tome 1.

(2) *Alberici trium fontium chronica*, éditée par Leibnitz. Conférez Othon de S. Blaise, continuateur d'Othon de Frysingue (Sa chronique est insérée dans plusieurs recueils notamment dans la *Bibliotheca Patrum cisterciens.* de Teissier). Henri de Gand et Hartmann Schedell dans sa *Chronica Mundi*, la *Chronica belgica;* Trithème, *de Script. ecclesiasticis.*

(3) Gr. Vossius. *de poetis latinis.*—Sixte de Sienne, *Bibliotheca sancta.* — Giraldus. *dialog. V de poetis.* — Possevinus, apparatus sacer.

Manriquez et D'Iongbelle ont contesté l'authenticité de cette origine, en prétendant que de Lille *(de insula, de insulis, insulensis)* n'était qu'un surnom (1). Il est vrai qu'il en fut souvent ainsi et que l'auteur de l'Homme des Champs, pas plus que l'auteur de la Marseillaise n'était né à Lille. Il est vrai encore que saint Anselme n'était pas de Cantorbéry, ni Roscelin de Compiègne, et qu'ils ont dû ces noms, l'un au siége qu'il a occupé, l'autre au lieu où il a enseigné ; mais ici les témoignages sont trop nombreux et trop précis pour qu'il y ait doute. La tradition a établi une possession d'état qui n'a pas été sérieusement contestée (2).

Cependant au XVIII.e siècle l'abbé Lebœuf reprit cette discussion (3). Ce n'est pas qu'il niât que le nom d'Insulensis fût relatif à une ville, mais il l'entendait de tout autre que Lille en Flandres ; c'était L'Ile en Médoc, L'Ile dans le comtat Venaissin ; l'Isle-Adam, près Paris, sous prétexte qu'il y avait auprès de ce dernier lieu un couvent de Cîteaux, ordre auquel était voué le Docteur universel — que l'île de Médoc était dans le ressort d'un seigneur de Montpellier auquel Alain a dédié l'un de ses ouvrages : *le De fide contra hæreticos* (4) — que le comtat Venaisin doit être la patrie d'un écrivain qui fait preuve

---

(1) Manriquez. *Annales cisterciensis seu verius ecclesiæ annal. a condit. cisterc.*— Jongelinus : *Purpura sancti Bernardi et notitia abbatorum ordinis cisterc.*

(2) On a voulu s'appuyer encore sur un passage d'un des ouvrages attribués à Alain : *les Prophéties de Merlin*, dans lequel cet auteur déclare être né à Lille. Mais comme nous le verrons p. 102, cet ouvrage est très-suspect. —Dans les *Theologiæ regulæ*, Alain prend un exemple dans la fabrication de l'hydromel ; n'est-ce pas bien encore un homme du nord ?

(3) Lebeuf. Dissertations, dans l'histoire de Paris, tome II, part. 2, page 293, et avant lui Gariel : *Series prefect et episcop. Magalon.* Bossuet. Hist. des variations de l'Église protestante.

(4) Voir page 64, ce qui est dit au sujet de la dédicace de ce livre

dans ce même ouvrage d'une si grande connaissance du mouvement et des opinions hérétiques du midi de la France. Ce sont là, on le voit, des inductions bien légères, des suppositions gratuites opposées sans nécessité à une tradition constante. M. Schmidt s'attachant à la même dédicace du *De Fide* et aux mêmes observations, en a conclu tout différemment que le *De Fide contra hæreticos* était l'œuvre d'un autre Alain ; nous verrons plus loin sur le livre même si cette explication est plus admissible (1).

On s'est, il est vrai, souvent trompé sur la patrie d'Alain en le confondant avec un de ses nombreux homonymes. Demster l'a cru allemand en le prenant pour un Alain ou Alleyn, abbé de St.-Jacques, près de Wurtzbourg. (*Herbipolensis*) (2). Mais celui-ci n'était pas même allemand, c'était un écossais, comme le prouve ce vers de son épitaphe :

Scotia me genuit, Germania condit Alanum.

J. Trithème, qui fut ensuite abbé du même couvent, le cite comme originaire de l'île de Man et comme étant mort en 1455 (3). L'erreur de Demster est donc bien singulière.

Drexell a fait du Docteur universel un abbé sicilien, en s'appuyant de cette dénomination des îles (*de insulis*) (4). Manriquez en a fait un espagnol, le confondant sans doute avec un religieux ami de Saint Bernard, qui vécut dans la Péninsule et porta aussi le nom d'Alain (5).

---

(1) Schmidt. Histoire et doctrine des Cathares. Voyez plus loin page 66.

(2) Demsterius. *Historia ecclesiastica gentis scotiæ.*

(3) J. Trithème. *Chronica monasterii sancti Jacobi herbipolensis.* Voyez Niceron sur Trithème.

(4) Drexelius. Commentaire *in Daniele,*

(5) Manriquez, l. c.

La date.

Rien ne peut aider à préciser la date de la naissance de notre philosophe. Les événements de sa vie sont aussi fort peu connus.

Si on lui attribue les *Commentaires sur les prophéties de Merlin*, œuvre assez problématique, ainsi que nous le verrons plus loin, il était tout petit enfant en 1128 (1).

Faut-il, en prenant à la lettre un distique de ses *Paraboles*, croire qu'il ait été élevé par une belle-mère très-dure qui empêchait son père de lui venir en aide :

Aufert sæpe solo nigra nubes lumina solis
Et patris auxilium sæva noverca mihi.

Mihi peut être mis ici pour *nobis*, *hominibus*, comme en divers passages de ses poésies, mais d'un autre côté Alain y fait souvent aussi allusion à sa personne, comme dans ces vers fréquemment cités :

Simpliciter cæcus prohibetur ducere cæcum,
Ne cæcus cæcum ducat in antra suum ;
Sed tamen insanum prohibere nequimus Alanum
Quin dubio cæcos ducere calle velit . . . .

Alain professeur à Paris. — Discussion.

Aucun fait ne se présente donc dans cette biographie avant qu'on trouve notre docteur professeur et l'un des plus célèbres professeurs de Paris, au rapport d'Henri de Gand et de Trithème (2). D. Brial l'a contesté (3). Il s'étonne que ni Jean

(1) Ci-après, page 101.

(2) *Henricus Gandavensis. De scriptoribus ecclesiasticis.* Voyez l'édition de Lemire (*Miræus*) dans ses *Nomenclatores septem.* — Trithème, *de Scriptoribus ecclesiasticis.*

(3) Histoire littéraire de France, ouvrage commencé par les Bénédictins de S. Maur et continué par l'académie des inscriptions et belles-lettres, tome XVI, p. 396. Notice très-étendue de D. Brial sur Alain de Lille.

de Salisbury, qui nomme tous les professeurs de son temps, ni Guillaume-le-Breton, qui cite les poètes célèbres qui l'ont précédé, n'en aient pas fait mention (1). Il s'étonne plus encore que les manuscrits d'Alain ne lui donnent pas cette qualité. Il est facile de répondre que les manuscrits du XIII.e siècle joignent plus souvent au nom de l'auteur la qualité de *magister* ou de chanoine, d'abbé, d'évêque, que le titre de professeur.

Quant à Jean de Salisbury, de l'aveu même de don Brial, il parle des professeurs qui ont brillé de 1136 à 1148. Or le Docteur universel était très-jeune à cette époque, puisqu'il est mort en 1202. Guillaume-le Breton a composé son poème vers 1220. A cette époque Alain était mort depuis dix-huit ans et peut-être retiré du monde depuis trente. Il n'est donc pas étonnant qu'il ne soit pas question de lui. Enfin on ne peut pas prétendre, comme on l'a fait, que le professeur célèbre à Paris fut Alain de Bencliff (*Becolinus*) et non Alain de Lille, car le premier, au rapport de Mathieu Paris enseignait, en 1230, et à cette époque le Docteur universel n'existait plus.

Il faut donc admettre avec une tradition constante que celui-ci enseignait à Paris (2). Henri de Gand nous apprend qu'il le faisait dans l'école ecclésiastique (*præfuit ecclesiasticæ scholæ*). On appelait ainsi l'école établie originairement près de l'évêché de Paris (cloître Notre-Dame), et auprès de laquelle bien d'autres étaient venues se grouper, avant la constitution de l'Université. C'est dans celle-là même que Guillaume de Champeaux avait donné ses leçons lors de ses premières

---

(1) Jean de Salisbury, le célèbre ami de S. Thomas de Cantorbéry. Voyez son *Metalogicum*, et son *Policratus* et ses épitres. —Willelmus Brito, dans sa *Philippéide* et sa chronique en prose.

(2) Henricus gandavensis, *de script. eccles.* l. c, Trithème, idem. On voit même dans les *Theologicæ regulæ* Alain prendre la Seine pour sujet d'un exemple.

luttes avec Abeilard (1). Le mot *præfuit* semble indiquer qu'Alain eut la qualité de régent ou de maître des études, quelquefois cependant, ce terme ne désigne que la simple occupation d'une chaire (2). Quant à Sander, qui fait de notre docteur un *maître de Sorbonne*, et à Sixte de Sienne qui en fait un *modérateur de l'Académie*, ils emploient des expressions vicieuses qui, prises au pied de la lettre, seraient des anachronismes, puisqu'elles désignent des fonctions toutes récentes (3).

Enseigna-t-il à Montpellier?

Etienne de Borbon, frère prêcheur du XIIIe siècle, auteur d'un traité estimé sur les *Sept Dons du Saint-Esprit*, parle d'Alain comme ayant enseigné la théologie à Montpellier (4).

On a rejeté cette allégation en s'appuyant sur ce que l'enseignement de Montpellier s'était borné au droit et à la médecine jusqu'en 1422, époque à laquelle le pape Martin V y institua une chaire de théologie.

---

(1) Conférez Duboulay. *historia universit. parisiens.* M. de Rémusat : Abeilard. — Est-ce parce qu'il était pourvu d'une chaire officielle qu'Alain parle avec tant de dédain de ces pauvres écoles dont la détresse nous a été peinte par les chroniqueurs ?

In sterili steriles aratrum facit aggere sulcos,
Et labor in miseris est sine fruge scholis (Parabolæ).

(2) Conférez Duboulay, l. c. Crevier. Histoire de l'Université de Paris. —Valet de Vireville. De l'instruction publique au moyen-âge.

(3) Ant. Sanderus, *De scriptoribus Flandriæ*, Sixte de Sienne. *Biblioth. sancta.*

(4) Stephanus de Borbone, né à Bellavilla, mort en 1261. Son grand ouvrage intitulé : *De septem donis Sancti Spiritus* est resté manuscrit. Cependant différents passages en ont été édités par *Quetif* et *Echard* dans leur recueil : *Scriptores ordinis prædicatorum.* Il faut en remarquer un où il est parlé en détail des Cathares et un autre cité ci-après dans lequel il s'agit d'Alain.

La raison paraît décisive, cependant Etienne de Borbon, auteur grave et très instruit, dans lequel Vincent de Beauvais déclare avoir tant puisé, devait être bien informé. Ne pourrait-on pas supposer qu'Alain a été chargé d'enseigner la théologie à Montpellier, sans titre officiel, mais seulement pour combattre la propagande albigeoise (1). Tant de membres de l'ordre de Cîteaux ont été, à cette époque, chargés de la même mission comme prédicateurs, que notre savant docteur a bien pu y être employé comme théologien. Ainsi se trouveraient expliqués bien des faits de sa vie : ses études sur les hérésies du Midi, ses relations avec les seigneurs de Montpellier et autres circonstances sur lesquelles nous aurons à nous expliquer plus loin (2).

Non seulement Alain fut un professeur célèbre, mais il jouit de la plus grande réputation comme poète, comme orateur, comme philosophe, comme théologien (3).

Sa vocation religieuse. — Légendes.

Comment le célèbre professeur, l'illustre écrivain fut-il conduit à se retirer du monde? C'est ce que la tradition explique par les légendes les plus fabuleuses, et cependant l'ordre de Cîteaux y tenait comme à un point d'honneur, tellement qu'en les

---

(1) Etienne de Borbon dit cependant : l. c. (Quetif I. 94) pluribus annis *scholam theologicalem* rexit.

(2) Voir ci-après page 66.

(3) Pour le poète, voyez Othon de S. Blaise, sa chronique citée ci-dessus. Eberhard de Béthune, célèbre grammairien du XIIIe siècle, qui dans le poème didactique intitulé : *Græcismus*, dit :

Septenas quis alat artes describit Alanus,
Virtutis species proprietate docet.

Pour l'orateur, voyez Henri de Gand. l. c. Pour le philosophe : Albéric de Trois-Fontaines, l. c. Henri de Gand, l. c. Trithème, l. c. Pour le théologien, les mêmes auteurs.

attaquant, Oudin se croit plaisamment obligé d'en demander pardon aux Cisterciens et aux autres partisans d'Alain (*Alii que Alanistæ*) (1).

Voici le fond de ces légendes : Alain, plein de son savoir, se croit un jour en état d'expliquer publiquement le mystère de la Trinité. Il se promenait sur les bords de la Seine en réfléchissant à son sermon, lorsqu'il rencontra un enfant qui, muni d'une écale de noix, prétendait vider le fleuve dans un trou pratiqué au milieu du sable. Sur les observations du docteur, l'enfant lui fit remarquer que le projet d'expliquer un mystère n'était pas moins insensé. Frappé de cet avis du ciel, Alain ne monta en chaire le lendemain que pour y prononcer ces paroles devenues proverbiales : Qu'il vous suffise d'avoir vu Alain (*vobis sufficiat vidisse Alanum*), et se retira à Cîteaux, où il cacha son grand nom sous l'habit de convers, en se dévouant à la garde des troupeaux (2).

Cette légende s'est racontée dans les mêmes circonstances de saint Augustin, lorsque l'orgueil l'eut poussé à expliquer le même mystère de la Trinité (3). Nous l'avons encore trouvée

---

(1) Oudin. *Commentaria de scriptoribus et scriptis ecclesiasticis*, tome II, col. 1387. Ces légendes paraissent venir d'un *Compendium vitæ Alani* placé en tête des *Commentaria in parabolas Alani* édités à Lyon en 1501. (V. plus loin p. 130). Henriquez, dans son *Menologium cistercienc.* Antuerpiæ, Plantin, 1630, paraît être le premier qui ait attaché le nom de Mathieu Bonhomme à ces commentaires anonymes. Buzelin dans son *Gallo-Flandriæ Annales ad annum* 1294, l'a reproduit, puis Duboulay, dans son *Historia universitatis Parisiensis*, et de Visch dans la préface de son édition des œuvres d'Alain, ont fait de même. D. Brial, dans *l'Histoire littéraire de France*, l'a rapportée, et tout récemment M. Vallet de Vireville, dans son *Histoire de l'Instruction publique en Europe*, en a fait autant.

(2) Voir ci-après l'épitaphe d'Alain à Cîteaux.

(3) Voyez l'édition du *Bonum de Apibus* de Th. de Cantimpré, donnée par Colveneer.

dans le vieux et curieux ouvrage intitulé : *le cœur de philosophie*, là elle est attribuée au philosophe Euphytus (1).

Le merveilleux ne s'arrête pas encore à ce point. Les traditions venues de Cîteaux ajoutent que quelque temps après, des hérétiques étant arrivés à Rome pour répandre leurs doctrines, le pape y convoqua tous les hommes notables du clergé. Alain y suivit son abbé dont il pansait les chevaux, se cacha sous son manteau pour pénétrer dans l'assemblée, et, inspiré par le ciel, au moment où les hérétiques triomphaient, prit la parole et les confondit de telle sorte qu'ils s'écrièrent : Alain seul ou le diable est capable de parler ainsi (*aut Alanus, aut diabolus es*); ce qui fit connaître le grand docteur. Mais celui-ci, malgré les offres les plus magnifiques, préféra conserver jusqu'à sa mort la robe de convers ; seulement, on lui adjoignit deux clercs, par ordre du Souverain-Pontife, pour écrire sous sa dictée (2).

Il est difficile en effet, d'expliquer autrement que par la modestie d'Alain, comment il est resté simple religieux, lorsqu'à cette époque on voit Gilbert de la Porée, évêque de Poitiers ; Pierre le Lombard, évêque de Paris ; Pierre de Poitiers, archevêque d'Embrun ; Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen ; tous les clercs en un mot très-haut placés, quoiqu'Alain puisse dire contre son temps à cet égard (3).

D'un autre côté, les exemples de conversion subite, d'hommes qui quittaient les plus brillantes positions pour s'enfermer dans le cloître, ne sont nullement rares au XIIIe siècle.

---

(1) Cet ouvrage a été, comme on sait et comme son titre l'indique, *translaté du latin* en français à la requête de Philippe-le-Bel. Paris, Verard, in-4°, sans date (XVe siècle).

(2) Henriquez. *Menologium*. — Barnabas de Montalbo. *Chronic. cisterc.* tome I, tous deux d'après Mathieu Bonhomme.

(3) Dans le poème intitulé : *Anticlaudien ou Encyclopédie*, et dans les sermons, notamment celui : *de Pascha*.

En écartant les détails merveilleux, on ne peut donc légitimement contester qu'Alain ait été moine de Cîteaux, puisque la tradition est constante et qu'un historien contemporain l'atteste (1). Quelques auteurs ont même qualifié notre docteur de bienheureux (2). Mais on ne sait si ce titre lui est sûrement acquis. Une édition gothique d'un de ses grands ouvrages ne lui donne que le titre de vénérable (3). Toujours était-il sur la route de la canonisation, car ces qualifications en sont, comme on sait, les premiers degrés. On célébrait dans l'ordre sa mémoire le 30 janvier (4).

Assista-t-il au concile de Latran. — Discussion.

Quant à la présence de notre docteur à un concile tenu à Rome, on a prétendu rejeter entièrement ce fait.

Les auteurs qui ont voulu le préciser, au contraire, disent qu'il s'agit ici du concile de Latran, dans lequel furent condamnés les disciples d'Amaury de Chartres (5). Or, ceux-ci furent condamnés à Paris (1200) et non à Rome. Ils le furent aussi il est vrai, dans cette dernière ville, mais en 1215, bien après la mort d'Alain.

De Visch, dans la préface de l'édition des œuvres du docteur universel, tout en conservant l'opinion qu'il s'agit ici d'un concile de Latran, mais s'appuyant sur ce que le récit primitif ne le désigne pas expressément, a voulu l'entendre de celui qui se tint en 1189 et dont un ouvrage d'Alain fait justement men-

---

(1) Albéric de trois Fontaines, l. c.

(2) Jean de Cîteaux, dans son *Catalogue des saints et des bienheureux de l'ordre de Cîteaux*, qu'on trouve joint à de vieux missels *et Leon Allatius, de Apibus Urbanis.*

(3) Edition du *liber in distinctionibus* de 1477 et le manuscrit des *Regulæ theologicæ* dont s'est servi Mingarelli. Voir ci-après, page 73 et 92.

(4) Henriquez. Menologium.

(5) Henriquez *Menolog. cisterciens*, et Louis-Jacob de S. Charles : *De claris scriptoribus cabilloniens.*

tion (1). Mais cependant il est à croire que dans ce même passage où il cite les Vaudois, l'auteur, s'il y eût assisté, n'eût pas manqué de le dire. Oudin, qui confond notre Alain avec un évêque d'Auxerre du même nom, a rendu très-probable la présence de ce dernier au concile de Latran de 1180 (2). N'est-ce pas ce qui a pu faire croire que le docteur universel y assistait?

Quant aux détails de cet événement, ils sont trop vulgaires pour inspirer la moindre confiance; cette exclamation des hérétiques qui reconnaissent Alain à la puissance de son talent, s'est racontée de beaucoup de docteurs du moyen-âge, comme dans notre siècle de plaisir, elle se raconte des grands virtuoses que leurs rivaux reconnaissent à la manifestation de leurs qualités. Toujours est-il qu'on n'attribue ces légendes qu'aux grands noms. Ce sont comme des tributs que la crédulité paye aux éclatantes renommées, et elles peuvent nous donner la mesure de la célébrité d'Alain.

Une autre légende rapportée par un auteur du XVe siècle, que cite Martenne (3), dit qu'Alain aurait été frappé de mutisme pour avoir négligé, dans un sermon, d'implorer l'intercession de la Vierge Marie, et qu'on rapportait de ce grand docteur bien d'autres choses merveilleuses. (*Mira et stupenda satis sunt de isto egregio doctore).*

Date de ses écrits.

On peut se demander à quelle époque de la vie de notre

(1) *De fide contra hæreticos*, lib. II, cap. 4. Le commentaire de Mathieu Bonhomme, l. c. ne parle, en effet, que d'une assemblée (*locus disputationis*) sans même faire mention de concile.

(2) Oudin. *Comment. de script. eccles.* pour l'opinion qui confond les deux Alain, voyez ci-après page 52.

(3) D. Martenne. Amplissima collectio, t. IV, col. 51. Anonymi Carthusiani de diversarum religionum origine. De l'origine des divers ordres religieux

docteur se rapportent ses nombreux écrits. Etait-ce au temps de son professorat, ou au temps de sa vie religieuse? Si l'on pouvait ajouter quelque foi aux récits qui étaient rapportés tout-à-l'heure, on penserait que le frère convers, assez humble pour garder les troupeaux, n'a plus dû penser à la publicité. En l'absence de renseignements plus sérieux, il faut s'abstenir de conclure. Seulement, quelques circonstances relevées dans certains ouvrages attribués au docteur universel ont permis d'établir qu'il avait écrit dans les vingt dernières années du siècle (1).

Alain vécut très-vieux, paraît-il; Ch. Henriquez dit même qu'il atteignit 116 ans, mais c'est par suite des confusions de date dont nous avons parlé (2).

Date de sa mort. — Opinions diverses. — Discussion.

La date de sa mort a été surtout l'objet des plus vives controverses. J. Trithème et *la Chronique du monde* prétendent qu'Alain florissait sous Albert d'Autriche et Rodolphe de Nassau, vers 1300. Cet avis fut suivi par d'excellents esprits tels que Possevin, Voss, Gessner, Giraldi; cependant il était erroné, et Duboulay a très-bien fait remarquer que, vers 1300, Alain n'eut pas appelé les Albigeois *de nouveaux hérétiques*, *produit de notre temps* (3).

---

(1) Voici le résumé de ce travail que l'on doit en grande partie à D. Brial dans l'Hist. litt. de France : *De arte fidei*, écrit de 1187 à 1191.—*Summa quot modis*, 1179 à 1195. — *De pœnitentia*, 1179 à 1202. — *De fide contra hæreticos*, 1179 à 1202. On ne peut rien de plus concordant quand même on devrait y joindre le *Commentaria Merlini*, 1167-1183.

Voyez ci-après pour l'authenticité de ces ouvrages et les éléments qui ont servi à fixer ces dates.

(2) Ch. Henriquez, l. c.

(3) *Chronica mundi* attribuée à Hartmann-Schedell. — J. Trithème, *de script. eccles.* l. c. — Possevinus, *apparatus sacer.* — Vossius, *de poetis med. ævi.* — Gessner (Conrad), *in bibliotheca universali.* — *Giraldus dial.* V *de poetis.* — Bulæus. *Hist. univ. Paris.* Il a traité très-amplement ce sujet.

Peu à peu se montre une autre opinion qui semble venir des couvents de l'ordre de Cîteaux, et qui fixe la mort du docteur universel à 1294. On la voit notamment consignée dans l'épitaphe qui était à Cîteaux sur la tombe d'Alain (1). Cette date n'est guères moins erronée que la précédente. Il est évident qu'ayant écrit, comme nous venons de le dire, de 1170 à 1200, le docteur universel n'a pu vivre jusqu'en 1294, eût-il fini d'écrire à trente ans ses ouvrages si nombreux, si étendus et si profonds. Henriquez et Moréri veulent expliquer la difficulté par des exemples de longévité, mais ils tombent dans le fabuleux (2).

Oudin remontant aux chroniques contemporaines d'Alain, arrive à fixer la date de sa mort à 1202 d'après Albéric de Trois-Fontaines (que De Visch avait gratuitement accusé d'erreur), et Othon de Blaise (3). C'est évidemment à ce chiffre qu'il faut s'arrêter. Mais que dire de l'épitaphe sur laquelle on s'était appuyé. Etait-ce le résultat d'une confusion? Quelque Alain était-il mort à Cîteaux en 1294, ou plutôt n'avait-elle pas été rédigée sur des souvenirs déjà confus? C'est ce qui est le plus probable. En effet, elle doit être de la même époque que le tombeau qui la porte, érigé vers 1447, ou du moins avant 1503, à ce que rapporte Chalmerot qui en attribue l'érection à Jean de Cirey, abbé de Cîteaux qui mourut en 1503 (4).

---

(1) Voyez ci-dessous.

(2) Henriquez. *Menologium cisterciens.* — Moréri : Dictionnaire historique.

(3) Chroniques déjà citées.

(4) Claude Chalmerot. *Series sanctorum cisterciens.*, cité par d'Argentré. *Collect. judiciorum de novis erroribus*, tome 1.

Recherches au sujet de son épitaphe.

Cette épitaphe et le tombeau lui-même se trouvent figurés avec les autres *Principaux monuments de l'abbaye de Cîteaux*, au neuvième volume des mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres (Paris, 1736,

Opinion d'Oudin qui confond le docteur universel et l'évêque d'Auxerre. Réfutation.

Il reste maintenant à examiner deux systèmes assez bizarres et qui ont mis en question l'identité même d'Alain de Lille.

Oudin et Lemire, avant lui, car Brucker a eu tort d'attribuer au premier l'initiative de cette opinion, ont prétendu confondre le docteur universel avec un Alain, né en Flandres

---

p. 229). Ce mémoire est de M Moreau deMontor. Le dessin est reproduit dans la Patrologie de M. Migne.

On y voit sur le sol ces deux vers :

Alanum brevis hora brevi tumulo sepelivit,
Qui duo, qui septem, qui totum scibile scivit.

Sur le pourtour de la tombe ces deux lignes sont répétées, mais suivies de cinq autres :

Scire suum, moriens, dare vel retinere nequivit,
Labentis sæcli contemptis rebus egens fit,
Intus conversus gregibus commissus alendis,
Mille ducenteno nonageno quoque quarto,
Christo devotus mortales exuit artus.

Or, cette différence de position, cette circonstance que les deux premiers vers étaient déjà au XVIe siècle usés par les pieds des fidèles (Mathieu Bonhomme dans son commentaire sur les Paraboles : voyez ce que nous en avons dit plus haut, page 46), tandis que les cinq derniers figurent sur un monument qui porte sa date (1487), des détails plus circonstanciés, une latinité plus pure et plus prétentieuse, ne rapportent-ils pas légitimement la fin de l'inscription à une date plus rapprochée de nous? Ne font-ils pas croire que, complétée lors de la réédification du tombeau, elle a recueilli naturellement les traditions qui régnaient an XVe siècle.

Ce qui confirme notre observation, c'est que la *Chronica mundi*, attribuée à Hartmann (1492), ne cite également que les deux premiers vers. Du reste, cette épitaphe a été rapportée de la façon la plus diverse. L'Histoire littéraire de France, qui prétend la citer d'après D. Martenne, la rapporte en sept vers telle que nous l'avons donnée. Cependant cet auteur, dans son Voyage littéraire de deux Bénédictins, n'en donne que six. De Visch n'en copie pas plus et c'est le quatrième qui manque. Il en est de même chez Buselin dans son *Gallo-Flandria*, et ce dernier lisait *D. Alanus doctor Pa-*

(Flander), d'abord abbé de Larivour ou Rivours (ripatorii, aripatorii) pendant douze ans, puis nommé, grâce à l'appui de saint Bernard, évêque d'Auxerre, à la suite d'une élection fort

---

riensis natione Alemanus, là où D. Martenne lisait un siècle après : *Fr. Alanus magnus lector* (n'est-ce pas *doctor ?*) *præcipuus, Alemanus*. Chez Duboulay (Hist. universit. Parisis.) le cinquième vers est, en outre, retranché, tandis que Valère André, dans sa *Bibliotheca belgica,* les donne tous les sept.

Mathieu Bonhomme cite les trois premiers vers, mais en les rapportant de cette façon :

Alanum brevis hora brevi tumulo sepelivit
Qui duo, qui septem, totum sibi subdidit orbem
Scire suum, mores dare, vel retinere nequivit.

Oudin veut que ce soit une erreur de Mathieu Bonhomme qui avoue avoir lu très-difficilement cette inscription effacée par les pieds des fidèles. Soit pour *mores* mis au lieu de *moriens*, mais peut-on confondre des noms qui n'ont aucun rapport dans l'écriture, tels que : *Orbem* et *scivit* au second vers. Du Boulay cite d'après Naudé, qui les avait trouvés à la fin d'un vieux manuscrit du De Planctu, des vers qui offrent une grande analogie avec l'épitaphe :

Explicit Alanus, pereat Sodomita profanus,
Qui duo, qui septem, qui totum scibile scivit
Scire suum, moriens, dare vel retinere nequivit,
Tanti terra viri studio meliore potiri
Debuit, artificem si funus haberet amicum.

Le second et le troisième vers ont peut-être fourni la matière de l'inscription primitive. Peut-être ont-ils été copiés sur elle. Du moins les voit-on bien séparés des deux derniers.

Avant de quitter ce sujet, il est bon de signaler les diverses interprétations données à ce mot *duo* dans le vers :

Qui duo, qui septem, qui totum scibile scivit.

Septem désigne évidemment le Trivium et le Quadrivium, mais *Duo* peut désigner les deux testaments ou les deux droits (romain ou canon). On pour-

agitée, en 1152 (1). Ce prélat se démit de son siége en 1167, se retira à Rivours, et en 1185 quitta ce couvent pour celui de Clairvaux où il mourut le 1er octobre de la même année (2).

---

rait encore entendre les deux parties de la théologie (spéculative et morale). Il n'est pas possible de se décider avec certitude entre ces diverses suppositions.

D'Ionghelle, dans sa *Purpura sacra*, cite encore, comme les ayant vues à Citeaux, les deux inscriptions suivantes :

Ce grand docte Alanus, qui fut tant admirable,
Rend ce lieu de Citeaux partout plus mémorable,
Car il y fut convers, berger et serviteur,
Encore y sert d'exemple de vertus et d'honneur,
Donc vous religieux, convers et tous passants,
Imitez ce docteur qui cy-bas est gisant.

—

Subjacet huic lapidi toti venerabilis orbi
Alanus doctor quem decet almus honor.
Theologis ac philosophis merito sociandus,
Vatibus antiquis nec minor ipse fuit.
Egregie scribens, *planxit, docuit, reseravit*,
Naturam, mores, mystica verba dei.
Inclyta gesta Jesu cecinit clarosque triumphos,
Artes depingens militiamque poli,
Eloquii pictor, morum censor, citharista
Pieridum, fidei belligerator erat.
Hic mundum fugiens, sub religionis amictu
Vixit, adhuc manet hic : intumulatus adest.

On aura remarqué que ces vers font allusion à divers écrits d'Alain : le Deuil de la Nature, l'Anticlaudien, l'art du Prédicateur, le Traité des vices, ses nombreuses poésies, ses deux Traités de la foi.

(1) Oudin. *De script. eccles.* tome II, col. 1388, dissertation très étendue : *de unico Alano.* — Miræus : Chronica cistercien. et ses scholies sur H. de Gand, dans sa *Bibliotheca ecclesiastica sive nomenclatores veteres* VII. Du reste, il a varié sur ce point dans ces deux livres.—Brucker. *Hist. critic. philos.* tome IV.

(2) Chronique de S. Marien d'Auxerre (Chronica S.ti Mariani), par le Fr. Robert, rapportée dans le recueil des historiens français de Dom Bou-

Pour confondre ces deux personnages, Lemire, Oudin et ceux qui les ont suivis : Camusat, Quetif, Fabricius, les frères de Sainte-Marthe et Dom Vaissette s'appuient sur la communauté de patrie et sur la coïncidence des dates (1). Le docteur universel a écrit ses ouvrages, comme nous l'avons dit, de 1180 à 1200, et l'évêque d'Auxerre a rédigé la vie de saint Bernard avant la canonisation de ce saint, c'est-à-dire avant 1174 (2). Enfin, les mêmes auteurs se fondent sur l'impossibilité d'établir d'une façon distincte la date de la mort de l'un et de l'autre.

On a répondu très-justement que l'un appartient à Clairvaux, y est mort, y a été enterré, d'après ses volontés expresses (3),

---

quet. *Scriptores rerum gallicarum*, tome XII, p. 296. — Conf. *Gallia Christiana nova*, tome III, col. 293, et surtout la chronique anonyme de ce prélat dans les actes des évêques d'Auxerre, citée par Labbe, *Biblioth. manuscr.*, tome II, page 465. —Voyez encore Henriquez, *Ménolog.* c.— Buzelin, *Gallo-Flandria*, l. c. Les notes de Mabillon sur la lettre 280 de S. Bernard dans l'édition des œuvres de ce saint. La *Chronica vallensis*. — Jacob d'Aula. *Catal. episcop. Autissiod.* — Les Dissertations de l'abbé Lebeuf jointes à son histoire de Paris. Lebeuf fixait par erreur la mort de l'evêque d'Auxerre à 1182.

(1) Camusat. *Promptuarium sacr. antiq. tricass. diœces.* — Quétif et Échard, *Scriptores ordinis prædicator.*, tom. I, p. 194.— Fabricius. *Bib. med. et inf. latinit*, édition de Mansi qui suit Oudin. — *Gallia christiana nova*, tom. XII. *Autissiod. diœces.* — Histoire générale du Languedoc, tome III, p. 119 et suiv.

(2) Cette vie de S. Bernard n'est que la réduction et la mise en ordre d'autres biographies antérieures. Elle est dédiée à Ponce, abbé de Clairvaux. On la trouve dans différentes éditions de S. Bernard. On connaît encore de l'évêque d'Auxerre diverses chartes, titres, testaments, lettres éditées par Duchesne, *Rerum gallicarum scriptores*, tome IV, page 642. Les frères de Ste-Marthe dans la *Gallia Christiana*, l. c. et Camusat, l. c. Le tout est reproduit dans la Patrologie de M. Migne, vol. CLXXXV et CCI, col. 1381.

(3) Voyez dans Camusat et Ste Marthe, son testament dont Oudin a voulu sans raison précise contester l'authenticité. Il se fait mettre près de S. Ber-

tandis que l'autre a passé ses derniers jours et a été enseveli à Cîteaux ; que l'un prend dans la vie de saint Bernard, qu'il a écrite, le titre d'ancien évêque, qu'on ne trouve jamais sur les ouvrages de l'autre, tandis que le nom de docteur universel, souvent ajouté aux ouvrages du dernier, n'est jamais mentionné en tête de la vie de saint Bernard. Rien ne prouve que le premier ait vécu au-delà de 1185, date des derniers titres qui portent son nom, tandis que le second est mort en 1200. Rien ne prouve non plus que l'évêque d'Auxerre fût de Lille, car on ne trouve pas le titre d'*insulensis, de insulis* ajouté à son nom. On voit seulement par son épitaphe qu'il y avait été élevé *(educatus)*, et qu'il était Flamand (*Flander*) (1). Après tout, il ne serait pas extraordinaire que deux hommes portant un nom aussi commun, fussent sortis à la même époque de la même ville (2). Ce qui doit déterminer ici, c'est que, ni Othon de Saint-Blaise, ni Albéric de Trois-Fontaines, ni Henri de Gand, au XIIe siècle, ni Robert Holkot, ni Trithème, ni Sixte de Sienne, dans les siecles suivants, en parlant du docteur universel, n'ont fait mention qu'il ait été évêque, ce qu'ils n'eussent pas manqué de mentionner (3). De même, on ne peut croire que la chronique anonyme (4) qui donne tant de détails sur l'évêque d'Auxerre, eût passé sous silence qu'il eût été un philosophe et un poète des plus célèbres.

---

nard, *ut simul resurget*. — Conf. encore Duboulay, *Hist. universit. Paris*, t. II, p. 432 et III, p. 19. — Louis-Jacob de S. Charles, *de script. cabill.*, p. 144. — Lebeuf, Hist. de Paris, tome II, part. 2. — Histoire littéraire de France, l. c. pour l'opinion qui distingue les deux Alain.

(1) Epitaphe dans la Gallia christian, l. c.

(2) Voyez dans Fabricius. Bib. med. et inf. latinit. la liste des auteurs nommés Alain.

(3) Tous ces auteurs ont été cités ci-dessus.

(4) Dans les *Acta episcop. Autissiod* Voyez ci-dessus.

Réfutation de l'opinion de D. Brial, qui confond le docteur universel et l'abbé de Tewkesbury.

Dom Brial n'a pas été plus heureux en confondant notre docteur avec un Alain qui fut d'abord chanoine de Benevent, puis embrassa la règle de saint Benoît dans le couvent ou plutôt l'église chapitrale de Cantorbéry, dont il fut nommé prieur le 6 août 1179 (1). En 1186, il devint abbé de Tewkesbury; puis l'histoire le perd complètement de vue, car on ne voit pas sur quel fondement Fabricius, qui l'appelle *Alanus Albertus*, fixe sa mort à 1201 (2).

Les diverses raisons sur lesquelles se fonde Brial sont la coïncidence des dates; le grand nombre de manuscrits d'Alain que possède l'Angleterre; la connaissance historique relative à ce pays que dénote le commentaire sur les prophéties de Merlin; enfin, sur ce qu'il est très-douteux qu'Alain ait été professeur à à Paris. (Ce dernier point gênait en effet beaucoup le système de l'Histoire littéraire).

A ces allégations on peut répondre qu'il est avéré qu'Alain a enseigné à Paris, comme nous l'avons expliqué ci-dessus (3); que le commentaire de Merlin est une œuvre plus que suspecte de l'aveu même de Dom Brial; que, si les manuscrits d'Alain sont fort communs en Angleterre, ils ne le sont pas moins en France et en Allemagne (4); qu'enfin la coïncidence des dates prouve tout au plus que deux Alain vivaient en même temps.

D'ailleurs, quel roman Dom Brial n'a-t-il pas dû imaginer

---

(1) D. Brial, ancien bénédictin, membre de l'académie des inscriptions et belles-lettres. Dans l'Hist. litt. de France, tome XXI, l. c. Il s'est servi de Gervais, *chronica cartuas. apud Taysden, col.* 1450. — *Balœus Centuria,* III, 46. — Leland. *Comment. de script. britan.* 191. — Duboulay, *Hist. univ. parisiens*, l. c. — Pitseus. *De rebus anglic. seu de illust. Angliæ scrip.*

(2) Bib. med. et inf. latinit.

(3) Voyez ci-dessus page 42.

(4) Conf. Haenel, Labbe, Montfaucon, Sander et le Catalogue de la bib. impériale d'Anicet Mellot.

pour soutenir son système et pour confondre les faits de la vie du docteur universel avec l'existence de l'abbé Tewkesbury. Suivant lui, né à Lille, de parents anglais, Alain aurait pris parti dans la campagne de Roger en Italie (1); puis chassé avec les Français, serait revenu en Angleterre, où l'excès de son zèle l'aurait successivement fait reléguer de Cantorbéry à Tewkesbury, et obligé enfin à chercher refuge en France à Cîteaux. Telle est cependant l'illusion d'un parti pris qu'un savant bénédictin n'a pas reculé devant ces hypothèses gratuites.

Malgré tout ses efforts, Brial n'a pu expliquer le silence des contemporains, comment il se ferait que les auteurs les plus rapprochés de l'époque à laquelle vivait Alain : Othon de Saint Blaise, Albéric de Trois-Fontaines, Henri de Gand, etc., etc., en parlant du célèbre docteur n'aient pas mentionné qu'il avait occupé de hautes positions en Angleterre, rendues plus saillantes encore par des relations avec saint Thomas de Cantorbéry. Enfin, pourquoi les ouvrages de l'abbé de Tewkesbury ne portent-ils pas le titre de docteur universel (2)? Pourquoi, au contraire, les manuscrits de celui-ci ne le font-ils jamais abbé d'aucun couvent?

Il faut donc rejeter ces systèmes, quels que soient le talent et l'érudition de ceux qui les ont embrassés. Alain de Lille, le docteur universel, est tout à fait distinct de l'évêque d'Auxerre

---

(1) Pour expliquer son séjour à Bénévent.

(2) Une vie de saint Thomas de Cantorbéry dans la belle édition de M. Gilles, Londres, 1845. Elle avait déjà été éditée plusieurs fois avec d'autres vies du même saint. L'édition de M. Gilles comprend aussi différentes lettres. Le tout est reproduit au tome CXC de la Patrologie de M. Migne.

On attribue au même Alain des sermons (Pitseus, l. c.), les *Acta Clarendonensia sive de rebus gestis in Clarendonensi concilio et postea* (Balæns et Leland, l. c.). Quant aux *Problemata sophistica* que lui attribuent aussi les mêmes auteurs, il pourrait bien y avoir confusion.

et de l'abbé de Tewkesbury (1). Certes, si le grand docteur eût porté l'un ou l'autre de ces deux titres, les auteurs contemporains et les manuscrits du temps en eussent fait mention. Il faut s'en tenir à leur témoignage, et ne point les faire plier ou les omettre devant les exigences d'opinions préconçues.

Alain Porret n'est pas autre qu'Alain de Lille.

Il est encore un autre Alain dont l'existence, au contraire, a été à tort distinguée de celle du docteur universel ; c'est Alain Porret, surnommé, on ne sait pourquoi, Hermès Trismégiste. Ce personnage n'a été l'objet d'aucune mention dans les écrivains ses contemporains, du moins jusqu'aujourd'hui on n'en a point cité, et sa biographie est tout à fait nulle (2).

Il n'est connu que par son nom ajouté à quelques manuscrits et quelques anciennes éditions conservées dans nos bibliothèques, mais en remontant aux sources et en nous aidant de renseignements que MM. les bibliothécaires ont bien voulu nous fournir, nous avons pu constater d'abord qu'il y avait à cet égard beaucoup d'indications fausses, ensuite, que les manuscrits ou éditions portant vraiment le nom de Porret ne font que reproduire des ouvrages d'Alain de Lille (3). Il faut donc en

---

(1) Ce nom de Docteur universel a été aussi donné à un Alain du XIIIe siècle, jurisconsulte à Bologne. Voyez Biographie universelle et ci-après page 109 sur le *De accusationibus*.

(2) Fabricius n'en dit rien qui vaille. L'Histoire littéraire de France, notice signée F.-L. (Félix Lajard), tome XXI, page 309, en dit fort peu de choses, et, sans donner aucune preuve à l'appui, range A. Porret dans les *Notices succinctes sur divers écrivains de l'an* 1286 *à* 1300. Dans cet article l'Histoire littéraire prétend avoir restitué à Alain de Lille des ouvrages que généralement on attribuait à l'autre. Mais au tome XVI, dans la note de D. Brial, on ne trouve rien de pareil.

(3) L'Histoire littéraire de France cite d'après Haenel (*Catalog. codicum manuscript.*) :

Alani opus ms. in-4o sur parchemin, à la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer ;

conclure que notre docteur s'appelait Porretanus de son nom de famille, ce qui n'a rien d'étonnant, car ce nom subsiste encore dans le peuple de Flandres (1). Il est cependant singulier, il

---

Alani tractatus de materiis religiosis, beau ms. in-fol. sur parchemin de la bibliothèque de Charleville ;

Alani rhythmi teutonici, à la bib. de Saint-Gall ;

Alani Porrei de virtutibus, à la bib. du roi d'Angleterre.

Et d'après Montfaucon, bibliotheca bibliothecarum :

Alani porretani alias Hermes trismegisti seu Mercurii regulæ celestis juris vel maxima id est axiomata theologiæ cum interpretationibus, n.° 134, ms. de la bibliothèque publique de Bâle.

Nous avons demandé des renseignements à MM. les bibliothécaires de Charleville, Boulogne et Saint-Gall, et voici ce qu'ils nous ont appris avec une obligeance dont nous tenons à les remercier ici.

L'*Opus Alani* de Boulogne n'est que le *Carmen de Planctu naturæ*, l'un des ouvrages les plus connus d'Alain de Lille. Le manuscrit porte ce dernier nom et nullement celui d'Alain Porret.

A Charleville, il n'existe aucun ms. sous ce titre : *Tractatus de materiis religiosis*, aucun non plus qui porte le nom de *Porretanus,* mais plusieurs ms. d'ouvrages très-connus d'Alain de Lille.

Les *rhythmi teutonici* de S. Gall ne portent ni ce titre, ni aucun autre titre original. Un bibliothécaire a mis d'une main moderne celui-ci : *Sequens carmen est imperfectum, vocatur proverbia Alani metrica.* Le nom de Porret ne s'y trouve donc nullement. Ce ne sont, en effet, que les paraboles d'Alain avec une traduction allemande

Quant aux *Regulæ celestis juris* de Bâle, elles portent bien le nom de Porret, mais le *Tractatus de Arte prædicandi* et le *De sex alis Cherubim* (deux ouvrages fort connus d'Alain de Lille) ne le portent pas, quoique Haenel les mentionne ainsi, p. 590 de son catalogue. On a pu voir par ce qui précède, et l'on verra encore plus loin, combien ce bibliographe anglais qui travaillait trop rapidement a donné d'indications erronées.

Les *Regulæ* ont été imprimées aussi sous le nom d'Alain Porret, bien qu'elles soient d'Alain de Lille. Nous en parlons amplement plus loin, p. 74.

(1) *Porreus, Porretanus*, Poré, Poret, Porette, Porret, Porrette, de la Porée. — Un manuscrit des *Distinctiones monasticæ*, ouvrage anonyme publié au tome III du *Spicilegium solesmense,* porte en marge des vers d'Alain de Lille sous le nom d'*Alanus Poryus*.

Gilbert de la Porée est appelé par le chroniqueur Helinand : Porrate (*Gisle-*

faut l'avouer, qu'il ne se trouve joint à celui d'Alain que sur les manuscrits et les éditions d'un seul ouvrage. Nous ne pouvons expliquer ce fait, mais il est incontestable que ce livre appartient au docteur universel et que celui-ci, par suite, ne fait qu'un avec Alain Porret.

De même, d'Alain Du Puy.

M. Ravaisson a aussi trouvé à Avranches un manuscrit portant le nom d'*Alanus de Podio* (Alain du Puy), qui n'est autre, comme nous le montrerons ci-après, qu'un ouvrage d'Alain de Lille. Qu'est-ce encore que ce nom de Dupuy qui n'est pas rare non plus dans le Nord? Quel rapport a-t-il avec le nom de Porret ou de Porée? Est-ce une faute de copiste qui fait de *De Porreo; De Podio?* (1)

Il y a encore une autre supposition à faire. Au temps d'Alain il y avait à Lille un *puy*, comme on disait alors, chambre de rhétorique, société savante, comme on a dit depuis. C'est un autre Lillois du même temps à peu près, Giélée, qui nous l'apprend. Dans son poème célèbre, de *renard le novel*, cet auteur cite : *Lille le jolie dont li puis est resours* (2). Or, Giélée écrivant son roman satyrique vers 1270, on peut bien supposer que le *puy* existait un siècle auparavant, puisqu'il avait eu le temps d'être dissous et reconstitué. Peut-être donc Alain joignait-il à son nom le titre de membre du puy de Lille, c'est là une pure hypothèse que nous soumettons ici sans y attacher d'autre importance. Toujours est-il qu'*Alanus de Podio* n'est autre que le docteur universel.

---

bertus cognomento Porratanus). C'était aussi là un nom de famille, car ce célèbre personnage était, comme on sait, né à Poitiers. (Voyez la chronique d'Othon de Frysingue.)

(1) Voyez ci-après page 98. — C'est dans le rapport au ministre sur les bibliothèques de l'Ouest que se trouve cette mention.

(2) *Resours*, restauré. Voyez *Renard-le-Novel* dans l'édition de Meon.

II.

BIBLIOGRAPHIE.

Ouvrages d'Alain.

Les ouvrages attribués à Alain de Lille sont très nombreux, mais ils sont loin de présenter tous un caractère incontestable d'authenticité.

Ses manuscrits sont abondamment répandus dans toute l'Europe occidentale. Un assez grand nombre de ses écrits ont été imprimés isolément, comme nous l'indiquerons sur chacun d'eux. Il existe en outre deux éditions générales des œuvres du docteur universel.

Editions générales.

La première est celle de De Visch, prieur de l'abbaye des Dunes près Bruges. Anvers. 1654. Pet. in-fol. (1)

La restriction modeste du titre (*Opera omnia quæ reperiri potuerunt*) indique que De Visch ne croyait pas posséder la totalité des écrits d'Alain. En effet, ainsi qu'on le verra, cette édition est loin d'être complète. Cependant, Roquefort (dans la Biographie universelle) l'a donnée comme telle; il est vrai qu'il cite comme s'y trouvant, le *De lapide philosophico* qui n'y est précisément pas.

---

(1) *Alani magni de insulis, sacræ theologiæ doctoris, cognomento universalis..... opera moralia parænetica, et polemica quæ reperiri potuerunt, quorum pleraque nunc primum ex antiquis manuscriptis codicibus eruta luci dantur... opere et studio R. D. Caroli De Visch, prioris cœnobii B. Mariæ de dunis S. Theologiæ professoris... Antuerpiæ apud Guillelmum Lestenium, et Engelbertum Gymnicum, via vulgo Hoochstraet dicta, sub pelicano aureo, anno MDCLIV.*

La seconde est celle de M. Migne. Paris. 1855. gr. in-8° (1) qui forme le tome CCX de la patrologie (2). Elle a reproduit celle de De Visch en y ajoutant des ouvrages importants inconnus à celui-ci. On trouvera à la fin de notre travail (3) le contenu et les lacunes de chacune de ces éditions.

Voici maintenant la série des ouvrages particuliers, tant publiés qu'inédits, attribués au docteur universel; d'abord les œuvres philosophiques :

I. *De fide contra hæreticos.* — Edition.

I. *De fide contra hæreticos præsertim Albigenses seu quadripartita contra hæreticos* (4).

Cet ouvrage avait été imprimé à Paris, mais cette édition faite sur un manuscrit appartenant à Papire Masson, frère de l'éditeur (5), n'était nullement correcte et ne contenait que les

---

(1) Alani de Insulis doctoris universalis opera omnia. Accurante J.-P. Migne Bibliothecæ cleri universæ sive cursuum completorum in singulos scientiæ ecclesiasticæ ramos editore. Parisiis, apud J.-P. Migne, editorem, in via dicta d'Amboise.

(2) Patrologiæ cursus completus... series secunda in qua prodeunt patres, doctores, scriptoresque ecclesiæ latinæ.

(3) Ci-après page 132, note 2.

(4) *De fide contra hæreticos sui temporis, præsertim Albigenses*, ainsi parlent Othon de S. Blaise et l'édition de De Visch. — *De fide contra Albigenses et Waldenses* disent Albéric de Trois-Fontaines, l. c. et Trithéme l. c. D'autres ajoutent après ces mots : *Waldenses*, ceux-ci : *Judæos et Paganos* ou *Mahumetanos*, *Chronicon Belgicum*, l. c.—Des manuscrits : *Quadripartita contra hæreticos*, comme l'édition de J. Masson —D'autres : *Tractatus contra hæreticam pravitatem*. — Dans tout ce qui précède l'*incipit* est : *Amatissimo* ou quelquefois *Reverendissimo*, et après le prologue : *Sicut in antiquorum*. — Fabricius, l. c. s'appuyant de l'autorité d'Apost Zeno, que semble confirmer Montfaucon, *biblioth.* attribue à Alain un autre ouvrage : *Contra hæreticos* et ayant pour *incipit : Quoniam istis temporibus manichæorum*. Malgré cette différence ce doit être le même livre.

(5) *Alani insignis theologi opus adversus hæreticos et valdenses qui postea Albigenses dicti. Nunc primum e bibliotheca Papirii Massoni*

deux premiers livres dirigés contre les Albigeois et les Vaudois, ainsi qu'un petit fragment du troisième qui est écrit contre les juifs. De Visch l'a reproduite en cet état dans son recueil en la corrigeant insuffisamment d'après quelques manuscrits (1). Plus tard, ayant retrouvé la suite dans un autre manuscrit de la communauté de Cîteaux, il l'inséra dans la seconde édition de la bibliothèque de ce même ordre (2). C'est d'après ce double texte de De Visch que la Patrologie l'a rééditée.

Date. Cet ouvrage est dédié à Guillaume, seigneur de Montpellier *(Willelmo, Dei gratia Montispessulani principi)*. Or, le nom de Guillaume appartient à tous les seigneurs de cette maison depuis le gentilhomme qui reçut ce domaine en 975 jusqu'au dernier prince qui fut remplacé en 1204 par son gendre Pierre d'Arragon. En outre, ces nobles hommes, que des intérêts de voisinage indisposaient contre la maison de Toulouse, protectrice des hérétiques, méritèrent tous, par leur zèle pieux, les éloges que contient la dédicace d'Alain : *(specialiter indutus armis fidei christianæ nec naviculam Petri inter tot tumultuantes hujus sæculi procellas deserens)*. Mais l'au-

---

editum a Joan. Massono, archidiacono baiocensi (de Bayeux). *Parisiis, Petrus Chevalier,* 1618, in-8o. On s'est donc beaucoup trompé quand on a pris Masson pour l'imprimeur et 1612 pour la date. Cet ouvrage figure dans l'ancien catalogue des imprimés de la bibliothèque du roi, mais par une erreur singulière, à la table on l'attribue à Guillaume Allen, *angl. sacr. theol. professoris reg. duacensis.*

(1) De Visch cite toujours les manuscrits dans lesquels il a puisé. Oudin en indique que De Visch a négligé de consulter, mais comme il s'agit d'ouvrages imprimés, nous avons cru inutile de reproduire ici ces mentions auxquelles il est si facile de remonter.

(2) *Bibliotheca scriptorum ordinis cistercii, editio secunda.* Cologne, chez *Jean Busæus,* 1656, in-4o, page 411. La première édition était de Douai, 1649.

teur faisant mention dans ce même ouvrage du concile de Latran et de l'excommunication qui fut lancée contre les Vaudois (1), la date s'en trouve fixée postérieurement à 1179, époque à laquelle se tint le troisième concile de Latran qui, par son vingt-septième canon, excommunia en effet les Albigeois et les Vaudois.

Le Guillaume de Montpellier dont il est question ici, avait donc le titre de seigneur postérieurement à 1179. On trouve précisément que le dernier de ce nom, Guillaume VIII dit Sibylle du nom de sa mère, a gouverné de 1172 à 1202. Ainsi il ne peut être question que de lui, d'autant plus que des raisons particulières le lièrent au pape, et par suite l'engagèrent à sévir rigoureusement contre les hérétiques; ce dont la même dédicace le félicite.

Voilà donc la date de ce livre limitée entre les années 1179 à 1202, dans un espace de trois ans au plus.

Analyse. Le traité de la foi contre les hérétiques énumère une à une toutes les principales erreurs des quatre grandes croyances : albigeoise, vaudoise, juive et mahométane, puis les réfute compendieusement. En ce qui concerne les deux dernières religions, cet ouvrage montre seulement combien les auteurs du XIIe siècle, même les plus savants, en connaissaient imparfaitement les doctrines. La controverse prend au contraire un grand intérêt, quand elle est dirigée contre les Albigeois et les Vaudois. Il est impossible d'analyser cette brillante polémique. Ceux qui en trouveraient ici le squelette n'en auraient aucune idée; nous avons d'ailleurs signalé plus haut ce qu'il y avait de capital au point de vue philosophique dans ces discussions (2).

(1) Lib. II, cap. IV, in fine.

(2) Ci-dessus, introduction, page 14.

Authenticité.

On a contesté souvent au docteur universel la propriété de cet écrit. M. Schmidt, dans un de ses excellents travaux historiques, voudrait l'attribuer à quelque autre Alain (1). Il fait remarquer que l'auteur du *De fide*, le dédiant à Guillaume de Montpellier, l'appelle son seigneur *(Domino suo)*, de même que la *Summa quot modis*, autre ouvrage également attribué à Alain, est dédiée à Ermengauld, abbé de Saint-Gilles. Ce qui indique que l'écrivain à qui l'on doit ces deux traités, avait avec le Midi des rapports intimes. De plus, le *De fide* montre une connaissance approfondie des hérésies méridionales, qu'on est porté à attribuer à un écrivain né dans le Midi ou qui y a vécu longtemps, tandis que suivant M. Schmidt, Alain de Lille est Flamand et a passé la majeure partie de sa vie en Angleterre. Qu'Alain soit Flamand, c'est en effet incontestable, mais il n'est nullement avéré qu'il ait passé sa vie en Angleterre, personne ne l'a dit, sauf D. Brial, dont le roman inadmissible a été rapporté et refuté ci-dessus (2). Quant à ce mot : Monseiseigneur (*Dominus suus*) dont on a voulu tirer parti, il n'a-n'avait pas alors une autre signification que de nos jours. C'est là une formule habituelle et indépendante de l'obéissance. C'est ainsi qu'on dit encore Monseigneur à tout évêque, mon général à tout officier de ce grade, madame à toute dame.

Les raisons alléguées contre l'authenticité de ce livre ne sont donc point convaincantes (3). On ne sait nullement dans quelles

---

(1) Notamment à Alanus de Podio, qui n'est cependant pas distinct d'Alain de Lille comme nous l'avons dit ci-dessus page 61 et comme nous le démontrerons plus loin page 98. Conf. Schmidt. Histoire et doctrine des Cathares et des Albigeois. Paris et Genève, 1849, 2 vol. in-8, tome II, pages 233 et 312.

(2) Voyez page 57.

(3) Conférez parmi ceux qui la nient les écrivains que nous avons cités ci-dessus : Gariel, Bossuet, Lebeuf, l. c.

contrées Alain a passé sa vie et il ne serait pas étonnant qu'il eût parcouru le midi (1); du resté la connaissance que ce livre montre au sujet des hérésies albigeoises et vaudoises n'est pas tellement approfondie que l'auteur n'ait pu la tenir d'autrui.

On ne peut tirer de lumières des manuscrits qui portent seulement *magistri Alani*, sans autre désignation, sauf chez quelques-uns, ces mots en plus : *cisterciensis ordinis*. Mais il faut dire que les ouvrages du docteur universel les plus incontestés sont souvent désignés ainsi, sans que la qualification d'*insulensis* y soit ajoutée (2).

Il est très-remarquable que les contemporains d'Alain de Lille lui attribuent un traité de la Foi contre les hérétiques, tels sont Albéric de Trois-Fontaines et Othon de Saint-Blaise; le premier dit même *contre les Albigeois et les Vaudois*, citation qui me semble résoudre les difficultés que M. Schmidt apercevait.

Mais ce qui est déterminant pour nous, c'est que ce livre porte au plus haut point, le cachet du docteur universel, son goût pour les citations sacrées et profanes, son érudition étendue, ses antithèses répétées, ses énumérations multipliées, toutes les habitudes de son style brillant. Il suffit de lire l'*Anti-Claudien* pour s'assurer que le *Traité de la Foi* est de la même main.

Alain a un faire reconnaissable entre mille, une honnête modestie, un choix excellent dans une vaste érudition, des allégories fines et délicates, un style nourri et serré où ne se trouve jamais un moment de langueur, où la facture de la phrase ne

---

(1) Conf. ce que nous avons dit page 44 au sujet d'Etienne de Borbone.

(2) Conf. Montfaucon. Bib. bibliothec. manuscript. nova. Paris, 1739. Cet auteur dans sa table ne range pas cet ouvrage dans les œuvres d'Alain de Lille, mais tout le monde sait combien est mal faite cette table d'un bon livre. —Catal. des manuscr. de la bib. du roi. — Catal. des manuscr. des bib. des départements. Nous aurons à citer plus d'une fois ces deux derniers recueils.

se sent jamais et qui tantôt s'élevant, tantôt se repliant avec le sujet, va sans peine des élans poétiques aux déductions précises et serrées. On ne saurait du reste déterminer exactement les caractères de ce faire, pas plus qu'un amateur ne saurait dire à quels signes précis il reconnaît un Titien ou un Corrège ; mais pour le lecteur exercé, il n'y a pas à se tromper. Seulement, ce que nous admettrions facilement, c'est qu'Alain a laissé son ouvrage inachevé et qu'il ne faut lui attribuer que les deux premiers livres, ainsi que le petit fragment du troisième, publié d'abord par De Visch dans les *Alani opera*. Quant au troisième et au quatrième livre, édités par le même auteur dans la bibliothéque de Cîteaux, ils nous paraissent d'une autre main, ce qui explique pourquoi l'édition de 1612 et la plupart des manuscrits sont incomplets. On ne trouve presque dans cette dernière partie que des lieux communs ; plus d'études approfondies ; plus de discussions philosophiques élevées ; plus de grand style ; enfin, ce qui est notable, plus aucune citation d'auteurs profanes ou sacrés. On peut donc dire de cette fin, ce qu'on ne peut dire du commencement, c'est que l'authenticité n'en est nullement assurée.

II. *De Arte fidei.* — Éditions.

De arte seu de articulis fidei catholicæ (1).

Cet ouvrage a été publié pour la première fois par B. Pez dans son *Thesaurus anecdotorum* (2), d'après des manus-

(1) *De arte seu de articulis catholicæ fidei, libri quinque* (*Clemens papa* et après le prologue : *Causa est per quam aliquid*). De Visch avait déjà cité cet ouvrage dans sa bibliothèque de Cîteaux, mais comme n'ayant qu'un livre. Les Fasti Campililienses l'avaient également indiqué comme l'ayant dans leur bibliothèque. M. Rousselot (Etudes sur la philosophie scholastique) prétend qu'Alain lui-même a cité cet ouvrage sous le titre : *Liber de solertia puræ bonitatis.*

(2) *Thesaurus anecdotorum novissimus. Augustæ Vindelicorum*, 1721, in-fol., tome II, page 476.

crits inobservés jusqu'alors. La patrologie de M. Migne n'a fait que reproduire le texte de Pez.

Date. Il est dédié à un pape du nom de Clément, ce doit être Clément III, qui occupa le saint siége de 1187 à 1192. Le rapprochement des dates des autres ouvrages attribués à Alain le prouve, ainsi que les circonstances mentionnées dans la préface de ce livre : l'Occident désolé par les hérésies, et l'Orient par le fer des mahométans. Clément III vit en effet les Albigeois maîtres de Toulouse et Saladin à Jérusalem.

Analyse. Le titre, quoiqu'ait dit D. Brial, peut être tout aussi bien : *des Articles de foi* que : *de l'Art de la foi*. Les cinq livres de fort peu d'étendue, examinent en effet les principaux dogmes du catholicisme : 1° Dieu et la Trinité *(De uno eodem que trino)*; 2° Le Monde, les Anges, la Création, le libre Arbitre; 3° l'Incarnation et la Rédemption; 4° les Sacrements; 5° la Résurrection des morts. Il n'est pas possible d'analyser cet écrit, car l'enchaînement en est tellement serré, le style tellement concis, que l'on ne peut ni le résumer, ni en rien retrancher. Nous en avons d'ailleurs cité ci-dessus les passages les plus importants (1).

Authenticité. On n'a point songé à contester l'authenticité de cet écrit, et cependant, il y avait grands prétextes à le faire. Ainsi, dans l'histoire littéraire de France, à l'article Alain de Lille, D. Brial lui attribue bien le *De Arte fidei* (2). Mais dans la notice de Petit Radel, sur Nicolas d'Amiens, dans le même recueil, c'est à ce dernier que le même ouvrage est attribué, et cela sans la moindre observation (3).

Nicolas, chanoine d'Amiens, qu'il faut se garder de confon-

---

(1) Ci-dessus page 26.

(2) Tome XVI, l. c.

(3) Tome XVII.

dre avec le cardinal Nicolas, beaucoup plus célèbre dans le même temps, n'est guère connu que par les éloges et les recommandations du pape Alexandre III (1). Toujours était-ce un homme distingué et capable d'écrire un ouvrage remarquable.

D. Brial a pour lui l'autorité de B. Pez qui a eu deux manuscrits sous les yeux en faisant son édition. On peut encore en citer d'autres qui portent le nom d'Alain (2).

Petit Radel, pour Nicolas d'Amiens, cite un manuscrit de la

---

(1) Voyez deux lettres de ce pape dans Martenne : *Amplissima collectio*, tome II, page 658–744. L'une écrite dans les premières années du pontificat d'Alexandre III, revêtu de la tiare en 1159, témoigne à Nicolas l'intérêt que ses mérites lui attirent. L'autre, ultérieure, enjoint à Henri, archevêque de Reims, d'agir sur Robert, évêque d'Amiens, pour qu'il donne à Nicolas la première prébende vacante. Elle est donc antérieure à 1176, dernière année de l'épiscopat d'Henri.

(2) Un notamment à la bibliothèque impériale, VI MDLXIX, 13°, sur parchemin, écriture des XIIIe et XIVe siècles, fonds Mazarin, contenant sous une même reliure des livres et commentaires de l'époque, portant à la fin cette mention : *Explicit liber magistri Alani de articulis fidei.*

Quant au manuscrit II MDIV, 2°, sur parchemin, écriture serrée à deux colonnes du XIIIe siècle, fonds Colbert, intitulé : *Tractatus magistri Alani quid sit fides, et quid articulus fidei et quid coarticulus et quot sint articuli (cum circa fidem catholicam et ejus articulos quos scriptura vobis memorat salus humana consistat)*, il n'a aucun rapport avec le précédent. Il examine les points mentionnés dans le titre et quelques autres : ce qui constitue l'hérésie, si l'Eucharistie est article de foi, etc., etc.

Cet ouvrage est du reste peu remarquable, plus verbeux qu'Alain ne l'est d'ordinaire. On doit, malgré le titre, se demander s'il lui appartient, ou si ce n'est pas plutôt un examen de son livre. Ainsi après avoir cité l'opinion de divers théologiens sur le point de savoir si la nativité et la passion de Jésus-Christ, quoique faits réels et visibles, sont articles de foi contrairement au principe : *Fides est rerum invisibilium*, le manuscrit cite l'opinion d'Alain en ces termes : *Alanus dicit*, ce qui nous fait douter grandement que l'ouvrage soit de lui.

bibliothèque impériale (1) Il aurait pu ajouter que Montfaucon en cite deux autres (2).

La question est difficile. Trithème ni les auteurs contemporains d'Alain ne parlent de cet écrit; en outre, il est extraordinaire de trouver la forme scholastique toute sèche et toute nue dans un écrivain qui paraît d'ordinaire le plus élégant des littérateurs de son temps. On voit cependant parfois les prosateurs les plus chaleureux et les plus brillants devenir les plus secs lorsqu'ils veulent dogmatiser. Ce n'est pas d'ailleurs le seul de cette espèce qu'Alain ait écrit. Le traité dont nous allons parler après celui-ci : *Theologicæ regulæ* est conçu dans un esprit scholastique plus sec et plus raide encore.

En présence de ces raisons de douter, nous avions été tentés de supposer d'abord que le *De Arte fidei* est un traité de la philosophie d'Alain, composé sur ses ouvrages et peut-être d'après ses leçons, par Nicolas d'Amiens. De cette manière se trouverait expliqué le mot *editum* (publié) du titre ci-dessus. De cette manière aussi se trouveraient levées toutes les difficultés, et l'ouvrage dont nous nous occupons ne serait plus qu'un

---

(1) Le catalogue de la bib. impér. le cite ainsi : *Opusculum cujus titulus est ars fidei catholicæ authore Nicolao andranensi*, dans un volume portant le n° VI MDVI, in-4o, sur parchemin, écriture du XIVe siècle, à deux colonnes, si serrée que cet opuscule qui y est réuni à plusieurs commentaires d'Averroès sur Aristote ne forme que huit pages, fonds Colbert. Il est pareil au n° VI MDLXIX, et c'est bien le texte de B. Pez.

Petit Radel au lieu d'Andranensi porte Andratium, mot mis suivant lui pour Ambianensi. Il signale dans ce manuscrit beaucoup de renvois à l'Écriture. Je ne les y ai pas trouvés.

A la bibliothèque des ducs de Bourgogne s'en trouve un manuscrit anonyme du XIVe siècle, sous le n° 1974 du catalogue dressé par M. Marschall.

(2) Montfaucon. Bibliotheca bibliothecarum, page 137, cite : *Nicolaï Ambianensis de arte fidei catholicæ*, n° 245 et 172 de la bibliothèque du Vatican. Page 630, il cite encore : *Nicolaï Ambianensis ars fidei catholicæ*, dans la bibliothèque du roi d'Angleterre.

de ces travaux comme il en a été fait, avec leur agrément, sous la dictée des plus célèbres professeurs. Il a dû en être souvent ainsi au moyen âge. Quand Abélard, Albert-le-Grand, Buridan, transportaient et fanatisaient leur auditoire, ce n'était sans doute pas avec les squelettes d'argumentation, les syllogismes décharnés qui nous ont été conservés. Nous n'avons probablement plus que les thèmes, les sommaires analytiques sur lesquels se développaient les brillantes variations de leur improvisation.

Mais Nicolas est plus âgé qu'Alain et serait difficilement son disciple, d'après les dates rapportées ci-dessus. Puis l'ouvrage est parfaitement fait, trop bien fait, il me semble pour être le cahier d'un élève. On trouverait difficilement dans toute la scholastique qui en a tant, une œuvre de déduction aussi simple et aussi serrée. Abélard est plus artiste, saint Bonaventure plus mystique, saint Thomas plus chargé de détails et Duns Scot de recherches. Peut-être faudrait-il aller jusqu'à l'Ethique de Spinoza pour retrouver cett énergique simplicité, car Wolf qui a procédé d'une façon analogue au développement des attributs de la divinité est plus complet mais bien moins fort.

La question est donc bien difficile, comme nous le disions en commençant, mais l'élévation du livre nous fait pencher pour Alain.

III. *Theologicæ regulæ.* ***Theologicæ regulæ seu regulæ cœlestis juris, seu de Doctrina, seu Doctrinale altum, seu de maximis generalibus, seu axiomatibus theologiæ*** (1).

---

(1) *Theologicæ regulæ* (*omnis scientia suis nititur regulis*) cité sous ce titre par Mingarelli.— *Regulæ celestis vitæ.* Othon de S. Blaise (l'Histoire littéraire de France en fait à tort les paraboles). —*De doctrina lib. I, seu de maximis generalibus theologis seu theologiæ* d'après Trithème et Fabricius. — *Doctrinale altum seu de maximis seu de axiomatibus theologiæ* d'après De Visch, Oudin, l'Histoire littéraire. (Le titre de Doctrinal était

Éditions peu connues.

De Visch dit qu'il avait vu cet ouvrage manuscrit à la bibliothèque des Dunes, il est singulier qu'il ne l'ait pas édité (1). Par suite de cette omission, on l'a cru généralement inédit, et l'histoire littéraire elle-même le donne pour tel d'après quelques catalogues (2).

Cependant, au dernier siècle, Mingarelli le publiait dans son *Anecdotorum fasciculus*, d'après un manuscrit du XIIe siècle (3).

C'est le texte donné par Mingarelli que la patrologie a reproduit de nos jours (4).

Ce qu'il y a de bizarre, c'est que de même que l'histoire littéraire donnait cet ouvrage pour inédit soixante ans après que Mingarelli l'avait publié, ce savant italien croyait lui-même éditer une œuvre restée manuscrite, quand cependant elle avait eu deux éditions antérieures.

En effet, Hain nous les cite toutes deux, elles sont du XVe siècle, mais sous le nom d'*Alanus Porretanus* (5).

---

très-usité au moyen-âge; celui-ci, surnommé le Grand, *altum*, est opposé au petit (doctrinale minus) qui est le livre des Paraboles. Voyez ci-après page 127.— *De maximis theologiæ. Incipiunt regulæ celestis juris.* Editions gothiques.

M. Jung, le savant bibliothécaire de Strasbourg, me fait savoir que dans un manuscrit de son dépôt intitulé : *Quæstiones theologicales et termini theologicales*, une note de l'auteur indique qu'il avait l'intention de traiter plus amplement (*diffusius*) les matières de ce livre.

(1) De Visch. Bibliotheca scriptorum ordinis cistercii, l. c.

(2) D. Brial, l. c. Il ignorait même le sujet de cet ouvrage.

(3) D. Jean Aloysius Mingarellus. Anecdotorum fasciculus. Romæ, Monaldini, 1754, in-4°, page 171.

(4) Patrologiæ cursus, vol. CCX. Alani opera, p. 618.

(5) Mingarelli dans sa préface se demandait pourquoi Launoy, en citant cet ouvrage dans son traité *de unctione infirmorum*, l'attribuait à un certain

Authenticité.

C'est à ce sujet que nous nous sommes demandé plus haut si cet Alain Porret, qu'on a généralement distingué d'Alain de Lille, ne doit pas être confondu avec lui ?

Pour trancher la question, il suffit de savoir si les ***Regulæ theologicæ*** sont bien le même ouvrage que ***les Regulæ cœlestis juris seu de maximis theologiæ,*** et si ce dernier traité est bien du Docteur universel.

Or il suffit comme nous l'avons fait, de jeter un coup-d'œil sur le texte de M. Mingarelli et sur celui des éditions gothiques, pour voir que ces titres différents s'appliquent à un seul et même livre.

Quant à l'auteur, dès les premières lignes l'élévation des idées, la vigueur du style, nous ont appris immédiatement quelle plume avait écrit de tels passages. Il y a peu d'écrivains de cette époque qui soient de cette force. Une étude attentive nous a plus encore fait reconnaître la méthode large, le vaste savoir, le goût pour les étymologies subtiles et invraisemblables qui caractérisent Alain de Lille

En outre Othon de Saint-Blaise attribue au docteur universel des ***Regulæ celestis vitæ***, titre à peu près pareil à l'un de

---

Alain Porret (*Alanus nescio qui Porretanus*). C'est que Launoy avait eu sous les yeux l'une des deux éditions.

La première est sans nom, ni lieu, ni date d'impression, mais Hain croit y reconnaître les caractères de Richard Paffroet, célèbre imprimeur à Deventer, dans le XIVe siécle. Nous avons eu le bonheur de trouver cette édition à la bibliothèque Mazarine, à Paris, dans un recueil très-curieux dont la provenance n'est point indiquée. On y reconnaît, en effet, les types de Paffroet qui a imprimé un grand nombre d'ouvrages d'Alain de Lille, comme nous le verrons plus loin.

La seconde est de H. Quentel, Cologne, 1500, in-4o. Elle est intitulée comme la précédente : *De maximis theologiæ*, et ensuite : *Incipiunt regulæ celestis juris vel maximæ theologiæ magistri Alani Porretani. Ejusdem metrum in parabolis, optima explanatio.*

Voir pour plus de détails, Hain : *Repertorium bibliographicum*, no 389.

ceux que nous venons de voir. Trithème lui attribue un *De doctrina lib.* 1, *alias maximæ theologicæ* dont il cite l'*incipit : omnis scientia suis nititur regulis.* Voilà qui est concluant. Du reste plus d'un manuscrit porte le nom d'*Alanus de Insulis* sans que *Porretanus* y soit ajouté (1).

Enfin dans l'édition de Quentel citée ci-dessous en note, on a joint à l'ouvrage qui nous occupe maintenant les paraboles en vers du même auteur *(ejusdem metrum in parabolis)*. Or les paraboles sont l'ouvrage le plus incontesté d'Alain de Lille.

On peut donc bien conclure comme nous l'avons fait, que Porret est le nom de famille du docteur universel, mais comme nous le disions aussi, il est bizarre que ce nom ne se trouve joint à celui d'Alain que dans cet ouvrage seulement. Paffroet et Quentel ne l'ont jamais ajouté aux autres ouvrages du même auteur qu'ils ont publiés, et cependant ils n'ignoraient pas cette communauté d'origine, la façon dont les *parabolæ* sont jointes aux *maximæ theologiæ* vient de nous le prouver.

Date. La date de ce livre ne peut être déterminée.

Analyse. Il se compose de 134 règles dans les deux éditions anciennes. Dans celle de Mingarelli on n'en trouve plus que 125, encore les dix dernières semblent-elles ajoutées après coup en-dehors de l'ordre du traité.

Nous avons ci-dessus examiné et analysé autant que possible cet ouvrage scholastique (2).

Conrad Gessner, qui en avait eu entre les mains un manuscrit, le trouve écrit en latin barbare, ce qui est bien loin des habitudes du Docteur universel et ce qui n'est pas vrai d'ailleurs, car le style en est excellent, mais on sait que pour beau-

---

(1) Notamment ceux que citent De Visch et Mingarelli.

(2) Ci-dessus, page 30.

coup de critiques ce qui était scholastique touchait à la barbarie (1).

IV. *De maximis generalibus.*

Paradoxa de maximis generalibus (2).

Cet ouvrage est tout-à-fait inconnu. On serait tenté de le confondre avec le précédent d'après le titre. Mais les premiers mots cités par les auteurs sont tout différents, ce qui pourrait encore ne tenir qu'à l'addition d'un nouveau prologue.

V. *De intelligentiis.*

De intelligentiis seu memoriale rerum difficilium (3).

Les derniers mots de ce titre tenteraient encore à confondre ce livre avec les règles théologiques. Mais un traité des intelligences désigne ordinairement dans le style scholastique une dissertation sur les anges et les esprits célestes. On ne peut rien décider en l'absence du livre resté jusqu'à présent inconnu.

VI. *In sententias.*

Super sententias, lib. IV (4).

Quelques auteurs ont confondu ce livre avec le *liber Sen-*

---

(1) Conrad. Gesnerii *bibl. generalis*, édit. de Zurich, 1545.

(2) Paradoxa de maximis generalibus (sententia Platonis et Aristotelis), cité par B. Pez dans l'Isagoge de son *Thesaurus anecdotorum*.— Hist. litt.

(3) De intelligentiis seu memoriale rerum difficilium (summa in hoc capitulo nostræ intentionis est rerum naturalium difficiliora colligere) cité également par B. Pez qui l'avait vu à la bibliothèque du monastère de Lilienfeld. Voyez l'Isagoge du De fide dans le Thesaurus anecdotorum.— Hist. litt.

(4) *Super sententias, lib.* IV, cité par Trithème, l. c. — *Summa quatuor libros sententiarum complectens opus quadripartitum*, dit Thomas Waldensis qui l'avait vu chez les Frères-Prêcheurs de Paris. Thomas Netter, dit Waldensis, parce qu'il était de Walden, écrivit contre les Hussites un *Doctrinalis antiquitatum fidei*, au tome II, chapitre dernier, duquel se trouve cité l'*Opus quadripartitum*.

tentiarum ci-après, qui n'est cependant pas divisé en quatre livres (1). Oudin et l'Histoire littéraire de France prétendent le confondre avec le *De fide contra albigenses*, qui est en effet divisé en quatre parties et porte quelquefois le titre de *Summa quadripartita*. Possevin au contraire croit y voir une glose sur les célèbres sentences de Pierre-le-Lombard (2). S'il en est ainsi, ce serait certainement l'un des premiers commentaires sur ce livre si souvent commenté que Crevier en comptait deux cent quarante-quatre gloses bien connues de son temps (3). Du reste bien avant Pierre-le-Lombard d'autres écrivains avaient composé des ouvrages sur le même sujet et sous le même titre. On cite ainsi les Sentences d'Anselme de Laon, de Guillaume-de Champeaux, d'Hugues de Saint-Victor. Alain a bien pu composer aussi les siennes. Mais nous l'avouons, l'opinion d'Oudin nous paraît très-acceptable, et la façon dont Thomas Waldensis cite ce traité nous fait croire que ce peut bien être le *De Arte fidei* sous un autre titre (4).

Nous arrivons maintenant aux ouvrages de morale et de dévotion, traités plus pratiques que les précédents et se tenant moins dans les généralités philosophiques.

VII. *De virtutibus et vitiis.*

Tractatus de virtutibus et vitiis (5).

C'est ainsi ou sous divers titres analogues que se trouve

(1) Conf. ci-après, page 89.

(2) Possevinus. *Apparatus sacer*.

(3) Crevier. Histoire de l'Université de Paris.

(4) Voyez la note 4 de la page précédente.

(5) *Tractatus de virtutibus et vitiis* (*primo videndum est quid sit virtus et unde dicatur*). Manuscrit sur parchemin, de la bibliothèque impériale no III MCCXXXVIIIr, écriture du XIVe siècle, provenant de Baluze, et contenant beaucoup d'autres ouvrages de divers auteurs; celui-ci est à la page 86. — Othon de S. Blaise donne le même titre, Trithème porte : *Summa de vitiis, summa virtutum et vitiorum*, lib. I.

Ce sujet a été souvent traité au moyen âge. Le célèbre ouvrage *De formula honestæ vitæ*, de Martin de Pannonie, archevêque de Prague, souvent publié, porte parfois ce titre. L'ouvrage d'Alain, resté manuscrit, nous est tout à fait inconnu ; nous ne pouvons donc que le mentionner, sans en rendre compte, sans même discuter s'il est bien du docteur universel.

IX. *Liber penitentialis seu de pœnitentia ad Bituricenses* (1).

Penitentiale.

Ce traité a été imprimé dans l'édition De Visch et la Patrologie.

On ne peut en dire que quelques mots. C'est un ouvrage de pure théologie appliquée qui peut être encore fort intéressant aujourd'hui pour ceux qui étudient ces matières, mais qui tient fort peu à la philosophie. Après avoir vivement exhorté à la confession, l'auteur en marque les objets et les

---

(1) *Liber pœnitentialis, sive methodus digne administrandi et suscipiendi sacramentum pœnitentiæ* (*a, a, domine*), rapporté sous ce titre par De Visch, — par Trithème sous cet autre : *De pœnitentia ad Bituricenses*, lib. IV. Les manuscrits portant ce second titre sont indiqués comme ayant cet incipit : *Dei gratia bituricensi,* qui semblent être les premiers mots d'un prologue. — Fabricius lisait *De pœnitentia ad bituricensem episcopum*, d'après Apostolus Zeno qui en avait vu un manuscrit à Trévise. On suppose que ce livre, en effet, a été dédié à B. de Sully, archevêque de Bourges, de 1184 à 1200, ou de 1186 à 1199, d'après D'Argentré. — A la bibliothèque de Charleville, d'après un renseignement que je dois à la complaisance de M. le bibliothécaire, le titre est ainsi conçu : *Henrico dei gratia bituricensi archiepiscopo patriarcha Aquinatorum Alanus dictus magister opus suum.*

Il existe dans la même bibliothèque encore un autre traité sur le même sujet et sous le nom d'Alain : *Incipit Summa Alani de confessione et pœnitentia* (*quoniam circa confessionem animarum pericula sunt*).

Et même un troisième : *Incipit alia summa de confessione et pœnitentia* (*facile dignos fructus*), qui, d'après ces premiers mots, semble n'être que le chap. 32 du *De arte prædicandi* ci-après, page 93.

Nous n'avons pu voir ni comparer ces manuscrits.

modes ; indique le genre et la gradation des pénitences, montre les moyens d'exciter la contrition et termine en exposant chaleureusement la nécessité de ce sacrement.

Autres ouvrages analogues attribués à Alain.

De Visch tend à distinguer de l'ouvrage précédent le :

De penitentia ad Bituricenses (1).

Nous trouvons encore qu'il existe, manuscrit, une :

Summa de confessione et penitentia (2).

Il est fort difficile, en l'absence des manuscrits, de décider si ces traités sont autres que le *Liber penitentialis*, publié par De Visch. Nous avons donné en note les raisons de douter ; quant à la raison de décider, elle ne nous apparait pas.

Enfin Oudin cite comme un ouvrage distinct des précédents le :

Corrector seu medicus animarum (3).

En effet, ce traité que nous avons eu sous les yeux n'a point de rapport avec le *Liber penitentialis* édité par De Visch, sauf que dans ce dernier se trouve un paragraphe intitulé : *Sacerdotes sunt spirituales medici. Peccator spiritualis ægrotus est.*

A part cela, il est tout différent, très-étendu, entrant jusque

---

(1 et 2) Voyez la note de la page précédente.

(3) *Liber quidam penitentialis qui corrector vocatur et medicus* (*hebdomada priore*) à la page 106 d'un recueil de divers ouvrages manuscrits du XIVe siècle, sous le N° 642 du fonds St.-Victor, bibliothèque impériale, petit in-4° (En tête est placée une introduction très étendue qui paraît extraite d'une somme des sacrements de Pierre le Chantre : *Post hæc de penitentia agendum est*). Sous le N° 655 du même fonds se voit un manuscrit in-4° à deux colonnes du XIVe siècle, qui contient le même texte du *Corrector*, mais l'introduction ne s'y trouve pas. D'après Oudin ce traité se voyait à Saint-Germain-des-Prés sous le nom de Pierre le Chantre.

Fabricius, D. Brial (hist. litt. de France), De Visch (*bibliothec cisterc.*), avaient donc grand tort de confondre le Penitentiel publié par ce dernier et ce Correcteur. Bund, qui au rapport de Valère André les avait vus, comparés et trouvés semblables, s'était étrangement abusé. Oudin a bien signalé la différence.

dans les détails de la casuistique, détails souvent peu édifiants ; aussi, quoiqu'il y ait beaucoup de savoir, nous n'y reconnaissons pas la méthode élevée, l'honnêteté chaste et le style élégant d'Alain. Les manuscrits sont d'ailleurs anonymes, et J. Petit, qui en a édité quelques passages, comme nous le disons en note, ne les attribue nullement à Alain (1).

X. *De unica celebratione.*

De unica celebratione in die (2).

Ce traité, sous forme de lettre, est tout à fait inconnu. On sait que la question qu'il paraît agiter a été souvent discutée dans l'Église.

XI. *De timore humano.*

De timore humano præcavendo et spe celesti radicanda (3).

Cet ouvrage, également inconnu, peut être aussi bien le texte d'un discours qu'un traité de dévotion pratique. Il y a en effet dans le : *De Arte predicatoria*, deux sermons qui roulent sur l'opposition des craintes mondaines et des espoirs célestes (4).

---

(1) Jacques Petit, en éditant le Penitentiel de Théodore de Cantorbery (*Theodori Cantuariensis episcopi penitentiale*, curâ Jacobi Petit. Parisiis. 1677. 2 vol. in-4°), y a joint des extraits de divers penitentiels et notamment sous l'*Excerptum VI* (tome I, p. 358), un fragment du *Corrector* sous cette mention : *Ex libro biblioth. Victorinæ cujus titulus sic inscribitur. Incipit liber qui corrector vocatur et medicus qui correctiones corporum et animarum medicinas continet.* C'est un des deux manuscrits cités ci-dessus.

(2) *De unica celebratione in die seu non celebrandum bis in die* (*venerabili amico P. magister Alanus*), cité par De Visch dans sa bibliothèque de Cîteaux, et par Apostolus Zeno, dans son traité sur les œuvres de Bernard de Trévise.

(3) *De timore humano præcavendo et spe celesti radicanda* (l'incipit manque) cité dans les Fasti Campililienses, fastes du monastère de Lilienfeld, par P. C. Hanthaler. Lincii, 1747. 5 vol. in-fol.

(4) *De arte predicatoria*. Voyez ci-après, page 95 chap. XI et XII, *de contemptu mundani timoris*, — *de spe celestium et contemptu terrenorum.*

Ces deux ordres d'idées : la prédication et l'enseignement se tiennent très souvent chez Alain, comme on le verra en examinant ci-après ses livres de prédications.

Les commentaires d'Alain sur l'Ecriture-Sainte étaient très-nombreux (*innumeræ lectiones et commentaria*), ils s'étendaient à toute la bible, dit même Hartmann Schedell (1). Mais souvent, comme l'indique un passage de Sixte de Sienne, on a pris un ouvrage particulier la *Summa quot modis*, sous ce titre : *Compendium utriusque testamenti* pour un commentaire complet. (2)

XII. *In pentateuchum.*

In pentateuchum seu in Moysem. (3)

Cet ouvrage qu'on croyait perdu, existe en manuscrit à Bruges, mais nous n'avons pas encore pu le consulter.

XIII. *In cantica canticorum*

In cantica canticorum (4).

Ce commentaire avait été imprimé dès 1540 sur un manuscrit de l'abbaye de St.-Victor à laquelle la science philosophique doit tant de précieux ouvrages (5). Si l'on en croit un

---

(1) *H. Schedell. Chronica mundi.* l. c.—C'est Trithème qui parle des *innumeræ lectiones.*

(2) Sixtus senensis, *Bibliotheca sancta.*—Voir ci-après, page 91 pour ce *Compendium utriusque testamenti.* — Haenel citait de même sous ce titre : *Allegoriæ super utrumque testamentum*, un manuscrit de Bruges, qui, comme on va le voir, ne porte que sur le Pentateuque.

(3) *Allegoriæ quinque librorum Moysis, id est de veteri testamento* (*in precedentibus premisse descriptionis , originis et discretionis artium*). C'est sous ce titre que l'ouvrage se trouve manuscrit à la bibliothèque de Bruges, d'après les renseignements que M. le bibliothécaire a bien voulu nous communiquer sur l'indication d'Haenel (cat. bib. man. p. 760). Il est joint au Liber penitentialis. Il avait été cité par Trithème sous ce titre : *In quinque libros Moysis seu in Pentateuchum, lib.* 5.

(4) *Elucidatio super cantica canticorum ad laudem virginis matris* (*cum multi adoraverunt*) cité par Trithème, l. c., et Maracci : *Bibliotheca mariana*, avec de grands éloges.

(5) *Alani de insulis doctoris compendiosa in cantica canticorum ad laudem deiparæ virginis mariæ elucidatio. Parisiis,* J. Kerner, 1540, in-16, lettres rondes, velin, fig. en bois.

manuscrit de St.-Martin de Tournai, collationné par De Visch, cette publication aurait eu lieu à la demande d'un abbé de Cluny.

Cet ouvrage, commentaire purement ascétique, n'est pas susceptible d'analyse.

Il a joui d'une immense estime; il a en effet un caractère de dévotion poétique et exaltée qui peut le faire marcher de pair avec les élans les plus heureux de saint Bernard et de saint Bonaventure. Le cantique de Salomon, qui ne paraît au premier abord qu'une de ces poésies sensuelles de l'Orient, conservée comme tant d'autres dans les souvenirs les plus intimes des peuples, prend en se transfigurant sous la main du commentateur la couleur la plus ascétique. Sa réputation près des pieux savants n'a donc rien qui puisse étonner, mais on ne peut croire qu'un pareil livre soit jamais devenu populaire, comme on l'a dit. Ces hautes allégories, ces chastes élévations à côté d'un texte lascif semblent de nature à frapper peu d'esprits. Il est vrai que parler de la popularité d'un écrivain au XIIe siècle, c'est parler de son renom près d'un petit nombre de savants lecteurs.

XIV. *In prophetas.*

In prophetas (1).

Commentaire perdu et tout-à-fait inconnu sur les prophètes.

XV. *De sex alis cherubim.* Éditions.

De sex alis Cherubim (2).

Edité, du moins en partie, dans les œuvres de saint Bonaventure, auquel il a été parfois attribué (3). De Visch l'a publié en entier d'après un manuscrit en en revendiquant la propriété pour Alain. La Patrologie a reproduit son texte. Dans toutes les éditions, une figure représente ce chérubin et ses ailes pour rendre l'interprétation sensible.

---

(1) *In prophetas*, cité par Trithème, *de script. ecclesiast.*

(2) *De sex alis Cherubim*, lib. I (*ad explanationem hujus figuræ* après le prologue, *prima ala*) cité par Trithème.

(3) Voyez les éditions gothiques et d'autres plus récentes, celle du Vatican, 1587, de Mayence, 1619.

Discussion sur l'authenticité.

Il faut examiner avec soin ce traité pour déterminer s'il est d'Alain ou de saint Bonaventure.

Le sujet est tiré de la vision d'Isaïe et de celle d'Ezéchiel (1). Or, dans celle d'Isaïe, il s'agit de séraphins. Dans celle d'Ezéchiel, il s'agit bien de chérubins, mais ils n'ont que quatre ailes. Il y a eu confusion dans l'esprit de l'auteur. Il le déclare cependant lui-même, c'est à Isaïe qu'il s'attache. Ce prophète avait vu Dieu assis sur un trône haut et élevé (*excelsum et elevatum*), le bas de ses vêtements remplissait le temple ; des séraphins étaient debout autour du trône ; ils avaient chacun six ailes, deux dont ils voilaient leur face, deux dont ils voilaient leurs pieds et deux dont ils se servaient pour voler. Voilà ce que dit la Vulgate, l'auteur y a fait quelques changements, comme on va voir.

Prologue.

Il commence par interpréter le texte. La hauteur du trône représente les esprits angéliques, son élévation les âmes des saints. Le trône peut bien être l'éternité, et les vêtements qui sous lui remplissent le temple peuvent être le temps dont la suite se déroule dans le monde inférieur. Les séraphins (il n'en compte que deux) sont les deux testaments. Ils sont là debout où l'Eternel est assis, parce que les esprits n'approchent pas de lui *par nature*, mais *par faveur*. Ils ont trois paires d'ailes pour représenter les trois modes d'interprétation de l'Ecriture ; les deux ailes qui voilent le corps lui-même représentent l'interprétation historique qui cache de même le sens mystique ; celles qui allant de la tête aux pieds semblent mesurer la grandeur du Seigneur figurent l'allégorie qui nous fait sentir, tout en la voilant, l'immensité de la divinité ; celles enfin qui soutiennent le vol signifient la figure (*tropologia*) qui nous transporte à la connaissance de l'immuable. Chaque paire est double parce que l'Ecriture nous excite non-seulement à l'amour de Dieu, mais encore à l'amour du prochain. Enfin,

(1) Isaïe, c. VI, 12.—Ezéchiel, c. X, 21.

le corps du Tout-Puissant a les extrémités voilées pour représenter le temps qui a précédé la création d'un côté, l'avenir de l'autre, tandis que le torse découvert figure l'Eglise.

Telle est l'introduction au Traité des six ailes, qui n'était pas connue avant De Visch, et que celui-ci a restituée d'après un ancien manuscrit (1). Ce prologue qui ne se trouve pas dans les éditions de saint Bonaventure est certainement de l'auteur des ouvrages examinés précédemment. La touche d'Alain y est tellement reconnaissable que nous venons d'analyser en détail ce qui précède pour donner un exemple du faire de cet écrivain. Ce sujet a même été traité par lui diverses fois. Dans le livre des *Sentences*, examinant le texte des Rois : *qui sedes super Cherubim* (2), il expliquait ce nom de Chérubins par l'*Ordre céleste*, *la Plénitude de la Science*, *la Consommation de la charité*. Dieu est assis sur eux parce qu'il *est supérieur aux anges*, parce qu'*aucune science ne peut le comprendre*, parce que *sa charité surpasse toute autre;* les ailes du premier représentent la subtilité de la nature et la perspicacité de l'esprit qui élèvent l'intelligence vers Dieu; celle du second les *deux Testaments*, qui voilent la majesté divine; celles du troisième l'*amour de Dieu et l'amour du prochain* (3). On reconnaîtra que les analogies sont évidentes; elles ne le sont pas moins avec un sermon sur la Pâque, où sur ce texte de la Genèse : *accelera, tria sata similæ commisce et fac panem subcineritium* (4), il exhorte les élèves à l'étude de l'Ecriture, leur disant que les faibles y trouveront *le lait de*

---

(1) Dans beaucoup de bibliothèques le prologue manque. Voyez notamment le manuscrit qui se trouve à Laon. (Cat. des manusc. des bibl. des départements).

(2) Rois IV (II de la Vulg.) XIX, v. 15.

(3) Liber sententiarum. Voyez plus loin, page 89.

(4) Genèse, cap. 18, v. 6. Sermones. Voyez plus loin, page 99.

l'histoire, les hommes ordinaires le *miel de la figure*, et les forts le *pain solide de l'allégorie* (*tropologia*). Ces trois mesures (*tria sata*) ne rappellent-elles pas les trois formes d'interprétation de la cabale? Nous nous souvenons d'avoir trouvé dans Philon le juif identiquement la même comparaison.

Corps de l'ouvrage tout différent.

Ayant établi l'authenticité du prologue, passons au corps de l'ouvrage : nous y trouvons après cette exposition une explication méthodique et figurée des six ailes et des cinq plumes de chaque aile, considérées comme expressions des degrés successifs de la pureté de l'âme; par exemple, la première aile représentant la confession, la première plume en représentera la vérité; la seconde, l'intégrité; la troisième, la fermeté; la quatrième, l'humilité; la cinquième, la simplicité et ainsi des autres. On ne peut en saisir l'ensemble que sur une figure comme celle que De Visch a jointe à son édition.

Conclusion

Il est impossible de n'être pas frappé tout d'abord du peu de rapport ou plutôt de l'absence absolue de rapport entre ce corps d'interprétation et l'introduction qui vient d'être analysée, conçue d'un point de vue tout différent; ce sont deux ouvrages distincts, sinon de différentes mains. Or, sur les quelques pages qui composent ce traité, pages où une énumération rapide ne laisse aucune place aux effets de style, il est difficile de se prononcer. Quand donc De Visch a dit qu'il reconnaissait le style d'Alain, ou il a entendu parler du prologue, et alors nous sommes pleinement de son avis, ou bien il a voulu porter son jugement sur le tout, et alors nous le trouvons présomptueux. Ne pourrait-on pas penser que le docteur universel est l'auteur du prologue, et le docteur séraphique (saint Bonaventure), du traité lui-même. Le prologue est en effet un ouvrage très-complet qui ne demande aucune addition et ce qu'on y a ajouté n'a, comme nous l'avons dit, aucun rapport avec le commencement. On pourrait supposer que l'écrit d'Alain s'étant perdu pendant que celui de saint Bonaventure attirait l'attention, on aura attribué au Docteur universel, en voyant

sur le catalogue de Trithème un Traité des six ailes, celui du Docteur séraphique. Ce n'est là qu'une hypothèse, mais elle semble expliquer l'origine des discussions sur cet ouvrage, rendre compte du désaccord des deux parties réunies par De Visch et justifier l'absence de la couleur d'Alain dans la dernière. Si nous nous sommes arrêté longtemps sur cette question, on conviendra que les grands noms d'Alain et de Bonaventure n'exigeaient pas moins.

XVI. *In evangelia.* ***Ternarium seu expositio de evangeliis*** (1).

Haenel pensait avoir retrouvé à Toulouse cet ouvrage perdu, mais c'était le résultat d'une erreur (2). Peut-être cette exposition est-elle à Strasbourg; mais, n'ayant pu voir le manuscrit, nous ne saurions nous prononcer ni sur la nature, ni sur l'authenticité du livre (3).

XVII. *In orationem dominicam* ***Super orationem dominicam*** (4).

Inconnu, ce n'est peut-être que le titre d'un sermon, mais nous n'en possédons aucun d'Alain sur ce sujet.

XVIII. *In epistolas.* ***Ternarium de epistolis*** (5).

Tout-à-fait inconnu.

---

(1) Trithème dit seulement qu'Alain a composé un commentaire sur les évangiles. De Visch, dans sa *Bibliotheca scriptorum cisterciens.*, en donne le titre : *Ternarium de Evangeliis* et l'*Incipit* : (*de tribus causis primi*).

(2) Haenel. *Catalog. cod. manuscr.*, p. 475. *Expositio in Evangelia,* man. sur parchemin, in-8°, de la bibliothèque publique de la ville de Toulouse. M. le conservateur de ce dépôt a bien voulu faire des recherches et n'a rien trouvé de pareil ni d'analogue. Haenel, nous dit-il, s'est servi de notes confuses qui lui ont été communiquées à l'insu du bibliothécaire.

(3) *Expositiones super Evangelia dominicalia per circulum anni, Alani doctoris*, manuscrit du XVe siècle appartenant à la bibliothèque de Strasbourg. Renseignement fourni par M. Jung.

(4) *Super orationem dominicam* (*cum esset rex noster*), cité par De Visch. *Bibliotheca scriptor. ordinis cisterc.*

(5) *In apostolum* dit simplement Trithème. C'est De Visch qui porte

In sermones Augustini.

Expositio in sermones Augustini (1).

Nous ne citons cet ouvrage, comme plusieurs autres, qu'à titre de renseignement, car rien ne nous prouve qu'Alain en ait composé un semblable, bien qu'il se trouve sur les catalogues d'Haenel; aucun autre bibliographe ni ancien, ni moderne n'en ayant fait mention. Mais il est vrai de dire que le ***Docteur universel*** avait beaucoup étudié saint Augustin. On peut en juger par la fréquence des citations de ce saint Père qui se rencontre dans ses écrits.

A côté de ces grands commentaires de l'Ecriture-Sainte, Alain a composé d'autres recueils de pensées et de maximes tirées de la même source et commentées. Tels sont les :

XIX. *Sententiæ ac dicta memorabilia.* Éditions.

Liber sententiarum.

Liber dictorum mirabilium (2).

Ces deux recueils ne font en réalité qu'un seul ouvrage édité pour la première fois par De Visch et reproduit dans la Patrologie.

---

dans sa *Bibliotheca cisterc.* le *Ternarium de epistolis* comme le *Ternarium de evangeliis*, mais il ne donne pas l'*Incipit* du premier. Quelques auteurs parlent vaguement d'un commentaire sur saint Paul.

(1) *Alani expositio in sermones Augustini*, manuscrit in-8o de la bibliothèque de Toulouse, d'après Haenel. *Catal. lib. manusc.*, p. 475. Mais M. le conservateur de ce dépôt nous apprend que cet ouvrage ne s'y trouve pas. Voyez ce que nous avons dit à la note 2 de la page précédente.

(2) *Liber sententiarum ac dictorum memorabilium* (*in Christi nativitate* pour les *Sententiæ*. — *Omnes animi notiones universitatis* pour les *Dicta mirabilia seu memorabilia*). Quelquefois cet ouvrage est intitulé : *Doctrinale altum* par opposition au *Doctrinale minus*, second titre des Paraboles. Conférez ce qui a été dit ci-dessus à propos du *de Doctrina* ou *Theologicæ regulæ de maximis* auquel on donne également le titre de Doctrinale altum.

Analyse. Il se compose donc de deux parties : la première intitulée *Sentences*, puise dans toute l'Ecriture les textes qu'elle développe ; la seconde portant pour titre : *Dits mémorables*, les puise de préférence dans l'Ecclésiaste. C'est à peu près la seule différence qui les distingue. On ne peut analyser ces interprétations subtiles des textes saints, qui ont du reste le plus grand rapport avec les canevas de sermons que contient le *De Arte predicandi*. On croirait presque que c'est une suite du même ouvrage (1).

Enfin, suivant toujours la même voie, Alain a composé des recueils particuliers des différents sens dans lesquels s'emploient les mots de l'Ecriture. D'abord :

XX. *Dictionarium theologicum.* *Dictionnarium theologicum seu de diversis sermonibus, seu expositiones seu distinctiones verborum* (2).

Manuscrit, authenticité. On croit généralement cet ouvrage perdu, cependant il existe à la bibliothèque impériale un manuscrit anonyme qui présente à peu près le même titre, tout-à-fait le même *Incipit* et un sujet identique.

L'histoire littéraire de France, qui en rend amplement compte, pense que c'est un livre composé sur le plan de celui d'Alain, mais ne dit pas ce qui l'empêche de croire que ce ne

---

(1) Ci-après, page 95.

(2) *De diversis sermonibus seu pignoribus dictionum theologicarum*, cité par B. Pez. D'autres l'appellent *Dictionarium theologicum seu theolycarum* (sic), (*Quisquis ad sacræ scripturæ notitiam desiderat pervenire*).

Le manuscrit sur parchemin, de la bibliothèque impériale dont nous allons parler (n° DLXXXXIX, très-petit in-fol. sur parchemin, écriture du XIVe siècle, fonds Colbert), porte pour titre : *Expositiones vocabulorum que in sacra scriptura reperiuntur.... quoad significationem nobis minus notam.* Une main plus récente a ajouté : *Distinctiones verborum vocabulorum que expositiones sacræ theologiæ* (*ibi continetur anonymi quoddam quasi lexicon quo voces scripturæ sacræ difficiliores et minus obviæ explicantur.*

soit l'ouvrage même de ce docteur, et par une autre bizarrerie elle attribue cet écrit à Alain Porret, que nous avons démontré ci-dessus n'être autre qu'Alain de Lille (1).

Quant à nous, nous pensons que c'est bien ici l'œuvre de notre philosophe, nous y retrouvons sa méthode, son érudition et ses préoccupations historiques et allégoriques qu'il manie si facilement.

Il y a même entre cet écrit et d'autres d'Alain une si grande affinité de titre et de sujet qu'on les a parfois confondus. Telle est par exemple la *Summa quot modis*, dont nous allons immédiatement parler. Dans l'un comme dans l'autre, sur chacun des mots de la langue rangés par ordre alphabétique, l'auteur explique les différents sens propres et figurés dans lesquels ils sont employés dans l'ancien ou dans le nouveau Testament. Ces explications se ressemblent d'un livre à l'autre, mais ne sont pas les mêmes; la *Summa quot modis* est beaucoup plus complète; cependant il y manque des citations de la Bible qui sont dans le livre dont nous nous occupons maintenant. Alain les aura sans doute composés dans différents temps de sa vie et pour différents ordres de lecteurs.

XXI, *Summa quot modis.* ***Summa quot modis seu oculus sacræ scripturæ seu compendium utriusque testamenti seu de diversis verborum significationibus seu distinctiones dictionum theologicalium seu equivoca ad Ermengaldum*** (2).

---

(1) Histoire littéraire de France, tome XXII, page 20.

(2) *Summa quot modis seu oculus sacræ scripturæ,* cité par Trithème, l. c. Sixte de Sienne. *Biblioth. sancta,* lib. IV. *Compendium utriusque testamenti seu oraculum sacræ scripturæ, lib. I, seu tractatus de diversis verborum significationibus secundum ordinem alphabeti, seu de significatione nominum et verborum seu equivoca ad Ermengaldum* (*reverendissimo patri,* pour le premier prologue. *Quoniam juxta Aristotelice auctoritatis* pour le second. *A quandoque notat locum* pour l'ouvrage même.

Éditions. Ce traité compte un grand nombre de manuscrits répandus dans tous les pays. Ces sortes de vocabulaires de l'Ecriture-Sainte paraissent avoir eu au moyen-âge le même succès que les répertoires de Droit ou de Médecine obtiennent dans notre époque positive.

On pensait généralement qu'il était inédit. Cependant il en existe une édition de Strasbourg, suivant La Serna, de Deventer, selon Hain (1).

—Apostolus Zeno, qui nous a donné tous les titres ci-dessus, lit : *Apostolicæ* au lieu d'*Aristotelicæ*, dans le second prologue. — L'histoire littéraire de France met pour *Incipit* à ce livre : *Anima proprie spiritus,* qui sont, en effet, les premiers mots d'une longue exposition sur le mot *Anima* dans le même dictionnaire. Il paraît que les manuscrits sont beaucoup moins complets les uns que les autres.

L'un d'entre eux, provenant de l'abbaye de Clairvaux, aujourd'hui à la bibliothèque de Troyes, contient ces vers singuliers :

Aurea Lux Animi, Novitatis Virga Salubris,
Præsens fecit opus quod fragrat sicut Ysopus;
Quot conjunge *modis* et libri nomen habebis.

D. Pitra (Spicilegium solesmense) publie un fragment d'un anonyme qui fait mention des *Æquivocis mysticis seu de Æquivocis a consilio,* et le savant Bénédictin croit voir sous ces mots la *Summa quot modis;* c'est, en effet, ce qui paraît vraisemblable, cependant Trithème distingue les deux ouvrages. Il appelle le premier : *Oculus sacræ scripturæ, lib. I, reverendissimo patri,* ce qui est bien la *Summa quot modis,* et le second *de Equivocis mysticis, lib. I.* Il n'en donne pas l'*Incipit* mais d'autres le portent ainsi : *Vidit scalam Jacob,* qui sont les premiers mots du *de Arte prædicandi.*

Le *Tractatus de materiis religiosis* qu'Haenel signale dans la bibliothèque de Bruges n'est aussi, d'après l'*Incipit* que M. le bibliothécaire a bien voulu me transmettre, que la *Summa quot modis.* C'est encore le même livre probablement qui se trouve à Toulouse sous ce titre : *Doctrinale theologicum magistri Alani,* d'après ce que le bibliothécaire de cette ville a bien voulu me dire du contenu de ce manuscrit. Voilà donc le quatrième ouvrage d'Alain auquel se trouve accolé ce mot de *Doctrinal :* les Paraboles, les Sentences, les Règles théologiques et celui-ci.

(1) L'Histoire littéraire de France, comme Oudin, Fabricius et le Cata-

Les exemplaires en sont très-rares. La Patrologie de M. Migne s'est servi d'un d'entre eux, qui lui avait été communiqué par M. Jung de Strasbourg. M. Le Glay et Dom Pitra en ont indiqué d'autres à Lille et à La Haye (1).

Date. Ce livre est dédié à Ermengald ou Hermengald, dix-neuvième abbé de Saint-Gilles (*Sancti Egidii*, de l'ordre de saint Benoît, dans le diocèse de Nîmes), qui porta ce titre de 1179 à 1195.

Il faut se garder de le confondre comme a fait La Serna avec un autre Ermengald, sixième abbé du même couvent, qui mourut vers 1060 (2).

---

logue des manuscrits des bibliothèques des départements, le croyait inédit.

L'édition dont nous parlons a pour titre : *Alani magistri distinctiones dictionum theologicalium* (sic) *ordine alphabetico*, grand in-folio à deux colonnes, lettres rondes. La Serna et Hain en donnent une description complète. Le premier croit y reconnaître les caractères dont C. W. de Strasbourg s'est servi pour imprimer en 1476 le *Redactorium morale bibliæ*. (Cette marque C. W. désigne selon les uns Cephaleus Wolfius, Wolfgang Koepfel, suivant les autres Conrad Wolfach) Le second, sans parler de l'opinion de La Serna, auquel il est cependant de plus de vingt ans postérieur, attribue cette édition à Richard Paffroed de Deventer, sans doute en s'appuyant aussi sur l'identité des caractères. Du reste, Paffroed, de Cologne, qui apporta le premier l'imprimerie à Deventer (Hollande) et y exerça de 1477 à 1500, a, en effet, publié plusieurs ouvrages d'Alain : les Paraboles, l'Anticlaudien, etc., etc. Conf. La Serna Santander, dictionnaire bibliographique du XVe siècle, vol. 2, p. 27, Bruxelles, 1806. Hain repertorium bibliographicum, verbo : Alanus, nº 389. Tubingen, 1826-1838. M. Jung, dans la patrologie, fixe à 1477 environ la date de l'édition de Paffroed.

(1) Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de la ville de Lille, par M. le docteur Le Glay, conservateur des archives du département du Nord. Lille, Vanackere, 1848. A propos d'un exemplaire de cette édition, relié avec des manuscrits et souvent confondu avec eux, il suit l'opinion de Hain, sans discussion.—Dom Pitra. *Spicilegium solesmense*. Paris, Didot, 1855, tome II, page XXV. Ce dernier change un peu le titre qu'il rapporte ainsi : *Venerabilis Alani liber in distinctionibus dictionum theologicalium*. Il en a publié quelques extraits en glose de la fameuse clef de Meliton.

(2) La Serna, l. c. Voir pour le premier Ermengaldus : Mabillon. *Annales ordinis S. Benedicti*, t. IV, p. 522. *Gallia Christiana*; tome 1

La date de cette somme se trouve donc fixée entre 1179 et 1195.

Alain appelle l'abbé de Saint-Gilles : *pater et dominus*, ce qui a encore fait discuter si notre Docteur n'était pas de ce pays; nous avons dit ailleurs ce que nous pensons de la faiblesse de cet argument.

Authenticité.

Nous avons dit aussi comment La Serna entend contester ce livre à Alain de Lille, en s'appuyant sur ce que les contemporains n'en font pas mention et sur ce que la personne à laquelle il est dédié était morte plus d'un siècle avant le Docteur universel.

Cette dernière allégation, comme nous l'avons vu, est le résultat d'une confusion entre deux abbés de Saint-Gilles du même nom. Si, d'un autre côté, les auteurs contemporains d'Alain n'ont pas mentionné ce livre, ils en ont omis bien d'autres et du moins Trithème et Sixte de Sienne après lui, le citent sous le titre d'*Oculus sacræ scripturæ*, lib. 1 (reverendissimo patri).

Nature de l'ouvrage.

La *Summa quot modis* est ainsi appelée parce que l'auteur y examine en combien de manières les termes de l'Ecriture-Sainte sont employés soit au propre, soit au figuré. De nombreux exemples sont cités à l'appui. C'est un simple vocabulaire souvent très-concis. Il suffit pour en faire apprécier la portée d'en copier les premières lignes : *A quandoque notat locum, unde in evangelio : homo quidam descendebat a Jerusalem in Jericho. Notat etiam tempus unde in Michæa propheta* :

(*diœcesis nemausensis*), col. 873 ; pour le second, ce dernier ouvrage, col. 489, où la distinction se trouve nettement prononcée. La patrologie de M. Migne a aussi parfaitement signalé l'erreur de Santander, page 685, note 45. —L'Histoire littéraire attribue à notre Ermengald un opuscule contre les hérétiques, mais M. Schmidt, dans son histoire des Cathares, le restitue à un autre auteur du même nom, cathare converti.

a diebus antiquis, etc. Il est impossible, on le comprend, d'analyser un dictionnaire; celui-ci forme un gros volume.

Ces travaux sur l'Ecriture nous conduisent tout naturellement à ceux qui ont pour objet la prédication, car ils sont conçus dans le même esprit.

XXII. *De Arte predicatoria.* Éditions. Analyse.

De Arte predicatoria (1).

Publié dans les deux éditions générales d'Alain.

Dans la préface de cet ouvrage, l'auteur expose que l'échelle de Jacob doit s'entendre du progrès du chrétien vers la perfection. Le premier degré en est la confession ; le second, l'oraison ; le troisième, l'action de grâce ; le quatrième, l'étude des Ecritures; le cinquième, l'examen approfondi des passages difficiles avec l'aide des autorités ; le sixième, l'enseignement ; le septième, la prédication. Cette dernière partie est celle qui a été le moins traitée, aussi va-t-il s'en occuper en particulier.

Il faut examiner, dit-il, ce que c'est que la prédication, quel en doit être le fond, quelle en est la forme ; quelles espèces de prédications il faut reconnaître; ce que l'on doit prêcher, à qui l'on doit prêcher, pourquoi et où on doit le faire.

A la première question, il répond que c'est une instruction manifeste et publique des mœurs et de la foi, qui a pour but de former les hommes et qui s'appuie sur la raison et les autorités. Suivant alors la méthode des scholastiques, il reprend un à un tous les termes de cette définition pour distinguer son sujet de la prophétie, de la doctrine, etc.

S'expliquant sur le second point, il veut surtout qu'on évite la prétention dans le fond, la trivialité dans la forme, puis il

---

(1) *Summa de arte prædicatoria seu de arte prædicandi* (*vidit Jacob scalam*, et après le prologue : *Prædicatio est manifesta*). Conf. ce que nous disons *Æquivocis mysticis*, page 92.

donne quelques conseils sur l'usage des textes et des citations ainsi que sur l'emploi du pathétique, conseils devenus trop vulgaires pour être rapportés ici.

Il reconnaît ensuite trois espèces de prédication. En paroles ou oratoire (in verbo), en écrit ou épistolaire (in scripto), comme étaient les épîtres des Apôtres, en fait ou exemplaire (in facto), comme sont les bonnes actions.

Tout ce qui précède n'occupe que quelques pages (1). Passant alors à ce que l'on doit prêcher, l'auteur va employer tout le reste de son ouvrage (2) en canevas ou modèles de sermons, en indiquant surtout des autorités qui peuvent servir de textes; ici, sur les péchés capitaux; là, sur les vertus chrétiennes, etc., etc.

Lacunes. L'on voit que jusqu'ici il n'a pas traité les dernières parties de sa division, l'ouvrage est donc resté inachevé. Mais tous les manuscrits ne s'arrêtent pas là. De Visch en a trouvé un qui était plus étendu. Il y a d'abord une continuation de l'examen des sujets qu'on doit choisir pour la prédication (3). L'auteur se demande ensuite qui sont ceux qui doivent prêcher (4). Ce sont exclusivement, suivant lui, les ecclésiastiques (5); puis, qui sont ceux devant qui l'on doit prêcher, ou plutôt comment on doit proportionner la prédication à l'auditoire : prêcher la charité aux riches, apprendre aux pauvres à supporter, à aimer même l'indigence par l'exemple de Jésus-Christ; les soldats, les avocats, les princes, les religieux, etc., etc. (6)

On doit s'apercevoir que l'ouvrage n'est pas encore fini et

---

(1) Le chapitre premier de l'édition De Visch.

(2) Les chapitres 2 à 30.

(3) Chapitres 31 à 37.

(4) Chapitre 38.

(5) Conf. ci-dessus, page 16.

(6) Chapitres 39 à 48.

que ces deux divisions qui piquent tant la curiosité : Pourquoi et dans quel lieu (quare et ubi) l'on doit prêcher, n'ont pas été examinées. Cette somme reste donc encore incomplète après la suite retrouvée par De Visch dans un manuscrit plus récent. On peut même se demander si ces derniers chapitres, que les manuscrits gothiques ne portaient pas, sont bien du même auteur. Il y a évidemment les mêmes formes, le même esprit de divisions subtiles et d'interprétations ingénieuses, le même savoir, la même connaissance de la littérature profane, ce qui n'était pas commun alors; mais il n'y a plus la chaleur, l'attrait du commencement. Nous croyons bien que la même main a écrit le début et la fin, mais le début a été achevé, la fin n'a pas été retouchée. Nous penserions volontiers que ces derniers chapitres, composés peut-être dans la vieillesse de l'auteur, auront été retrouvés inachevés. Cette hypothèse explique en effet les lacunes de quelques manuscrits, la suspension de l'œuvre, les négligences et la faiblesse de la dernière partie, comme la confusion qui y règne à tel point que l'auteur revient jusqu'à trois fois sur le même sujet (1).

Alain, orateur. Comme orateur Alain est fécond, intéressant et varié. S'il ne se refuse pas toujours les images repoussantes qu'il poursuit dans un de ses sermons, jusqu'à l'ignoble peinture des fonctions animales (2), il a parfois, au contraire, une touche pleine de fraîcheur et de charme, comme lorsqu'il compare les affections tristes de l'âme à la pluie du soir qui hâte la fécondation (3). Il n'a pas, il est vrai, ces élans qui font les grands homélistes, mais la fécondité de sa pensée intéresse toujours et entraîne parfois. Au sermon sur l'Avarice, par exemple, dans

(1) Conf. ses sermons sur la paresse.

(2) Son sermon : contra gulam.

(3) Sur ce texte : beati qui lugent.

une prosopopée audacieuse, il fait apostropher le pécheur par sa propre chair, par Satan, par les éléments, par la Divinité, en termes qui respirent la grandeur. Ce devait bien être, comme le disent les chroniqueurs, un des plus remarquables orateurs de son temps (1).

Ouvrages analogues attribués au même auteur.

Æquivoca mystica (2).

Ce titre ne désigne, suivant nous, que le même traité sur l'art de la Prédication, ou la *Summa quot modis.*

De contemptu mundi (3).

Cité par De Visch comme un ouvrage original; ce n'est d'après l'*Incipit* donné par le même auteur que le second chapitre du *De Arte predicandi.*

Alia Summa de arte predicatoria.

M. Ravaisson avait cru en effet avoir trouvé une autre somme de la prédication composée par un autre Alain (*Alanus de Podio*); mais d'après l'*incipit* qu'il en donne, ce ne sont que les chapitres XXXVIII et XXXIX de la somme d'Alain de Lille (4).

---

(1) Henri de Gand, l. c.

(2) *Æquivoca mystica* (*vidit Jacob scalam*). Trithème cite comme trois ouvrages distincts : le *De Arte predicatoria*, les *Æquivoca ad Ermengaldum* et les *Æquivoca mystica*. Cependant l'*Incipit : Vidit Jacob scalam* est le même dans le premier et le dernier.

(3) *De contemptu mundi* (*si prædicator vult*), cité par de Visch dans sa *Bibliotheca scriptor. ordinis cisterc.*

(4) *De arte predicatoria* (*dictum est quod sit predicatio et qualis esse debeat...* Le *Desinit* est : *Angelorum gerit similitudinem*) dans un manuscrit signalé à la bibliothèque d'Avranches par M. Ravaisson : Rapport au

XXIII. *Sermones.* *Sermones* (1).

Ils ont été publiés au nombre de douze dans l'édition de De Visch et la Patrologie Ce que nous venons de dire au sujet du *De Arte predicatoria* ne ferait que se répéter ici.

On pense qu'il a dû exister encore un autre recueil de sermons sous ce titre :

XXIV. *Speculum ecclesiæ.* *Speculum ecclesiæ* (2),

mais il est inconnu ; M. Migne prétend que c'est une confusion et qu'on a attribué à Alain le Miroir de l'Eglise d'Honorius d'Autun. Cependant les indications de Bernard Pez, qui avait vu ce livre, ne sont pas tout-à-fait conformes au texte donné par M. Migne. Le manuscrit où ce dernier a puisé n'est d'ailleurs pas celui que B. Pez avait vu (3).

---

ministre sur les bibliothèques de l'ouest de la France. Paris, in-8o, p. 157. Ce savant s'est laissé tromper par la différence de cet *Incipit* et de celui que porte le *De arte predicatoria* édité par De Visch. Mais s'il eût poussé plus loin son examen, il eût vu que le chapitre 38 commence : *Dictum est quod sit predicatio*, et que le chapitre 39 finit : *Angelorum gerit similitudinem*, ce qui ne laisse pas de doute. Conf. ce que nous avons dit à ce sujet, ci-avant page 61.

(1) *Octo Sermones* dans l'édition de De Visch (*de spirituali unitate : osculetur me*). A la fin, un fragment d'un neuvième. Il y a ajouté encore séparément trois autres sermons puisés dans un manuscrit différent. Ils paraissent altérés et tronqués. Ces trois derniers se trouvent à la bibliothèque de Bruges, et c'est ce manuscrit qu'Haenel (*Catal. librorum manuscr.*, p 758) désigne sous le titre vague : *Alani opuscula varia*. Nous devons ce renseignement à l'obligeance de M. le bibliothécaire.

(2) *Liber sermonum* d'après Othon de S. Blaise, l. c.—*Speculum ecclesiæ* (*cum primo in nostro conventu*, et après le prologue : *peritissimi pictores : Ambrosius, Augustinus*) cité par B. Pez, l. c. et Jacob de S. Charles *de claris scriptor. Cabillon.*

(3) Conférez Bernard Pez. *Thesaurus anecdotorum*, l. c. et *Patrologiæ cursus*, édité par M. Migne, tome CLXXII pour Honorius Augustodunensis.

Autres ouvrages analogues.

Sermones alii.

Enfin, M. le bibliothécaire de la ville de Toulouse a bien voulu m'informer que dans ce dépôt se trouve un recueil manuscrit de Sermons pour les dimanches et fêtes (1), qui ne porte aucun titre ni désignation d'auteur, mais sur lequel une main récente a ajouté le nom : *Alanius* (sic).

Est-ce le *Speculum ecclesiæ* de B. Pez, est-ce le *Liber sermonum* d'Othon, nous ne pouvons en rien dire sans avoir vu le manuscrit. Il est certain que notre fécond docteur a dû composer bien des sermons et qu'on a pu en former plus d'un recueil.

XXV. *Rhetorica.*

Rhetorica (2).

Un manuscrit cité par le Père Labbe donne une rhétorique d'Alain et de Geoffroy. Est-ce l'ouvrage simultané de ces deux auteurs, ou est-ce la réunion d'un livre de chacun d'eux sur la rhétorique ?

En outre, s'agit-il ici de notre Alain auquel en effet on a parfois attribué un traité de *Arte bene dicendi*, ce qu'on a cru aussi être son *De Arte predicatoria ?*

Questions insolubles puisque cet ouvrage est inconnu.

Quant à l'autre auteur ce ne peut être que Galfredus, Gaufredus, Gualterus de Vino Salvo. (Joffroy, Geoffroy, Gauthier,

---

(1) Manuscrit petit in-8o à deux colonnes, sans ornements, écriture gothique du XIVe siècle ; le commencement et la fin ne présentent ni titre ni nom d'auteur. (*Dominica prima de adventu : veniet desideratus cunctis gentibus.*) Cet *Incipit* n'est pas celui du Speculum ni d'aucun des sermons édités par De Visch.

(2) Rhetorica Alani et Galfredi citée par Labbe. *Nova bibliotheca manuscriptorum* (*Parisiis*, 1653, in-4o), au huitième supplément sur la bibliothèque de Louis XIV.

Wauthier de Vinesauf), anglais du XIIIe siècle qui a écrit sur l'art de bien dire un poème considérable reproduit par Leyser (1).

On serait tenté d'en conclure que l'ouvrage d'Alain était également en vers.

Nous passons maintenant à des ouvrages qui ont des sujets trop divers pour être régulièrement classés.

XXVI. *In prophetias Merlini.* Éditions.

Explanatio in prophetias Merlini (2).

Cet ouvrage imprimé à Francfort en 1603 et postérieurement si l'on en croit quelques témoignages confus, à Anvers, n'est pas repris dans l'édition de De Visch ni dans la Patrologie, qui ne le considéraient pas comme émanant du Docteur universel (3).

Date.

Dans ce livre se trouve un passage qui a été cité partout L'auteur parle d'un événement de sorcellerie qui s'est passé,

---

(1) *Poetria de arte dicendi* (*Neustria sub Clypeo*) quelquefois intitulée : *Rhetorica judicialis metrica* (*papa stupor mundi*). Voyez Leyser. *Historia poetarum et poematum medii ævi. Halæ Magdeb.* 1741, page 855. Les manuscrits en sont nombreux, la bibliothèque impériale en compte cinq.

(2) *Prophetia Merlini una cum septem libris explanationum* (*cum multos rerum* et après la préface : *Sedente Vortigerno*). Cité par De Visch, l. c. et Barthius, l. c.

(3) *Prophetia anglicana Merlini Ambrosii Britanni ex incubo olim* (*ut hominum fama est*) *ante annos mille ducentenos circiter in Anglia nati, vaticinia et prædicativa a Galfredo Monumetensi latine conversa, una cum septem libris explanationum in eamdem prophetiam, excellentissimi sui temporis oratoris, polyhistoris et theologi Alani de Insulis germani doctoris... opus nunc primum publici juris factum et lectoribus ad historiarum præcipue vero Britanniæ cognitionem, non parum lucis allaturum. Francofurti, typis Joachim Spessii, in*-8o, MDCIII. C'est donc par erreur sans doute qu'Oudin, l. c. et Fabricius, l. c. ont écrit 1608. Quant à l'édition d'Anvers, elle n'est pas connue, ni Fabricius ni l'Histoire littéraire n'en font mention. Elle nous paraît même problématique.

dans son extrême jeunesse, alors que le comte Thierry vint en Flandres appelé par le vœu des habitants. Or, l'histoire montre qu'il s'agit ici de Thierry d'Alsace appelé, en effet, de 1128 à 1130. On en a conclu que telle avait dû être, à quelques années près, la date de la naissance d'Alain. On voit ici, en outre, l'indication de sa patrie, car cet événement se passait à Lille, lieu où il déclare être né (1).

D. Brial, dans l'Histoire littéraire de France, est parvenu savamment à déterminer, par le contenu de ce livre, la date de sa composition. Voici comment : l'auteur y parle du dernier né des fils d'Henri II d'Angleterre, il écrit donc postérieurement à la date de la naissance de cet enfant (1167), mais il n'y parle pas de la révolte de l'aîné des fils du même roi, il écrit donc antérieurement à cet événement (1183).

Après le texte de la prophétie de Merlin, telle qu'elle fut traduite du breton en latin par Geoffroy Monmouth, évêque de Saint-Asaph (pays de Galles), (Galfredus monumethensis), les trois premiers livres des commentaires en font l'application aux temps écoulés ; les quatrième, cinquième et sixième cherchent à en induire l'avenir ; le septième et dernier prédit la fin du monde et s'étend longuement sur l'étude du ciel.

Authenticité fort contestable

On a beaucoup contesté l'authenticité de ce livre. Il est difficile d'admettre que notre Docteur, dont la philosophie est

---

(1) Vidi et ego in Flandria *cum puerulus adhuc essem apud Insulam (unde natus fui) fœminam quamdam maleficam quæ in maleficio suo comprehensa... tempus illud fuit quo comes Theodoricus ab insulanis hominibus, gavendensibus quoque ac brugensibus advocatus erat a terra sua in Flandria tanquam legitimus Flandriæ hæres, reprobato W. Normanno qui nihil in flandricis hereditarii juris habebat.* Ces détails sont conformes à l'histoire : Guillaume-le-Normand fut sans aucun droit appelé au gouvernement de la Flandre par le roi de France, Louis-le-Gros, mais les villes se soulevèrent et appelèrent Thierry d'Alsace, petit-fils de Robert-le-Frison, l'un des comtes de Flandre.

positive, dont la dévotion est ferme et éclairée, qui ne se montre mystique que dans l'interprétation religieuse et poétique des textes sacrés, compose un pareil ouvrage, discute sérieusement si Merlin était prophète, et s'il était né d'un succube (tel est le sujet du prologue). N'est-il pas choquant après l'avoir entendu blâmer si vivement les hérétiques qui s'attribuent le droit de prophétiser, de le voir attacher tant d'importance aux rêveries d'un homme tel que Merlin, très-suspect de paganisme et d'hérésie. Enfin comment cet écrivain qui jamais ne puise un exemple dans l'histoire moderne, s'en montre-t-il tout à coup si minutieusement instruit ?

Il est vrai que Du Boulay rapporte qu'au XIIe siècle on se préoccupait beaucoup des prophéties de Merlin, qu'on croyait favorables aux prétentions de Louis, fils de Philippe-Auguste, sur l'Angleterre (1); il est encore vrai que cet ouvrage est plein de cette littérature profane, de ce savoir mathématique, physique et astronomique qui distinguait Alain (2). Mais il est évident que si dans un intérêt politique on a voulu forger des interprétations nouvelles des prophéties anciennes, on a dû, pour leur donner plus d'autorité, les attribuer au Docteur universel comme à un auteur assez célèbre pour avoir laissé un grand nom, pas assez connu cependant pour que le nombre de ses ouvrages fût déterminé avec certitude; enfin, pour les lui attribuer, il a bien fallu leur donner ses caractères propres, l'érudition et l'universalité, ce qui devenait de jour en jour plus facile.

Quant à nous, ce qui nous touche, c'est qu'aucun des contemporains, ni Othon de Saint-Blaise, ni Albéric de Trois-

---

(1) Hist. univers. parisiens. l. c.

(2) Il cite entr'autres les églogues et interprète la quatrième comme une prophétie qui annonce la venue du Christ.

Fontaines, ni Henri de Gand, ni même plus tard Trithème n'attribuent à Alain ce livre qui cependant devait plus que tout autre piquer la curiosité et attirer l'attention. Il y a donc du doute et un doute sérieux sur l'authenticité de cet ouvrage.

Cependant on ne peut en reporter la date au XVe siècle comme le voudrait l'Histoire littéraire, car il en existe des manuscrits antérieurs à cette époque (1).

Ce commentaire ne paraît pas non plus devoir être attribué à l'évêque d'Auxerre, comme le pensent Oudin et Lebeuf qui confondent les deux Alain, ainsi que nous l'avons dit ; car, tout jeune en 1138, l'auteur n'aurait pu être abbé de Rivours en 1140. Il serait plus vraisemblablement attribué à l'abbé de Tewkesbury, qui était anglais.

Dans ce livre l'auteur parle des conseils qu'il a reçus de son abbé ; on en a conclu qu'Alain était moine de Cîteaux quand il l'a composé ; mais pour en tirer cette conclusion il faudrait démontrer d'abord que ce commentaire provient bien du Docteur universel.

La première édition de la bibliothèque de Cîteaux, suivie en cela par la table si fautive de Montfaucon, attribuait aussi à Alain :

De calamitate regni Franciæ, ouvrage célèbre d'Alain Chartier et de beaucoup postérieur au XIIe siècle. La seconde édition a rectifié cette erreur grossière (2).

De Signis. *Excerptiones de signis XV dierum ante supremum judicium.*

Ces quelques pages qui portent le nom d'Alain, et qui pour-

---

(1) Voyez à la bibliothèque impériale un beau manuscrit sur parchemin du XIVe siècle, no VII MCDLXXXI, fonds Mazarin. La fin manque.

(2) De Visch. Biblioth. script. ordinis cisterc. — Montfaucon, bibliotheca bibliothecarum.

raient aussi sembler d'abord une sorte de prophéties, ne sont que le premier chapitre des *Sententiæ* dont nous avons rendu compte ci-dessus (1).

XXVII. *De naturis animalium* Discussion.

De natura animalium (2).

A été imprimé dans le *Bestiarium*, sorte d'encyclopédie des sciences naturelles, à laquelle travaillèrent divers auteurs du moyen-âge et qu'on comprend souvent dans les œuvres d'Hugues de Saint-Victor (3).

Ce qu'on attribue à Alain est le second des quatre livres qui composent le *Bestiarium* (4). Il y est parlé du lion, de l'antilope, de l'onocentaure, du renard, de l'unicorne, du hérisson, de l'hydre, etc., etc., mêlant ainsi le fabuleux à la réalité. Il y est aussi parlé des pierres ignifères, de l'aimant, bien que ce soit en dehors du titre. Il y a du style et de l'érudition assez pour qu'on puisse l'attribuer à Alain, cependant on en a fait honneur à d'autres, à Hugues de Folioth surtout.

---

(1) *Excerptiones de signis XV dierum ante supremum judicium et de penis quas damnati in inferno patiuntur ex dictis magistri Alani* (*in Christi nativitate duo soles apparuerunt*). Manuscrit in-8o sur parchemin provenant de Clairvaux, maintenant à la bibliothèque de Troyes, sorte de recueil dans lequel l'écrit dont nous parlons n'occupe que deux pages et demie seulement. Catalogue général des manuscrits des bibliothèques des départements, publié sous les auspices du ministère de l'instruction publique, t. II, p. 783. Voir pour les Sententiæ, ci-dessus, page 89.

(2) *De naturis quorumdam animalium, lib. II*, cité par Trithème, H. de Gand, Oudin, l. c.

(3) Edition de Rouen, 1648, in-fol. t. II, p. 418. Voyez encore la Patrologie, t. CLXXVII.

(4) *De Bestiis et aliis rebus, liber secundus qui est precipue de natura animalium* (*bestiarium vocabulum proprie convenit*, et après le prologue ; cap. I, *de leone : leo ex greco vocabulum*).

XXVIII. *Questiones naturales* (1).

Questiones naturales. Manuscrit.

D. Pitra a publié dans une glose sur la Clef de Méliton un fragment de cet ouvrage d'Alain, d'après un manuscrit tout-à-fait inédit de la Bibliothèque impériale (2).

Est-ce bien d'Alain?

Mais est il bien d'Alain? Comment se fait-il qu'aucun des contemporains, ni même Trithème, n'attribuent au Docteur universel d'ouvrage sous ce titre. Il n'y a absolument pour le lui décerner que la mention du titre, et qui n'ajoute aucune désignation au nom d'Alain.

M. Haureau pense que c'est là le *De naturis animalium* et qu'Oudin ne le connaissant pas, mais voyant attribué à Alain un ouvrage sous ce titre, lui a donné celui dont nous avons parlé ci-dessus, qu'on attribuait aussi à Hugues Follioth ou Hugues de Saint-Victor (3).

D. Pitra est d'un avis différent et fait remarquer que ces *Questiones* ne sont nullement un traité sur la nature des animaux. C'est en effet un recueil de questions physiologiques, physiques, tératologiques et philosophiques même car la

---

(1) *Incipiunt questiones Alani.* Manuscrit in-4o de la bibliothèque impériale. Fonds Notre-Dame, no 201, écriture du XIIIe siècle. (Questio quare nitimur in vetitum. Responsio natura semper laborat...) Ces Questiones ne font qu'une partie du manuscrit renfermant de toutes autres matières de divers auteurs.

Dans ce manuscrit entre autres choses se trouvent beaucoup de questions naturelles à la fin desquelles est écrit : *Expliciunt questiones magistri Adelardi*, puis immédiatement au-dessous, de la même main : *Incipiunt questiones Alani.* Faut-il supposer qu'Alain ait continué le célèbre ouvrage d'Adelard de Bath : *Perdifficiles questiones naturales*, qu'il a dû certainement connaître. Ce n'est point impossible, mais nous disons ce qui nous fait douter qu'il s'agisse ici de notre Alain.

(2) *Spicilegium solesmense* publié par Dom J. P. Pitra, t. II, p. 70 et t. III, p. LXXIII et 55. Le fragment reproduit est : *Quot modis cervus dicitur, proprie dicitur animal silvestre.*

(3) Article de l'*Atheneum*, 1853, p. 683.—Oudin, l. c. Voyez ci-dessus ce que nous avons dit du *De naturis*, page précédente.

première est ainsi conçue : *quare nitimur in vetitum*, ce à quoi l'auteur donne une réponse presque matérialiste, tirée de la chaleur de l'appétit et de l'imagination. Parmi les autres questions, il en est d'une extrême indécence, sur certaines voluptés par exemple. Il en est encore de tout-à-fait étrangères à la nature des animaux, comme celle-ci : pourquoi un vase d'argent placé sur le feu laisse bouillir l'eau qu'il contient sans s'échauffer extérieurement.

Le savant Bénédictin semble plutôt voir dans ce livre le *De rerum natura* des catalogues, mais ce n'est pas plus exact, car ce dernier n'est, comme nous l'avons dit, que le *De Planctu naturæ*.

En somme cet ouvrage nous paraît fort peu authentique, hors des habitudes honnêtes et du style d'Alain.

XXIX. *De lapide philosophico* (1).

De lapide philosophico. Editions.

A été imprimé à Leyde et non à Lyon, comme on l'a dit ; puis reproduit dans le *Theatrum chemicum* (2).

Cet ouvrage d'alchimie n'est pas susceptible d'analyse, il faut même pour l'entendre être au courant de ces matières.

Authenticité.

Rien ne prouve que ce livre, qui, du reste, n'est pas mentionné par les contemporains, pas même par Trithème, soit de notre Docteur ; mais il n'y a pas non plus de raison sérieuse pour contester la tradition qui le lui attribue. On a voulu in-

---

(1) *Dicta de lapide philosophico* mentionné par Fabricius et J. J. Mangetus ; *bibliotheca chemica curiosa seu rerum ad alchemiam pertinentium thesaurus.* Genève, 1702. 2 vol. in-fol.

(2) *Dicta Alani philosophi de lapide philosophico e germanico idiomate in latinum reddita per Justum a Balbian, alostanum (ad deum, mi fili, et cor et mentem). Lugduni Batavorum, typis Raphelengii,* 1600 (1599 dit Fabricius), *una cum secreto Jodoci Greneri,* in-8o. — *Theatrum Chemicum,* t. III, p. 761 (anonyme). Argentorati, 1659, 6 vol. in-8o.

duire de ce qu'il est traduit de l'allemand que l'auteur était quelque Alain, né en ce pays (1). Mais le traducteur a soin de prévenir dans sa préface que s'il l'a traduit de l'allemand, c'est qu'il avait sous les yeux un exemplaire écrit en cette langue, sans que rien lui indiquât dans quel idiome l'ouvrage avait été originairement écrit.

N'est-ce pas à ce livre qu'un Alain a pu devoir le surnom d'Hermès Trismégiste (2). La chose est possible, mais le pseudo-Hermès passait pour aussi grand philosophe que grand alchimiste. Ce surnom a donc pu être donné à un théologien comme à un savant.

Arithmomachia.

Arithmomachia ou ***Rhythmomachia*** ou ***Rhythmarchia.***

Sous l'un comme sous l'autre titre, il s'agit ici d'un traité de calcul; il faut se garder de voir dans ***Rhytmomachia,*** comme on en serait tenté, un traité de prosodie.

Cet ouvage est mentionné sans aucune observation dans le ***Discours général sur l'état des lettres au XIIe siècle***, qui est inséré dans l'Histoire littéraire de France. Mais la notice spéciale de D. Brial sur Alain au même recueil n'en fait plus mention (3) Plusieurs manuscrits des grandes bibliothèques, à Paris notamment, portent ce titre; on les a attribués à Gerbert parfois, parfois aussi avec plus de vraisemblance à Hermann Contract qui, au rapport de Trithème, a bien composé un livre sous ce nom, mais on ne voit nulle part qu'on l'ait attribué à Alain.

---

(1) Voir ci-dessus, page 41 ce que Demster et Trithème ont dit d'un Alain mort en Allemagne.

(2) Conf. ce que nous avons dit d'Alain Porret, page 59.

(3) Histoire littéraire de France, tome XIII, page 113. et tome XIV, page 358.

XXX. *De accusationibus.* Nature de cet écrit.

De accusationibus, inquisitionibus et denuntiationibus (1).

Cet ouvrage est inconnu. D. Brial, égaré par le système que nous avons fait connaître, a voulu voir ici une narration des attaques et des dénonciations auxquelles Alain, abbé de Tewkesbury, avait été en butte. Mais tous ceux qui se sont occupés de jurisprudence y reconnaîtront une matière souvent traitée. Il y a dans tous les ouvrages de droit canon, et notamment dans les Décrétales, un chapitre sous ce même titre qui a pour objet l'introduction de la procédure criminelle, les divers modes de mettre en jugement. On sait que l'étude du droit canon prit un grand développement après l'apparition du décret de Gratien (1151). Un homme aussi universel qu'Alain devait naturellement s'en être occupé (2). Cependant il y eut un Alain, jurisconsulte à Bologne au XIIIe siècle, auquel on donna aussi le nom de Docteur universel (3).

XXXI. *De simonia.* Manuscrit.

De simonia, de hæresi et matrimonio (4).

Nous n'avons eu aucune occasion de voir ce manuscrit, et

---

(1) *De accusationibus, inquisitionibus et denontiationibus.* Sanderus, l. c.

Certains vers de l'Anticlaudien le prouvent :

Jus nostrum pax surripiet quod tempore tanto
Defendens nobis prescriptio vindicat, usus
Confert et justo titulo collata tuetur.

Peut-on mieux employer les termes propres ?

(3) Voyez Biographie universelle de Michaud.

(4) *Alani (de Insulis) tractatus de simonia, de hæresi et matrimonio (quoniam ut ait Jeronimus,* pour le prologue), divisé en quatre parties. Manuscrit in-8o sur parchemin, du XIIIe siècle, provenant de la bibliothèque de Bouhier, aujourd'hui dans celle de Troyes, n° 1930, relié avec un traité anonyme (*incerti de criminibus ecclesiasticis et aliis liber*), qui paraît avoir de grands rapports avec le précédent et le même *Incipit* notamment. Catal. des manusc. des biblioth. des départements, t. II, p. 795.

d'examiner s'il est bien du Docteur universel. Aucun auteur jusqu'à présent ne le lui a attribué.

Dans le *Liber penitentialis*, Alain a traité en quelques mots cette matière (1). Peut-être n'est-ce aussi qu'un extrait de différents ouvrages du Docteur universel.

XXXII. *Quodlibeta* — *Quodlibeta* (2).

Ce genre d'ouvrages dont on a tant abusé dans les deux siècles qui ont suivi l'époque d'Alain de Lille, était bien moins usité de son temps. On sait qu'on traitait sous ce titre des questions particulières, des sortes de thèses, le plus souvent relatives à la théologie.

L'Histoire littéraire de France, sans grande raison, y croit retrouver le *Dictionarium theologicum*.

XXXIII. *Dialogi*. — *Dialogi* (3).

XXXIV. *Epistolæ*. — *Epistolæ* (4).

Ces ouvrages sont perdus et il est impossible de déterminer à quelles matières ils s'appliquaient particulièrement.

Oudin cite des épîtres manuscrites qui se trouvaient à la bibliothèque de Cambridge (*Cantabrigeæ*) sous le nom d'Alain; mais il ne savait si elles appartenaient au nôtre ou à Alain de Tewkesbury. Elles sont de ce dernier et ont été publiées par M. Gilles (5). Il est singulier que D. Brial ne les ait pas men-

---

(1) Edition De Visch, page 190.

(2) *Quodlibeta* cité par Trithème, l. c.

(3) Dialogi aliquot, mentionnés par Sander, l. c.

(4) Epistolæ ad diversos, lib. I, mentionné par Trithème, l. c.

(5) A la suite des épitres de saint Thomas de Cantorbéry. Voyez ci-dessus, page 58, note 2.

tionnées, lui qui prétend confondre cet Alain avec le Docteur universel.

Nous arrivons enfin aux poésies, l'une des plus grandes préoccupations d'Alain. Nous trouvons d'abord un traité didactique :

XXXV *De ratione metrorum.* — *De ratione metrorum et syllabarum* (1).

Ceci est évidemment une sorte d'art poétique, mais ce livre ne nous est pas connu.

Viennent ensuite les grands poèmes, d'abord :

XXXVI. *Anticlaudianus.* — *L'Anticlaudianus seu de officio viri boni et perfecti seu Encyclopedia* (2).

Les manuscrits en sont répandus en foule dans toute l'Europe. La Bibliothèque impériale à elle seule en compte sept, ce qui n'a rien d'étonnant puisque ce poème était classique aux XIIe et XIIIe siècles.

Editions. Il a été imprimé séparément un grand nombre de fois. Oudin, Fabricius, l'Histoire littéraire ont prétendu donner la suite des éditions, mais leurs recherches n'ont point amené un résultat précis ni concordant. N'espérant pas faire mieux, nous reproduirons leurs indications.

Bâle, plusieurs fois ; celle de 1536, H. Petrus, citée par l'Histoire littéraire comme la première ne la serait pas, si l'on en croit Fabricius.

Venise. 1582. *Combeis sumptibus*, in-12.

Anvers. 1611. in-8°, mauvaise édition très confuse.— 1621. J. Trognaesius, celles-ci rapportées par Fabricius, qui ne donne

---

(1) *De ratione metrorum et syllabarum*, mentionné par Barthius. *Commentaria in Guil. Britonis Philippid*, p. 200. Il l'avait vu manuscrit à la bibliothèque de Bâle, où il paraît n'être plus aujourd'hui d'après les renseignements que nous avons pris.

(2) *Anticlaudianus*, cité par Othon de S. Blaise, Albéric de trois Fontaines, Henri de Gand, Trithème, l. c., Eberhard de Béthune, dans son célèbre *Græcismus*, le vante aussi. Voyez plus haut, page 45, note 3.

pas celle de 1625, marquée par l'Histoire littéraire. Enfin, 1654, citée par Legrand d'Aussy à peu près seul (1).

De Visch avait rectifié ces dernières éditions d'après quelques manuscrits. La Patrologie l'a suivi. Leyser a donné les variantes du premier chant et montré combien heureusement on pouvait encore corriger le texte de De Visch (2). Fabricius rapporte que Ritterhusius avait annoté tout ce poème, mais ce travail paraît perdu.

Ce poème a été traduit et commenté plus d'une fois, comme nous aurons occasion de le dire plus loin.

Date. On croit trouver dans quelques vers une critique dirigée contre Gauthier de Châtillon, auteur de l'Alexandréïde, qui serait ici désigné sous le nom de Mævius. L'Anticlaudianus aurait donc été écrit postérieurement à 1175 (3). Mais ces vers que voici :

. Illic
Mævius in cœlos audens os ponere mutum,
Gesta ducis Macedum tenebrosi carminis umbra
Pingere dum tentat, in primo limine fessus
Hæret et ignavam queritur torpescere musam.

peuvent s'appliquer à bien d'autres auteurs de cette période toute remplie des souvenirs macédoniens.

---

(1) Legrand d'Aussy. Notices des manuscrits, vol. V. Les éditions les plus connues sont celles de Bâle, 1536, Venise, 1582, Anvers, 1611. Ces deux dernières sont à la bibliothèque impériale. Catalogue des livres imprimés de la bibliothèque du roi. Paris, 1750, t. IV, p. 397.

(2) Leyser. *Hist. poet. et poemat. medii ævi.* Voici le titre donné par De Visch : *Anticlaudianus sive de officio viri boni et perfecti κυκλοπαιδειαν universam et cunctas res humanas et divinas complectens* (*cum fulminis impetu* et après le prologue en prose : *Authoris mendico stylum* et enfin après le prologue en vers : *ut sibi juncta magis*). *Anticlaudiani libri IX complectentes κυκλοπαιδειαν universam,* dit l'édition de Venise. — *Cyclopediæ Anticlaudiani seu de officio viri boni, lib. IX*, dit celle d'Anvers.

(3) Gauthier dit de Châtillon, parce qu'il y avait enseigné, était né à Lille comme Alain. Il dédia son poème à Guillaume, archevêque de Reims, qui occupa ce siége de 1175 à 1202.

On prétend que Gauthier répondit par ces autres vers :

Mævius immerito, te judice, dicor, Alane,
Judice me, Bavius diceris et merito.

Il semble d'abord bizarre qu'un poème puisse contenir une réponse à une critique dont il aurait été l'objet. Mais cela prouverait tout au plus que cet ouvrage a été publié en deux fois, ce que semblent du reste indiquer ces mots d'Alain : *In primo limine fessus hæret*, tandis que l'Alexandréïde est pour nous un ouvrage achevé. Ce qui prouve que la réponse est postérieure au poème, c'est qu'elle est sous forme de distique, ce qui ne peut entrer dans une suite d'alexandrins.

Lamonnoye pense que c'est le neveu de Gauthier qui revit son poème et y ajouta ces vers ; mais il n'en donne aucune raison sérieuse (1).

Nature de l'ouvrage.

L'anticlaudien est écrit en hexamètres (*carmine heroïco*), divisé en neuf livres ou chants partagés eux-mêmes en chapitres.

Nous en avons donné ci-dessus une analyse suffisante. Ceux qui voudraient en voir une exposition plus complète la trouveront dans Legrand d'Aussy et dans Jourdain (2).

Appréciations.

Cet ouvrage a été apprécié très diversement. Barthius a généralement rendu justice à sa correction et à son imagination.(3)

---

(1) Lamonnoye. Jugements des savants, t. IV, p. 261. C'est la révision qu'il fit de l'ouvrage de Baillet.

(2) Legrand d'Aussy. Notices sur les manusc. de la biblioth. Roy. tome V. Voyez ci-après, page 121. — Jourdain. Recherches sur l'âge des traduc. latines d'Aristote.

(3) *Adversariorum*, lib. VIII, cap. II.—Notes sur Guillaume-le-Breton.— *Animadvers. ad Pappirii Statii Thebaid*, page 401. — Les appréciations d'Alain dans ces derniers ouvrages sont presque contradictoires ; cependant elles sont souvent très-favorables: *Alanus ab Insulis*, dit-il dans le premier, *homo ingenii admirandi et poeticis etiam litteris eo tempore nulli comparabilis.*

Duboulay reprend Giraldus qui avait accusé l'Anticlaudien d'incorrection (1). Baillet a porté deux jugements sur le même poème (2). Dans le premier il parle « du galimatias double, » du chaos presqu'impénétrable de cet ouvrage où l'on voit ce- » pendant assez clair pour y reconnaître un sophiste qui a » voulu faire usage de toutes les subtilités scholastiques. Ce » sont de grands vers enveloppés dans des obscurités recher- » chées au travers desquelles on aperçoit qu'il a voulu parler » de la Providence contre Claudien, qui a fait semblant d'en » douter. »

Baillet reconnaît cependant « de l'énergie, de l'imagination, » qui eussent fait merveille avec un peu de cette critique dont » les deux derniers siècles ont été éclairés. » Voilà le mot de ce jugement. Alain est de cette barbarie antérieure aux deux siècles qui savent seuls ce que c'est que le goût. C'est souvent ainsi que juge le XVIIIe siècle, c'est toujours ainsi que juge Baillet. Il faut vraiment ou n'avoir pas lu ce poème ou n'avoir pas le plus simple élément d'études sérieuses pour trouver la moindre obscurité dans cet ouvrage. Aussi, l'ayant parcouru plus tard, bien rapidement sans doute, puisqu'il dit qu'on y parle de morale, de mathématiques et surtout de théologie, sans remarquer l'enchaînement de ces sciences, mais l'ayant au moins parcouru, Baillet est revenu de son opinion et a cru devoir se disculper de ce changement en disant « qu'Alain avait » traité son sujet d'une manière scholastique *qui l'a fait quel-* » *quefois considérer par quelques critiques comme un adroit* » *sophiste.* »

Leyser, ainsi que Christ. Heindrich en avaient parlé en meilleurs termes (3). Legrand d'Aussy juge l'auteur latin, qu'il ne

---

(1) *Bulæus. Hist. universit. parisiens.* — Giraldus : *Dialog. de poetis.*

(2) Jugements des savants, t. IV, et Satires personnelles : anti. t. VII.

(3) Chr. Heindric. *Pandecta Brandeburgiæ*-Leyser. *Hist. poet. et poem. medii ævi.*

connaissait que d'après une traduction française, et dit que ce poème ne serait plus goûté aujourd'hui, mais que pour son temps il étonne (1).

L'Histoire littéraire de France s'est elle-même laissée aller au dédain de tout ce qui précède le grand siècle (2). Jourdain a plus sainement apprécié Alain, parce que comme Barthius, il l'avait étudié (3).

Ceux donc qui ont parlé d'Alain avec dédain ont eu le grand tort de le comparer aux écrivains du siècle d'Auguste. En quelque chose, il est vrai, il suit les traces de l'épopée antique, mais c'est plutôt de l'épopée des dernières époques de la littérature latine. Le conseil que tient la Nature, le discours des divinités, le portrait détaillé de chacune d'elles, la description du palais de la Nature, celle des cieux et de l'empyrée, le dénombrement de la milice infernale, le tableau du combat, enfin la description du monde sous le règne de la Paix sont des imitations flagrantes des poèmes latins surtout de la Pharsale et du Contra Rufinum, où les divinités allégoriques jouent déjà un rôle considérable. Mais Alain va plus loin encore, et semble plutôt avoir pris pour maître Martianus Capella; les hommes s'effacent tout à fait chez lui et les divinités allégoriques occupent seules la scène et en excluent les personnages réels (4).

---

(1) Legrand d'Aussy. Notices sur les manusc. de la bibl. du roy, t. V, p. 546. Au même vol., p. 4196. Legrand conclut d'un passage de la bataille des sept arts qu'Alain était enseigné comme poète dans les écoles. Les raisons sont peu solides, mais le fait paraît vrai. La bataille des sept arts est, comme on sait, un poème consacré à représenter allégoriquement la lutte de la Logique, seule maîtresse à Paris, et de la Rhétorique qui régnait encore à Orléans.

(2) Hist. litt. de France, l. c. D Brial.

(3) Recherches critiques sur l'âge des traductions d'Aristote, l. c.

(4) Conf. les Nuptiæ *Mercurii et Philologiæ* de cet auteur, si célèbre au moyen-âge.

Nous avons parlé des imitations dont ce poème avait été l'objet. La plus importante est celle d'Adam de La Bassée.

Imitation d'Adam de La Bassée. — Vie de cet auteur.

Sander et De Visch sont les seuls historiens qui nous donnent quelques renseignements sur cet auteur (1). C'était suivant eux un chanoine du chapitre de Saint-Pierre, de Lille, né à La Bassée (commune voisine de cette ville). Il y a dans Fabricius trois pages consacrées aux écrivains du nom d'Adam, mais celui-ci n'y est pas compris.

Nature de cette imitation

Cette imitation est très peu connue, très rare, car ni la bibliothèque impériale, ni la bibliothèque des ducs de Bourgogne, ni les autres grandes bibliothèques d'Europe n'en possèdent d'exemplaires. Elle mérite donc d'être appréciée avec soin. Elle est écrite sous cette forme qu'on appelait prose au moyen-âge, en vers de douze syllabes, rimés au milieu et à la fin, qui semblent comporter un accent, mais ne sont nullement scandés. Elle est avec raison intitulée ***Ludus***, Délassement, car c'est une œuvre de pur caprice (2). L'auteur nous apprend que l'ennui, l'absence de toute distraction l'ont porté à glaner dans le champ si riche d'Alain, espérant y trouver le bonheur comme Ruth dans celui de Booz ; mais ce n'est pas là glaner, c'est imiter textuellement. Même sujet, même cadre, mêmes développements, mêmes expressions souvent transportées de vers hexamètres en prose rimée, voilà l'œuvre d'Adam. Nous n'avons remarqué de modifications que les suivantes : Ce n'est pas la théologie, mais l'intelligence *(noys)* qui conduit l'âme à Dieu.

---

(1) Sanderus. *Descriptio Flandriæ et bibliotheca Belgica.*—De Visch, *bibliotheca ordinis cisterciensis.* — Fabricius. *Biblioth. mediæ et infimæ latinitatis.*

(2) *Ludus Adæ de Basseya canonici insulensis super Anticlaudianum (solet dici quia).* La bibliothèque de Lille en possède un magnifique exemplaire sur vélin, in-folio, écriture du XIVe siècle, à deux colonnes, provenant du chapitre de St-Pierre de Lille.

Alain n'avait pas nommé la Théologie, mais il était facile de la reconnaître, et De Visch ne s'y était pas trompé (1). Doit-on croire qu'une vue philosophique ait conduit Adam à ce changement? Rien dans le texte de l'ouvrage ne l'indique et nous croirions volontiers que le nom seul a effrayé le poète. Nous avons remarqué en second lieu que la Pauvreté n'est plus comptée au nombre des milices infernales; tout l'ouvrage est d'ailleurs d'une touche morale plus épurée. C'est l'*Anticlaudianus* réduit à l'usage des gens du monde, expurgé dans sa morale et son appareil scientifique, car ce qui y concerne les études scholastiques y est presque nul. Quant aux additions elles sont peu nombreuses: une plus ample description de l'extérieur et des vêtements de la Nature puisée dans le *De Planctu*, un dialogue assez piquant entre la Chair et l'Esprit au sujet du rôle de la Raison, une chaude diatribe contre les vices des moines, une sorte de méditation sur les revers de la fortune, enfin, pour terminer l'ouvrage, l'éloge de la vie religieuse à laquelle se voue le héros, principalement des cantiques notés sur des airs populaires de ce temps et semés partout où ils pouvaient trouver place, voilà ce qu'Adam a cru pouvoir ajouter à l'œuvre d'Alain. Le style est bien moins poétique, bien moins vivant que celui du modèle. C'est en un mot une œuvre secondaire.

Date. Sander, Leyser et d'autres fixent la date de cette imitation au XVe siècle, vers 1400; nous croyons qu'elle doit être reportée plus d'un siècle auparavant.

Nous venons de citer parmi les additions d'Alain, un dialogue sur les revers de la fortune. En effet, quand la Noblesse vient réclamer en faveur de l'homme nouveau les dons de sa mère la Fortune, elle la trouve occupée à écouter et à tourner en dérision les plaintes de Pierre de la Brosse (*Petrus de*

(1) Indications marginales de son édition.

Clepsedra), précipité de sa haute position au pied du gibet. Là sont énumérés divers jeux de la fortune, les revers d'un *Bertrand qui visa au pouvoir dans les Flandres, dont il se prétendait seigneur, d'un Simon qui recherchait le pouvoir suprême en Angleterre.*

Ce Bertramus (1) doit être Bertrand de Rains, le faux Baudouin qui fut exécuté en 1235, et Simo doit être Simon de Montfort, comte de Leicester, défait et tué sous Henry III en 1265. La condamnation de Pierre de La Brosse est de 1278, et vraisemblablement ces événements étaient assez présents pour occuper les esprits lorsqu'Adam crut devoir en parler de préférence à tous autres. Il écrivait donc vers la fin du XIIIe siècle, tout au plus vers le commencement du XIVe, et les sentiments tristes et recueillis du prologue nous portent à penser qu'il n'était plus jeune lorsqu'il l'a composé.

M. Le Glay, conservateur des archives du département du Nord, a trouvé dans le dépôt qu'il administre un document qui confirme ces inductions tirées par nous du contenu même du livre (2).

L'Histoire littéraire de France indique un autre commentaire ou une autre imitation de l'Anticlaudien composée par un religieux anglais du nom de Raoul de Longchamp (3).

---

(1) Sic ruit flandrentium cupidus honorum
Bertramus se dominum simulans illorum
Symon que dominium ambiens anglorum.

(2) Mémoire sur les archives du chapitre de St-Pierre de Lille, par M. le docteur Le Glay, Lille, Danel, 1856, extrait des mémoires de la Société des sciences de Lille, deuxième série, vol. III, p. 153. Un titre de 1305 parle du canone (chanoine) Adam de la Bassée comme mort récemment, p. 18. M. l'abbé Carnel, auteur d'un remarquable travail sur les morceaux de musique contenus en cet ouvrage, a complété ces recherches d'après des titres également trouvés aux archives de la collégiale de St-Pierre et fixé la mort d'Adam à 1280. Voyez chants liturgiques d'Adam de la Bassée, chanoine de la collégiale de St.-Pierre, à Lille, au XIII siècle, publiés par l'abbé D. Carnel, Gand. 1858, in-8.°

(3) D. Brial, l. c.

Glose de Raoul de Longchamp — Biographie de cet auteur.

Cette glose assez répandue porte en effet le nom de ***Radulphus de Longo-Campo, Alano olim familiaris*** (1). On sait peu de choses de la vie de ce religieux, moine de l'ordre de Cîteaux, connu surtout par son goût pour l'instruction qui lui fit entreprendre de longs voyages (2). On ne savait vers quelle époque fixer sa vie, mais cette circonstance qu'il avait été ami d'Alain *(olim familiaris)* peut maintenant apaiser sur ce point.

Aperçu de cette glose.

Ce commentaire a en effet un caractère très-scientifique et paraît bien émaner d'un homme aussi curieux et aussi avide de connaissances que Raoul de Longchamps. Là où Alain a retracé en quelques vers l'abrégé du ***Trivium*** et du ***Quadrivium***, le glosateur entre dans de longues explications au niveau du savoir de son temps.

Quand donc Montfaucon cite un ouvrage de cet auteur dont le titre manque, mais qui, dit-il, parle de toutes les choses, tant corporelles qu'incorporelles, il est permis de penser que c'est le commentaire de l'Encyclopédie d'Alain ***(cunctas res divinas et humanas continens***, dit une édition) (3).

---

(1) Elle se trouve à Oxford (biblioth. du collége de Bailleul) d'après Montfaucon et à la biblioth. de l'Escurial d'après Haenel. Elle est deux fois à la biblioth. impériale de Paris, anonyme, dans un très beau manuscrit sur parchemin, du fonds Colbert, sous le no VIII MCCCI. *Compendium Anticlaudiani ad modum historiæ translatum sequitur* (*Magister Alanus peritus quidem in multis scientiis*), puis dans un manuscrit du XIIIe siècle, sur parchemin, sans origine indiquée, sous le no VIII MLXXXIII, en tête la mention : *Alani de Insulis Anticlaudianus, accedit Radulphi de Longo Campo, Alano olim familiaris, commentarius.* Le commencement en est illisible, vient ensuite une sorte de préface : *Licet equidem hujus libri qui Anticlaudianus inscribitur altitudinem,* puis une seconde : *In principio hujus voluminis primo videndum est.*

(2) Conf. *Pisteus in appendic.*, cap. 69. — Balæus. *Centur.* XII, 13. — De Visch. *Biblioth. ordinis cistercens*, p. 283. — Fabricius. *Biblio. mediæ et infimæ latinitatis.*

(3) Montfaucon. *Bibliothec. bibliothecarum*, t. II, p. 1259. — C'est un manuscrit du monastère de Lyra (diocèse d'Evreux).

Confusions dont elle a été l'objet

Il est singulier cependant que Leyser et l'Histoire littéraire de France donnent pour *incipit* à ce commentaire de Raoul de Longchamps des mots qui ne s'y trouvent justement pas, mais qui figurent dans les commentaires d'autres auteurs dont nous allons parler (1). Ce même *incipit* se trouve dans l'édition de De Visch en tête d'un sommaire anonyme de l'Anticlaudien. D. Brial ne l'a pas remarqué.

Ce sommaire n'a du reste rien d'intéressant. L'analyse du poème y est très-incomplète, et l'esprit n'en est guères indiqué.

Glose de Gilbert d'Auxerre.

On cite encore une glose de Gilbert d'Auxerre, auteur fort peu connu (2). Elle embrasse tout l'ouvrage, mais est peu importante, se bornant à quelques mots sur les passages jugés difficiles ou remarquables (3). En tête se trouve deux fois répété le sommaire de l'édition De Visch (4).

---

(1) Leyser, *Hist. poetar. et poemat. medii ævi*. Histoire litt. de France, l. c. Cet *Incipit* est : *Quia in hoc opere*. Dans cet ouvrage, dit-il, il y a neuf chants, parce que les quatre artisans de l'homme : Dieu, la nature, la fortune, le vice, contribuent en neuf manières à sa création, en esprit, en matière, etc., etc.

(2) On ne trouve qu'un Gilbert, anglais, chanoine d'Auxerre, puis évêque de Londres, surnommé l'*Universel*, célèbre glossateur, mais il mourut en 1134, ce qui ne laisse pas croire qu'il ait pu connaître un livre d'Alain. Pas un autre Gilbert ne porte le titre d'Auxerre, mais il est un Jeoffroy (Galfridus) qui, élève d'Abeilard, quitta son maître pour suivre St.-Bernard à Clairvaux et qui vécut jusqu'en 1215. Il est plusieurs Guillaume, un professeur à Paris, deux évêques de la même capitale, un archidiacre de Beauvais, qui tous portaient le nom d'Auxerre, et auxquels, grâce à leur savoir, on serait tenté d'attribuer cette glose, les confusions de noms étaient si fréquentes à cette époque.

(3) Manuscrit de la biblioth. impériale, no VIII MCCXCIX, dont la provenance n'est pas indiquée : *Alani de Insulis anticlaudianus. Accedunt Gilberti Altissidiorensis glosæ*, XVe siècle. Ce manuscrit comprend d'autres ouvrages de divers auteurs.

(4) Quia in hoc opere agitur. Voir la note 1 ci-dessus.

Glose de Robert Sorbon.

On en attribue encore une au célèbre Robert Sorbon (1). Les gloses sont interlinéaires et marginales, plus courtes encore que les précédentes, surtout vers la fin de l'ouvrage et ne donnent que de simples indications.

La vie de Sorbon est trop connue pour qu'il en soit parlé ici ; aucun bibliographe, que nous sachions, ne lui attribue ce livre.

Il existe encore sans doute d'autres commentaires d'après les indications de divers catalogues, mais ils ne sont pas venus à notre connaissance.

Imitation en français.

Legrand d'Aussy a signalé une traduction ou plutôt une imitation en vers français de ce poème (2). Il en donne une ample analyse et vante beaucoup la facilité de la versification qui ne manque pas d'une certaine élégance.

Nous y trouvons bien des rapports avec le *Ludus* d'Adam de La Bassée. Il y a aussi beaucoup de chansons, un portrait de la nature tiré du De Planctu. Noys ou Sophia y prend aussi la place de Prudentia. Il semble enfin que l'un des imitateurs ait

---

(1) Manuscrit de la bibliothèque impériale, no VIII MCCC sur papier, écriture du XVe siècle, acquisition nouvelle : *Incipit glosa magistri Roberti de Sorbona*. On y trouve encore en tête le sommaire de l'édition De Visch (*quia in hoc opere*). A la fin se lisent ces vers qui sont aussi dans le manuscrit de Gilbert d'Auxerre :

Ut rosa flos florum : sic est liber iste librorum
Metra modernorum superans et metra priorum ;
Vernat enim florum specie cultuque colorum,
Plenus sanctorum doctrinis philosophorum.

(2) Labbe, dans sa *Bibliotheca manuscripta*, l. c. et De Visch dans sa bibliothèque de Citeaux, l. c., en avaient déjà fait mention. La note de Legrand d'Aussy se trouve dans les notices et extraits des manuscrits de la bibliothèque nationale, publiée par l'Institut, t. V (an VII), p. 546 : Notice sur un poème intitulé l'Anticlaudien, n° 7632, velin, f.° p.° qui paraît avoir fait partie de la bibliothèque de Charles V ou de son fils Charles VI.

ou connaissance du travail de l'autre; mais lequel est le premier, c'est ce que nous ne pouvons savoir, Legrand d'Aussy n'ayant pas pris soin de préciser la date de l'ouvrage qu'il avait sous les yeux.

A la fin de ce livre, contrairement à l'ouvrage d'Alain, le héros se retire dans un monastère nommé Conscience. Cette observation et quelques autres aussi légères font penser à Legrand d'Aussy que l'auteur de cette traduction est un moine franciscain.

XXXVII. *De Planctu naturæ.* ***De planctu seu de conquestu naturæ seu Enchiridion de naturis rerum seu contra vitium Sodomiæ*** (1).

Éditions. On croyait universellement cet ouvrage inédit, à tel point que De Visch lui-même s'est servi de manuscrits pour sa reproduction; pourtant, Hain en avait eu une édition sous les yeux (2). La Patrologie a suivi De Visch, cependant Leyser avait reproduit avec d'heureuses corrections quelques poésies extraites de ce livre (3).

Analyse. Ce poème en prose mêlé de vers de différents rhythmes a eu quelque célébrité (4). Nous en avons donné dans l'introduction

---

(1) *De planctu naturæ*, cité par Henri de Gand et Trithème, l. c.. *De Conquestu* ou même *De Conquestione naturæ*, divers manuscrits. *De natura et virtutibus necnon de complanctu naturæ*. Manusc. de la biblioth. de l'école de médecine de Montpellier. *Tractatus contra vitium Sodomiæ*, D'autres manuscrits. *Enchiridion de naturis rerum*, D'autres encore, (*In lacrymas risus*).

(2) Hain. *Repertorium bibliographicum*, il cite : *De planctu naturæ Lyptzik* (sic) *per Arnoldum Coloniensem. Anno gratiæ;* 1494, in-4°. Sentfleb, dans son excellente édition des Paraboles d'Alain (voir ci-après, page 131, la mentionnait déjà.

(3) Leyser. *Hist. poet. med. ævi*, p. 1045.

(4) Robert Holkot, auteur estimé du XIVe siècle, cite dans ses *Lectiones in sapientiam*, cap. X, ce poème avec grands éloges.

une analyse suffisante, d'autant plus que l'auteur n'a pas été toujours fidèle à sa promesse d'embaumer dans le miel des paroles l'indignité des idées. *(Vitiosum fœtorem imbalsamare mellifluo)* (1).

Léon Allatius, au témoignage de De Visch et de Leyser, se proposait de commenter cet ouvrage. Son travail n'a pas vu le jour. Il en est de même de celui d'Henri Muhlphort, dont parle Sentfleb (2).

Simler ne pensait pas que ce livre fût de notre Alain, mais il ne donne aucune raison qui puisse infirmer les nombreux manuscrits et le témoignage de Trithème (3).

XXXVIII. *In Apocalypsim* (4).

In Apocalypsim. Discussion sur l'auteur de ce livre.

Un manuscrit de la Bibliothèque impériale attribue à Alain des vers sous ce titre qui sont en effet dans son goût et sa manière. On y retrouve son vaste savoir, ses allusions relatives à tous les arts, ses appréciations sagaces de divers philosophes, et enfin un sujet analogue à celui du De Planctu, puisqu'il s'agit encore d'une apparition de la Nature au poète. Quant à l'interprétation de l'Apocalypse, elle tient peu de place, les vices du temps en occupent beaucoup plus.

D'autres manuscrits attribuent ces mêmes vers à Gauthier

---

(1) Voir plus haut, page 12, notre analyse.

(2) De Visch, Leyser, Sentfleb, l. c.

(3) *Epitom. biblioth. Conrad. Gessneri.*

(4) *In Apocalypsim* (*a tauro torrida lampade cinthii*). Il n'est cité nulle part. Nous l'avons trouvé manuscrit à la bibliothèque impériale sous le no III MCCLXVIII, faisant partie d'un volume sur papier qui contient divers ouvrages et provient du fonds Colbert, écriture du XVe siècle.

Map, et ils se trouvent en effet dans les recueils de ce célèbre auteur. On les a même imprimés sous son nom (1).

C'est ce qui paraît en effet le plus vraisemblable. Aucun des contemporains d'Alain de Lille ne lui attribue un pareil ouvrage. Trithème lui-même ne cite rien qui ait le moindre rapport avec ce livre, et bien qu'on trouve quelques caractères qui ont pu tromper les collecteurs de manuscrits, cette indignation contre le clergé en général, ces invectives excessives ne sont nullement dans les habitudes ni dans l'esprit du docteur universel. Nous ne citons donc ces vers qu'à titre de renseignement.

XXXIX. *Oculus moralis* (2).

Oculus moralis.

Ce poème est resté tout à fait inconnu. Il existe un ouvrage en prose portant le même titre qui réside en manuscrit dans quelques bibliothèques, mais qui tout aussi érudit que les ouvrages d'Alain, paraît postérieur à l'âge de ce philosophe. Généralement, dans les livres qui portent ce titre, l'âme est comparée à l'œil, l'intelligence à la vision.

L'Histoire littéraire de France pense que c'est le *Liber parabolarum* ci-après, mais ne donne pas de raison péremptoire à l'appui de son opinion ; Sander et Fabricius au contraire, distinguent les deux ouvrages.

---

(1) Notamment dans les : *De corrupto ecclesiæ statu poemata,* publiés par Math. Flaccius. Basileæ, 1556. Ils y figurent sous ce titre : *Apocalypsin Goliæ pontificis super corrupto ecclesiæ statu*. Ce Golias est le pseudonyme favori de Gauthier Map. Ils figurent de même dans les *Lectiones memorabiles* de Joh. Wolf, 1600. On croit aussi que cette poésie a été imprimée séparément dès 1540 et 1623. Nous puisons ces détails dans Leyser, *hist. poet. med. ævi*, qui attribue également cet écrit à Map. On l'a aussi attribué à Gauthier de Châtillon.

(2) L'*Incipit* manque. Ce poème est cité par Fabricius, l. c. — Sanderus, l. c.

XL. *De triplici mundo.*

De triplici mundo (1).

Autre poème aussi inconnu que le précédent. Le sujet que ce titre indique, c'est-à-dire la considération du monde sous un triple aspect a été souvent traité par Alain, notamment dans le *De Planctu* (2) et nous ne serions pas surpris que ce titre ne couvrît autre chose qu'une reproduction de ce beau passage.

Voici des œuvres d'une moindre étendue :

XLI. *De septem artibus.* Éditions.

De septem artibus seu de incarnatione Christi (3).

Imprimée dans Buzelin et dans Duboulay; reproduite dans De Visch et la Patrologie (4).

Cette prose, car c'en est une, montre que le *Trivium* et le *Quadrivium* sont incapables d'expliquer le mystère de l'incarnation.

XLII. *De natura hominis.*

De natura hominis fluxa (5).

Publié comme le précédent par Buzelin, Duboulay, De Visch, la Patrologie.

---

(1) *De triplici mundo* (*expugnas hyemem*), mentionné par Fabricius, l. c. — Sanderus, l. c.— Leyser le cite comme étant manuscrit au couvent de S. Martin (Martiniani), de Louvain.

(2) *Natura Alano loquitur*, p. 289 et suivantes de l'édition De Visch.

(3) *De septem artibus generalibus quomodo subserviant theologiæ seu de incarnatione Christi* (*exceptivam actionem*), citée par Buzelin et Duboulay, ci-après.

(4) *Buzelinus : Gallo-flandria sacra et profana. Duaci*, 1625, lib. I, cap. 7, il l'avait trouvé dans un manuscrit de la Flandre. — *Bulæus. hist. univers. Paris*, l. c.

(5) *De natura hominis fluxa* (*omnis mundi creatura*). Elle a été citée et rapportée par Buzelin et Duboulay, comme la précédente.

C'est encore une prose, elle examine, comme son titre l'indique suffisamment, la fragilité de la nature humaine.

XLIII. *De amore veneris.* ***De amore veneris seu virgines et non mulieres ad matrimonium ducendas*** (1).

Publiés par Leyser (2), ces vers ont été omis par les éditeurs de la Patrologie.

C'est encore une prose, le sujet en est aussi suffisamment indiqué par le titre. Il avait déjà été traité par Alain à l'avant-dernier chapitre du ***De arte prædicatoria***.

XLIV. *Hymni Magdalenæ.* ***Hymni in laudem sanctæ Magdalenæ*** (3).

Ces hymnes qu'aucun historien n'a mentionnées, se trouvent en manuscrit à la Bibliothèque impériale, où nous les avons vues.

C'est toujours une versification remarquable, mais rien de particulier qui puisse retenir l'attention. La rime y est employée. On peut même se demander si cette poésie, qui n'est mentionnée nulle part, est bien d'Alain, comme l'indique le manuscrit par une simple rubrique mise au bas d'une page et portant la date de 1218. Ce manuscrit pourrait peut-être offrir, grâce aux additions qui y ont été faites, quelques renseignements sur l'époque de sa composition ; mais il est très-confus et n'ayant rien de philosophique, il ne nous a pas paru devoir arrêter longtemps notre attention.

---

(1) *De amore veneris seu carmen probans virgines et non mulieres ad matrimonium esse ducendas* (*vix nodosum valeo*).

(2) *Leyserus. Historia poetarum medii ævi* p. 1092, 1097.

(3) *Hymni in laudem sanctæ magdalenæ* (*O Maria*). Manuscrit sur parchemin, provenant de S. Martial de Limoges, portant le no IIIMCCXXXVII, écriture du XIIIe et du XIVe siècles, car il contient plusieurs ouvrages outre celui-ci.

Philomela. ***Philomela*** (1).

Ouvrage inconnu, problématique même, que l'on ne peut que signaler sans aucune espèce de renseignement.

Rhythmi teutonici. ***Rhythmi teutonici*** (2).

Ces vers attribués à un Alain (Alain Porret) ne sont, comme nous le verrons, qu'une traduction allemande des ***Parabolæ***.

XLV. *Parabolæ.* Éditions. ***Parabolæ seu doctrinale minus*** (3).

Les manuscrits de cet ouvrage fort estimé pendant longtemps sont très-nombreux. Les éditions le sont plus encore, mais les auteurs qui ont voulu les indiquer, y ont semé beaucoup de contradiction et de confusions. Nous allons, en note, relever

---

(1) *Alani poete philomela cum cujusdam* (*ejusdem* peut-être), *epitaphio* Manuscrit in-8o de la bibliothèque publique de Bâle. N. VIII, 16, ainsi cité par Haenel. (*Catalog. libror. manuscript.*) Malgré cette désignation circonstanciée, l'indication d'Haenel est erronée. Il n'existe à Bâle aucun ouvrage pareil.

(2) *Alani rhythmi teutonici*, manuscrit de la bibliothèque de S. Gall. Haenel, p. 703. Voyez ce que nous en avons dit ci-devant page 60 not. et ce que nous en disons ci-après page 131. C'est encore une erreur d'Haenel.

(3) *Liber parabolarum seu doctrinale minus* (*a phœbo phœbe*), cité par Tritheme, l. c. Un manuscrit du XIIIe siècle de la bibliothèque impériale, fonds Colbert, no IIIMCCCLIX, 8o, contient les Paraboles sous la désignation finale *de Doctrina*. Trithème donne les règles théologiques, au contraire, sous ce titre. Les *regulæ celestis vitæ* citées par Othon de S. Blaise sont, au dire de l'Histoire littéraire, le même ouvrage. Voyez ce que nous en avons dit plus haut, page 72, et aussi ce que nous avons dit d'un autre *Doctrinale*, page 89 et 92, en note. Mais nous verrons d'après les titres des éditions ci-dessus que ces paraboles elles-mêmes sont tantôt appelées doctrinale *altum*, tantôt doctrinale *minus*.

leurs mentions, en les contrôlant par le répertoire de Hain, qui seul nous paraît sûr de ce qu'il avance (1).

---

(1) Nous suivons ici Oudin, Fabricius, De Visch, l'Histoire littéraire de France et Hain (*repertorium bibliographicum*, *Tubingen*, 1826).

1. *Doctrinale altum seu liber parabolarum*, gothique, sans aucune désignation, cité par Hain.

Chris. Heindric, dans les *Pandectæ Brandeburgicæ*, indique une édition de 1449 dont il ne désigne ni le lieu ni l'imprimeur, c'est sans donte la précédente.

2. *Parabolæ philosophicæ seu doctrinale... Daventriæ, circa scholas per Jacob de Bréda*, 1492, in-4o, Fabricius. Brunet (Manuel du libraire) regardait cette édition comme la première.

3. Autre édition du même, 1494, in-4o, Hain.

4 *Doctrinale altum cum sententiis. Daventriæ per Richardum, Paffroet* 1495, in-4o souvent citée.

5. *Doctrinale altum seu liber parabolarum, Coloniæ per H. Quentel*, 1497, citée par Fabricius. Est-ce une des deux éditions que Hain donne comme n'ayant pas de date, mais du même imprimeur? Qu'est-ce encore qu'un *Metricus Alanus in parabolis* que cite Fabricius et que Leyser range dans les *Octo morales* ci-après.

6. *Doctrinale minus cum sententiis. Daventriæ, Rich. Paffroet*, 1499, in-4o, Hain.

7. *Doctrinale altum seu liber Parabolarum cum glosis et expositione*. in-4o, Hain. Ce sont ces commentaires que cite Colveneer dans son édition du *Bonum universale de apibus*, de Thomas de Cantimpré.

8. Leyser indique encore un *Doctrinale* de Cologne, 1502.

9. De Leipsick, 1516, in-4o, d'après l'Histoire littéraire de France.

10. De Lyon en 1536, in-8o.

11. Enfin la bonne édition de Sentfleb : *Alani de Insulis parabolæ et ad ejusdem And. Sentflebii, jurisconsult. uratisl. notæ philologicæ opusculum posthumum*, *Uratislaviæ* (Breslaw), *typis Coleriani*, 1663, in-8o.

Si l'on en croit l'Histoire littéraire de France, il en existe encore d'autres éditions in-4o, sans date, de Caen, de Rouen, de Paris.

Nous avons dit que ce même ouvrage avait été souvent réimprimé dans un recueil intitulé : *Octo Morales*. Voici ce que nous avons pu en relever :

Dans le nombre de ces éditions il en est plusieurs où les *Parabolæ* sont réunies à d'autres œuvres analogues, sous ce

---

1. *Auctores octo morales, editoris Joannis Vicentii Metulini præfatio.* In-4o, sans autre désignation. Hain.

2. *Idem cum glosa. Lugduni per Johannem de Prato,* 1488, in-4o. Hain.

3. *Idem. Lugduni. Fabri,* 1490, in-4o. Hain.

4. *Idem. Coloniæ per H. Quentell,* 1490, in-4o. Hain.

5. *Idem. Lugduni,* 1491, chez J. Dupré.

6. *Idem (auctores VIII). Engolismæ,* 1491, in-4o. Hain.

7. *Octo morales.* Lugduni, 1492 ou plutôt *Sylvæ morales cum interpretatione Ascensii.* Hain ne mentionne pas cette édition citée par l'Histoire littéraire.

8. *Auctores octo morales cum glosa. Lugduni per Petrum Marescalcum et Barnab. Claussardum,* 1496, in-4o.

9. *Uctores* (sic) *octo.* Sans désignation de lieu ni d'imprimeur, 1500. Hain. On sait malheureusement que le travail de cet auteur s'arrête à cette année. Peut-être est-ce l'édition de Cologne que plusieurs biographes attribuent à cette date.

10. *Morales octo.* Lyon, 1501, pet. in-fol. Vie de l'auteur, commentaire latin de Mathieu Bonhomme, citée par Fabricius et l'Histoire littéraire. De Visch semble, au contraire, croire que cette édition se borne aux paraboles d'Alain et ne contient pas les autres moralistes.

11. *Octo morales.* Cologne, 1520, pet. in-4o, chez M. Bouillon (avec commentaire latin)

11. Enfin deux éditions de 1536, in-8o, l'une de Lyon, l'autre de Paris. Fabricius. On ne sait pas non plus au juste ce qu'elles contiennent.

Parmi les versions on cite, en allemand :

1. *Proverbia latine et germanice seu Alanus in proverbiis,* sans commentaire. Hain, sans autre désignation.

2. Une autre semblable, mais postérieure. Hain.

3. *Proverbia latine et germanice. Lyptzk per Melchior Lotter. anno salutis nonagesimo nono,* in-4o. Hain et Fabricius.

En français :

1. Une édition de Lyon, 1438, in-8o, si l'on en croit Leyser qui seul en parle.

titre : *Auctores octo morales*, compilation qui semble être due à un nommé Metulin (1).

De Visch a reproduit cet ouvrage d'Alain dans son édition ; et d'après lui, la Patrologie qui s'est en outre aidée de nombreuses variantes et corrections données par Leyser. Cet auteur avait revu en entier et imprimé l'ouvrage d'Alain dans son livre sur la Poésie du moyen-âge (2).

Nature de l'ouvrage.

Les Paraboles forment un recueil de maximes morales en vers élégiaques. Le premier livre contient les pensées résumées en deux vers; le second celles qui en ont quatre et ainsi de suite, jusqu'au sixième livre qui contient les pensées exprimées en douze vers, six distiques.

Commentaires et gloses.

Ces paraboles se trouvent commentées dans quelques manuscrits et quelques anciennes éditions (3). La petite glose et la vie d'Alain qui y sont jointes paraissent anonymes, mais sont attribuées par Henriquez et D'Ionghelle à Mathieu Bonhomme, moine de Cîteaux suivant les uns, imprimeur à Lyon, suivant les autres (4). Rien n'indique où ils ont puisé ce renseignement, fort acceptable, du reste.

Ce commentaire tout moral, interprétation prosaïque des

---

2. Les Paraboles de maître Alain. Paris, par Anth. Verard, 1492, pet. in-fol. goth., figures enluminées (contenant les vers d'Alain, la traduction en français, par un anonyme, et une glose du même). Fabricius, Hain et Brunet.

3. Idem, Paris, Denis Janot, 1530-1536, pet. in-8° goth. fig. sur bois. Fabricius. Brunet.

(1) Voyez la note ci-dessus.

(2) Hist. poemat. et poet. medii ævi.

(3) Voyez ci-dessus la liste des éditions, pages 128 et 129 de la note. Voyez, en outre, le manuscrit sur parchemin VI MDCCVII, de la bibliothèque impériale, fonds Colbert, du XVe siècle (*iste liber communiter duobus solet dici*), où les Paraboles se trouvent réunies aux pièces les plus diverses.

(4) Henriquez. Menolog-Jongelinus Notitia abbator. ordinis Cisterciensis. Voyez notre note, page 46.

symboles poétiques du texte ne présente aucun intérêt particulier. Quant à la vie d'Alain, elle est aussi très-courte et ne contient guères que les légendes rapportées par nous dans la biographie.

Sentfleb, dans son édition de 1663 (Breslaw) a joint au texte une biographie et des notes philologiques très-érudites.

Traductions françaises et traductions allemandes.

Ces paraboles latines ont été traduites en vers français à la demande de Charles VIII, dit-on. Elles ont été aussi traduites en allemand, et ces versions ont été imprimées (1).

Rhythmi teutonici.

M. Jac. Wartmann, bibliothécaire de St.-Gall a bien voulu nous donner quelques renseignements sur les ***Rhythmi teutonici*** qu'Haenel avait cités comme étant dans la bibliothèque de cette ville. C'est une traduction interlinéaire métrique en un dialecte méridional du haut allemand moderne, avec de nombreuses gloses latines marginales. Mais elle n'embrasse pas tout l'ouvrage, d'ailleurs mutilé dans cet exemplaire, et parfois elle abandonne les vers pour la prose. C'est sans doute l'ébauche d'une de ces traductions allemandes imprimées que nous avons citées en note d'après Hain (2).

On peut juger par cette quantité d'éditions, traductions et gloses, de la célébrité de ce poème, dans lequel se trouvent en effet de fort jolis vers, de très-belles pensées très-bien énoncées, mais l'ensemble en est fort inégal.

XLVI. *Gnomæ.*

Gnomæ (3).

Un extrait a été publié par Barthius d'après un manuscrit qu'il avait entre les mains (4). Le reste est inconnu.

---

(1) Conf. Duverdier. Bibliothèque de ceux qui ont écrit en français d'après la *Bibliotheca* de Conrad Gessner. — De Visch, *Biblioth. script. ordinis cisterc.* — Fabricius, l. c. — Leyser, l. c.

(2) Ci-devant page 129, la note.

(3) *Gnomarum lib. IX*, cité par Barthius.

(4) Barthius *Adversariorum commentariorum libri sexaginta*, lib. XXXI

Ce n'est qu'un choix fait par Alain des poésies gnomiques de divers auteurs relatives surtout aux Vertus et aux Vices. C'est donc un recueil sans originalité et sans intérêt, une sorte d'édition faite par le docteur universel de poésies qui lui plaisaient, peut-être une préparation à ses Paraboles. Celles que Barthius a publiées sont extraites d'un poète inconnu appelé Othon, fort remarquable du reste.

Résumé. Voilà tout ce que nous avons pu relever d'ouvrages attribués à Alain en écartant ce qui revient à l'évêque d'Auxerre et à l'abbé de Tewkesbury (1). Nous en avons encore sans doute omis un certain nombre, car l'œuvre d'Alain paraît aussi considérable que celle d'Albert-le-Grand ou de St. Thomas, *fere innumera opera, disait Trithème* (2).

---

cap. 9. On a eu tort de croire que ces Gnomes d'Othon sont intitulées : *Gnomæ virtutum et vitiorum.* On a mal compris Barthius. C'est tout le recueil d'Alain suivant lui qui roule sur ce sujet : *Gnomæ in novem libros distinctos virtutum et vitiorum*, dit-il.

(1) Voyez pour les ouvrages de ceux-ci, ci-dessus, page 55, note 2 et page 58, note 2.

(2) Trithème, de script. eccles.

Les éditions générales sont donc loin de tout embrasser et ne comprennent même pas tout ce qui est connu.

Celle de De Visch contient : *In cantica canticorum.—De arte prædicatoria.— Sermones. — Liber sententiarum. — De sex alis Cherubim.— Pœnitentiale.— De fide contra hæreticos — De planctu naturæ.— Anticlaudianus.— Rhythmus de incarnatione.— De natura hominis.— Parabolæ.*

Celle de M. Migne a ajouté : *De arte fidei,* d'après B. Pez. — *Regulæ theologicæ,* d'après Mingarelli. — *In distinctionibus verborum* (*summa quot modis*), d'après l'édition gothique.

On pourrait y joindre les ouvrages suivants imprimés sous le nom d'Alain, mais au sujet desquels se sont élevés des doutes plus ou moins fondés. *De naturis animalium* (*Bestiarium*), d'après les œuvres d'Hugues de S. Victor. — *De lapide philosophico* d'après l'édition de Leyde. — *De amore veneris*, d'après Leyser. —*Gnomæ,* d'après Barthius. —*In prophetias Merlini*, d'après l'édition de Francfort. — *De conflictu virtutum*, d'après l'édition

Sans doute, dans ces titres il y a des doubles emplois ; le même ouvrage peut figurer deux fois sous des désignations différentes ; un chapitre, comme il est arrivé parfois, peut être compté séparément après l'ouvrage entier dont il fait partie (1) ; mais les quinze ou vingt ouvrages authentiques bien connus et imprimés suffiraient seuls à montrer l'importance de l'œuvre du docteur universel. Tel a été le but de notre travail.

---

des œuvres de S. Augustin. — *In apocalypsim,* d'après le recueil : *De statu ecclesiæ corrupto.* Les quatre premiers se trouveraient légitimement dans une édition d'Alain parce qu'ils ne lui sont pas irrécusablement contestés, les trois derniers parce qu'ils lui ont été si souvent attribués qu'il faut les connaître.

On pourrait y joindre encore avec non moins de raison, après toutefois l'examen critique des manuscrits : le *De Vitiis,* — le *Dictionarium theologicum,* — les *Quæstiones naturales* et les *Hymni in laudem Magdalenæ,* de la bibliothèque impériale. — *De quatuor virtutibus.* — *In evangelia,* de la bibliothèque de Strasbourg. — *De penitentia ad Bituricenses,* de Charleville. — *In pentateuchum,* de Bruges. — *Sermones* de Toulouse. — *De Simonia,* de Troyes.

Il serait facile aussi de munir l'*Anticlaudianus*, le *De Planctu* et les *Parabolæ* d'un commentaire perpétuel au moyen des gloses manuscrites que nous avons signalées.

Le reste des ouvrages d'Alain ne peut figurer quant à présent, que dans les *Desiderata*, mais en poursuivant les recherches dans les bibliothèques on en découvrirait sans doute bien encore.

(1) Les analogies de titre sont surtout embarrassantes. Ne serait-on pas tenté de confondre malgré la différence des premiers mots : l'*Oculus scripturæ* et l'*Oculus ecclesiæ,* le *Speculum scripturæ* et le *Speculum ecclesiæ,* les *Æquivoca mystica* et les *Æquivoca ad Ermengaldum*, le *De Diversis terminibus* et *de Diversis verborum significationibus,* le *De Maximis theologiæ* et le *De Maximis generalibus ?* cependant plusieurs de ces livres sont très bien distingués entre eux, comme nous l'avons montré.
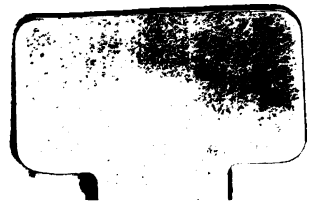
Lille-Imp. L Danel